

Insee Dossier

Corse



N° 6

Décembre 2016

Le BTP en Corse

Avant-Propos

La Corse est la région française où la construction pèse le plus dans l'économie, que ce soit en termes de valeur ajoutée, de densité d'établissements ou d'emploi. Le secteur est toutefois soumis à des mutations en lien avec la crise économique mais aussi avec la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (requalifié de micro-entrepreneur).

Dans ce contexte, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Corse et la Direction régionale de l'Insee Corse ont décidé de collaborer pour réaliser un panorama du BTP et de ses évolutions afin d'être en mesure de mieux analyser ses forces et faiblesses.

Le lecteur y trouvera les principaux chiffres clés permettant de caractériser le secteur, mais également des éléments d'analyse plus détaillés. Certaines de ces approches ont été territorialisées afin de coller au plus près des réalités locales et de situer l'île dans le contexte national. Elles s'organisent autour de cinq thématiques complétées de fiches sectorielles :

- les spécificités du BTP insulaire et les transformations du secteur ;
- les marchés du bâtiment et des travaux publics ;
- les données financières des entreprises ;
- le profil des salariés, leurs conditions d'emploi et les caractéristiques des non-salariés ;
- l'offre et la demande d'emploi.

Géraldine MORILLON

Directrice régionale
de la Direccte de Corse

Daniel FAUVRE

Directeur régional
de la Dreal de Corse

Alain TEMPIER

Directeur régional
de l'Insee Corse

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	5
Cadrage et transformation	
La construction, un pilier de l'économie régionale	7
Un secteur en développement et en mutation	10
Les marchés du bâtiment et des travaux publics	
Les marchés du BTP dominés par la construction de logements neufs et la commande publique	13
Analyse financière	
Analyse financière des entreprises de la construction en 2013	17
Emploi - Marché du travail	
Les salariés du BTP : toujours une prédominance d'ouvriers non-qualifiés	21
Des conditions d'emploi plutôt favorables malgré de faibles salaires	24
La dégradation du marché du travail s'accompagne d'une transformation de l'offre d'emploi	28
Nomenclature	32
Définitions	33
Fiches sectorielles	37

Synthèse

Le BTP a un poids particulièrement important dans l'économie corse. Ce secteur a en effet connu une forte croissance dans la première décennie des années 2000, portée notamment par une demande soutenue de logements collectifs et des dépenses publiques élevées. Cependant, bien que moins impacté par la crise qui touche le secteur sur le continent depuis 2009, le marché ralentit à partir de 2010. Cela se traduit progressivement par des pertes d'emplois et une détérioration de la rentabilité économique des entreprises. Dans ce contexte, l'emploi salarié reste très masculin, fortement ouvrier et se caractérise par une main-d'œuvre étrangère importante, originaire de plus en plus d'Europe, en majorité du Portugal. Pourtant, les emplois du secteur sont plus stables que dans le reste de l'économie, très saisonnière. Mais, compte tenu de la structure du tissu productif sur l'île (moins d'emplois qualifiés et de grandes entreprises), les salaires de la construction sont plus faibles qu'en France de province. Le secteur compte également de nombreux non-salariés, en lien notamment avec le succès du statut d'auto-entrepreneur, particulièrement élevé dans la région. Enfin, les plus fortes conséquences de la dégradation dans le BTP sont visibles chez les demandeurs d'emploi qui ont plus que triplé depuis fin 2008.

Magali Bonnefont, Insee

Le BTP, un des piliers de l'économie corse

Avec 6 200 établissements en 2015, le bâtiment et travaux publics est un secteur particulièrement important dans l'économie corse. Il génère 10 % de la valeur ajoutée régionale et emploie 10 600 personnes soit 17 % des salariés de l'île. Ainsi, la région est la première de France pour le poids du bâtiment dans le système productif.

Le gros œuvre a une place particulière dans le BTP insulaire. Il est surreprésenté dans les établissements (+ 15 points par rapport à la moyenne de province) et dans l'emploi (+ 27 points) au détriment du second œuvre. Dans la région, le gros œuvre emploie un salarié sur deux du secteur, dont 90 % dans des entreprises de maçonnerie générale. Les travaux publics se situent au même niveau que sur le continent.

Comme dans les autres régions provinciales, sept établissements sur dix du BTP n'ont pas de salarié. Cependant, en Corse, seuls 52 % des salariés travaillent dans des établissements de 10 salariés ou plus contre 64 % en France de province. Les établissements sans salarié sont particulièrement nombreux dans le second œuvre (78 %) alors que les grands établissements sont plus fréquents dans les travaux publics (24 %).

La croissance des années 2000 stoppée à partir de 2010

Le poids important du BTP dans l'économie insulaire est en grande partie lié à la forte croissance qu'a connu le secteur depuis le début des années 2000. En effet, en 2003, la part du BTP dans les établissements et dans la valeur ajoutée était proche de la moyenne nationale. Elle était néanmoins déjà plus importante dans l'emploi (+ 6 points). Or, depuis 2003, le nombre d'établissements sur

l'île n'a cessé de croître (+ 6,9 % par an), sous l'effet du dynamisme des créations d'entreprises dans le secteur. Parallèlement, l'emploi s'y est développé à un rythme de 3 % par an, supérieur à la France de province et au reste de l'économie marchande régionale. Et, à ce socle d'emploi salarié, sont venues progressivement s'ajouter d'autres formes d'emplois : 1 900 salariés détachés et une quarantaine d'équivalents temps plein en intérim.

Depuis sa création en 2009, l'auto-entreprise, une nouvelle forme d'entrepreneuriat, rencontre un succès particulièrement fort sur l'île : 53 % des créateurs d'entreprises du BTP choisissent ce statut lors de leur installation. Cela favorise la croissance et la transformation du tissu productif : les activités du second œuvre, plus adaptées à ce statut, deviennent plus fréquentes, les établissements sans salarié et les emplois non-salariés plus nombreux.

Cependant, après 2010, la croissance s'essouffle. Les créations d'entreprises ralentissent et l'emploi salarié devient atone. Il diminue même à partir de 2013. La crise que connaît le secteur est cependant moins accentuée que sur le continent où l'emploi salarié du BTP recule dès début 2009, de 2,2 % en moyenne chaque année. Dans la région, les grands établissements (10 salariés ou plus) et les travaux publics résistent mieux, mais la croissance de leur emploi est également stoppée respectivement à partir de 2013 et 2014.

Une forte demande de logements neufs et des dépenses publiques importantes

Le dynamisme du BTP a largement été porté par le marché des logements neufs. En effet, la demande potentielle de logements est importante sur l'île : la forte croissance de la population combinée à la baisse du nombre

moyen de personnes par ménage d'une part et le développement des résidences secondaires en lien avec l'orientation touristique de l'économie d'autre part soutiennent une demande de logements nouveaux.

Ainsi, les autorisations de construire augmentent fortement jusqu'en 2010 avant de connaître une réduction de leur volume annuel. Les mises en chantier suivent de manière décalée, avec une croissance marquée, notamment entre 2002 et 2007, puis ralentissent en 2013. Ce recul concerne particulièrement les logements collectifs qui constituent aujourd'hui la majorité des constructions neuves.

Les constructions de locaux, plus marginales, sont toutefois soutenues par les besoins en bâtiments publics et en commerces. À côté de la construction, le marché de la rénovation, pourtant potentiellement important grâce aux incitations législatives et fiscales pour les économies d'énergie d'une part et à l'ancienneté du parc d'habitation d'autre part, ne décolle pas réellement.

Enfin, la commande publique est restée soutenue. Les dépenses des collectivités locales en maîtrise d'ouvrage directe (et incluant les participations des autres financeurs sur ces ouvrages : Etat, Europe), s'élèvent à 344 millions d'euros en 2014, dont 60 % dans les travaux publics. Néanmoins, pour la première fois depuis 2010, elles sont en retrait de 15 %. La Corse reste toutefois la région où les dépenses publiques en BTP des collectivités rapportées au nombre d'habitants restent les plus élevées (1 077 euros par habitant).

La rentabilité des entreprises pâtit du ralentissement économique

Le chiffre d'affaires global généré par les

entreprises mono-régionales employeuses de l'île s'élève à 1,5 milliard d'euros en 2013. Depuis 2009, il progresse plus vite dans la région qu'en moyenne de province, en particulier dans les grandes entreprises et les travaux publics. Cependant, dès 2012, la croissance du chiffre d'affaires global s'infléchit.

En 2013, la rentabilité économique des entreprises employeuses du BTP de l'île (c'est à dire leur capacité à générer un bénéfice par rapport au capital d'exploitation) est proche de celle de leurs homologues de province. Pourtant, elle était meilleure cinq ans plus tôt. En effet, la rentabilité économique des entreprises du bâtiment diminue plus fortement en Corse qu'en province entre 2009 et 2013. C'est particulièrement le cas dans le second œuvre et le gros œuvre et les entreprises de 1 à 5 salariés.

Cependant, comme dans les autres secteurs insulaires, les entreprises corses du BTP investissent davantage que celles de province tout en étant moins endettées et présentant une meilleure autonomie financière.

Un secteur toujours masculin et ouvrier, et des salariés étrangers surreprésentés

Dans la région, le BTP se caractérise par une très faible féminisation et une large part de postes d'ouvriers, caractéristiques qui évoluent peu au fil du temps. En 2013, les entreprises du secteur emploient 90 % d'hommes sur des postes d'ouvriers (76 %). De surcroît, la moitié des ouvriers sont non-qualifiés, contre un tiers en France de province.

Les postes d'ouvriers non-qualifiés sont plus fréquents dans le gros œuvre et sont souvent occupés par des personnes sans diplôme : 45 % des salariés du bâtiment n'ont pas de diplôme, soit deux fois plus qu'en moyenne de la province. Les BEP et CAP sont les diplômes les plus courants dans le secteur, en particulier dans le second œuvre et chez les jeunes.

Le renouvellement des générations semble en outre être assuré dans le BTP insulaire : on y compte 122 jeunes de moins de 30 ans pour 100 travailleurs de plus de 50 ans contre 96 pour 100 dans le reste de l'économie marchande.

Spécifiquement, le BTP corse emploie plus souvent une main d'œuvre étrangère : 37 % des salariés des entreprises sont de nationalité étrangère contre 8 % en moyenne nationale. C'est le cas en particulier de 57 % des salariés du gros œuvre en Corse. Cette part des salariés étrangers a tendance à augmenter mais les origines changent : les nationalités africaines sont moins nombreuses au profit des origines européennes. Aujourd'hui dans le secteur, sept salariés étrangers sur dix sont originaires d'Europe,

en particulier du Portugal (un salarié sur deux).

Des emplois plus stables que dans le reste de l'économie mais de faibles salaires

Les salariés du secteur bénéficient de conditions d'emplois plutôt favorables en termes de stabilité par rapport au reste de l'économie. Peu soumis à la saisonnalité, 62 % des salariés sont permanents en 2013, c'est à dire présents dans la même entreprise du 1er janvier au 31 décembre, contre 53 % dans le reste de l'économie. Cette stabilité est plus forte pour les emplois qualifiés et dans les grandes entreprises, donc dans les travaux publics. A l'inverse, les salariés mobiles sont plus souvent des ouvriers non-qualifiés et des salariés de petites entreprises. Ils sont donc plus présents dans le gros œuvre et le second œuvre.

Au-delà du comportement des salariés au cours d'une année, sur plus longue période, 36 % des salariés du BTP en 2009 travaillent dans la même entreprise en 2013 et 21 % restent dans le secteur mais connaissent un ou plusieurs changements d'entreprises et/ou des périodes sans emploi. Quand ils changent d'entreprise sans passer par le chômage indemnisé, ils bénéficient toujours d'une hausse salariale.

Cependant, le salaire moyen dans la construction, avec 11,9 euros net de l'heure, est plus faible que dans le reste de l'économie et qu'en province. En effet, le niveau de salaire dépend essentiellement de la catégorie socioprofessionnelle, de la taille des entreprises et de l'âge. Or sur l'île, le secteur se caractérise par une surreprésentation des ouvriers non-qualifiés et par l'absence de très grandes entreprises : le salaire moyen régional est donc tiré par le bas. Même lorsque l'on élimine ces effets liés à la structure des emplois et du tissu productif, les écarts se réduisent mais ne disparaissent pas.

Un développement de l'emploi non-salarié

A côté de l'emploi salarié, quelques 4 000 non-salariés travaillent dans le secteur, soit plus du quart des effectifs totaux. Ce sont essentiellement des artisans et des chefs d'entreprise à la tête d'une entreprise classique ou d'une auto-entreprise. Depuis sa mise en place en 2009, le statut d'auto-entrepreneur a fortement contribué à leur développement.

Ils sont plus diplômés (41 % ont un CAP-BEP) et plus âgés que les salariés du secteur. Ils sont en revanche moins souvent d'origine étrangère et encore plus rarement de sexe féminin.

Comme les salariés, les non-salariés du BTP insulaire (hors auto-entreprise), gagnent

moins que leurs homologues de province : - 4 600 euros par an en moyenne soit 16 % de moins. Mais les écarts de revenus chez les chefs d'entreprise et artisans corses sont trois fois plus importants que chez les salariés et 1,5 fois plus qu'en moyenne de province.

Les 1 600 auto-entrepreneurs économiquement actifs en Corse se consacrent plus souvent que sur le continent à leur seule activité entrepreneuriale (73 % contre 64 % en France de province). Ils génèrent alors des revenus annuels moyens de 7 700 euros soit 2 % de plus qu'en province.

Parallèlement, 27 % cumulent leur micro-entreprise avec une activité salariée, qui correspond les trois quarts du temps à leur activité principale. Leur revenu total annuel s'élève alors à 15 700 euros, dont seulement un quart provient de leur activité non-salariée. Parmi ces auto-entrepreneurs, 40 % exercent leur activité salariée également dans le BTP, soit 10 points de plus qu'en province, mais dans les autres régions ils sont aussi 20 % à travailler en intérim (et donc potentiellement aussi dans ce secteur).

Une demande d'emploi en forte hausse

C'est sur le marché du travail, que le ralentissement du BTP a eu les effets les plus importants. Le nombre de demandeurs d'emplois dans le secteur a augmenté beaucoup plus vite que dans l'ensemble de l'économie insulaire : il a été multiplié par trois et demi depuis fin 2008, pour atteindre 2 500 demandeurs d'emplois fin 2015. En outre, 30 % des demandeurs d'emplois sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Très concentrée sur les métiers de maçon et de manœuvre du gros œuvre et des travaux publics (40 % des demandes), la demande est quasi-exclusivement masculine (97 %). Ainsi, un homme sur cinq inscrit à Pôle emploi cherche un emploi dans le bâtiment. Parmi les demandeurs d'emploi du secteur, les plus âgés sont surreprésentés, la pénibilité des emplois du bâtiment rendant leur intégration plus difficile. Ainsi, les personnes âgées de 57 ans ou plus sont 45 % à être au chômage de longue durée. Celles de nationalité étrangère sont également nombreuses dans cette demande d'emploi (45 %) mais ne sont pas plus concernées par le chômage de longue durée (30 % comme leurs homologues Français).

Dans le même temps, les offres d'emplois recueillies par Pôle emploi se sont effondrées avec à peine 700 offres en 2014, et l'offre d'emploi durable (6 mois ou plus), caractéristique du secteur avant la crise, s'est amenuisée. Ainsi, l'adéquation entre offre et demande d'emploi chute dans le secteur : sur les cinq dernières années, on compte une offre entrante pour trois nouveaux demandeurs d'emplois. ■

La construction, un pilier de l'économie régionale

La Corse est la région française où le BTP pèse le plus dans l'économie, que ce soit en termes de valeur ajoutée, de densité d'établissements ou d'emploi. En 2015, ses 6 200 établissements comptent 10 600 salariés. Si la majorité des établissements relèvent du second œuvre, c'est le sous secteur du gros œuvre qui est le premier employeur de la construction insulaire, grâce notamment au poids très important de la maçonnerie générale. Dans la région, le BTP se caractérise aussi par une forte part d'établissements sans salarié, ceci étant en partie lié au statut d'auto-entrepreneur fréquent dans le secteur. Les établissements employeurs sont surtout des petites structures. Ceux de 10 salariés ou plus sont ainsi peu nombreux mais ils concentrent plus de la moitié des effectifs du secteur.

Marie-Pierre Nicolaï, Insee

Le BTP a un poids important dans l'économie de la Corse. En 2013, le secteur représente 10,3 % de la valeur ajoutée générée dans la région contre 5,8 % au niveau national. Ce taux place l'île en tête des régions, assez loin devant les Pays-de-la-Loire et la Bretagne (respectivement 7,3 % et 7,1 %) (figure 1).

6 200 établissements en 2015

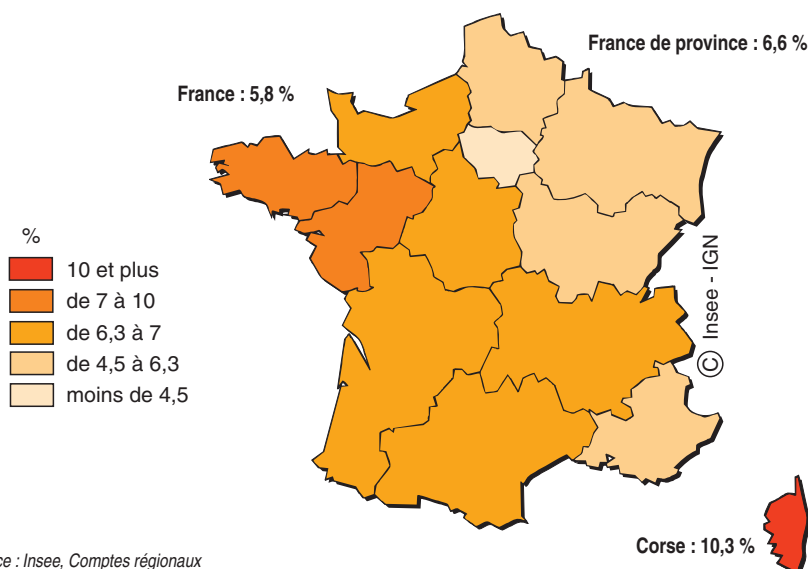
La forte présence du secteur se retrouve au niveau du système productif. Avec 6 200 établissements en 2015, la construction regroupe 16,5 % des établissements marchands non agricoles régionaux, soit 3,8 points de plus qu'en France de province. Les deux départements corses se placent ainsi au 1^{er} rang des départements de province pour la part des établissements de ce secteur d'activité (figure 2). Ce sont aussi les départements qui comptent le plus grand nombre d'établissements rapporté à leur population : 201 pour 10 000 habitants en Corse-du-Sud et 179 pour 10 000 habitants en Haute-Corse, c'est deux fois plus qu'en France de province (87 pour 10 000).

Les établissements du second œuvre sont majoritaires avec 54 % des unités du BTP insulaire. Les deux tiers d'entre eux exercent des activités de travaux d'installation électrique ; eau et gaz ; peinture et vitrerie ainsi que menuiseries, bois et PVC. Le second œuvre est toutefois nettement moins présent qu'en France de province (69 % des établissements du secteur).

Deuxième grand sous-secteur, le gros œuvre est en revanche surreprésenté dans la région avec 35 % des établissements de la construction contre 20,5 % au niveau national. Sur ses 2 200 établissements, 94 % exercent une activité principale de « maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ». Cette dénomination concerne un nombre important d'établissements sans spécialisation particulière. Le poids élevé de la maçonnerie dans le gros œuvre est

1 En Corse, le BTP pèse deux fois plus dans la valeur ajoutée qu'au niveau national

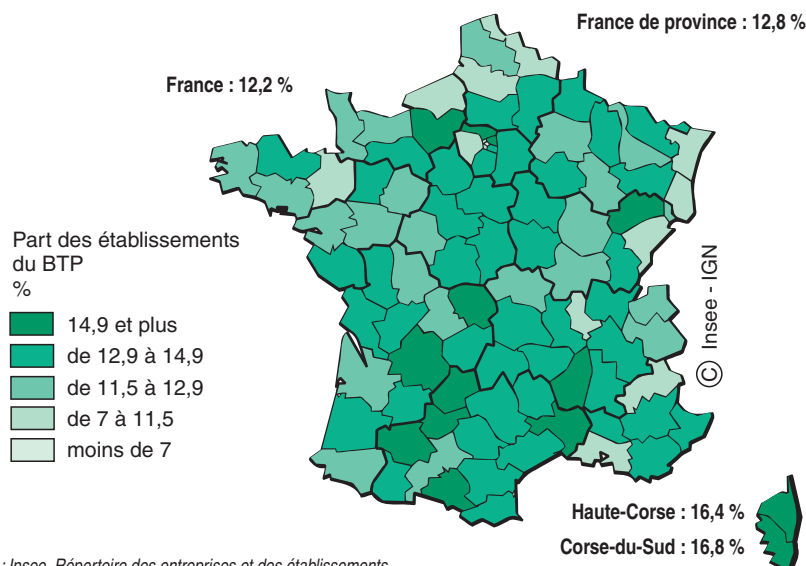
Poids du BTP dans la valeur ajoutée par région en 2013



Source : Insee, Comptes régionaux

2 En Corse, un établissement sur six relève du secteur de la construction

Poids des établissements du BTP par département en 2015



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

caractéristique des zones d'emploi de l'arc méditerranéen (figure 3). Les deux autres activités, que sont la construction de maisons individuelles et le montage de structures métalliques, ne représentent qu'une centaine d'établissements.

Les travaux publics constituent le troisième domaine d'activité du BTP. Ils regroupent plus de 600 établissements en 2015. Les travaux de terrassement représentent à eux seuls 45 % de l'activité avec 290 établissements, tandis que ceux relevant du Génie Civil concernent 27 % des unités du sous-secteur avec 175 établissements.

Durant l'année 2015, plus de 700 établissements ont été créés dans la construction, représentant 17 % des créations de l'économie régionale, soit 3 points de plus qu'en France de province (figure 4).

10 600 emplois salariés

Les établissements du secteur comptent 10 600 emplois salariés, soit 17 % de l'ensemble des salariés de l'économie marchande insulaire hors agriculture. C'est 7 points de plus qu'en province. La Corse-du-Sud et la Haute-Corse sont ainsi en tête des départements pour le poids du BTP dans l'emploi salarié, devant le Cantal et la Lozère (figure 5).

Toutes les zones d'emploi de l'île enregistrent une part de salariés de la construction supérieure à la moyenne nationale. Elle est la plus élevée dans le Sud et la Plaine orientale : elle atteint 28 % dans la zone de Sartène-Propriano, 26 % dans celle de Porto-Vecchio et 22 % à Ghisonaccia-Aléria.

Le gros œuvre est le premier employeur du BTP régional avec 45,5 % des effectifs salariés. En particulier, les activités de maçonnerie générale comptent 4 400 emplois salariés. Les établissements du second œuvre, bien que plus nombreux, ne regroupent que 32,6 % des salariés du secteur car ils sont généralement plus petits. Contrairement à la Corse, le second œuvre regroupe le plus grand nombre d'emplois salariés du BTP en province, avec plus de la moitié des effectifs. Les travaux publics comptent moins de salariés que ce soit sur l'île ou ailleurs.

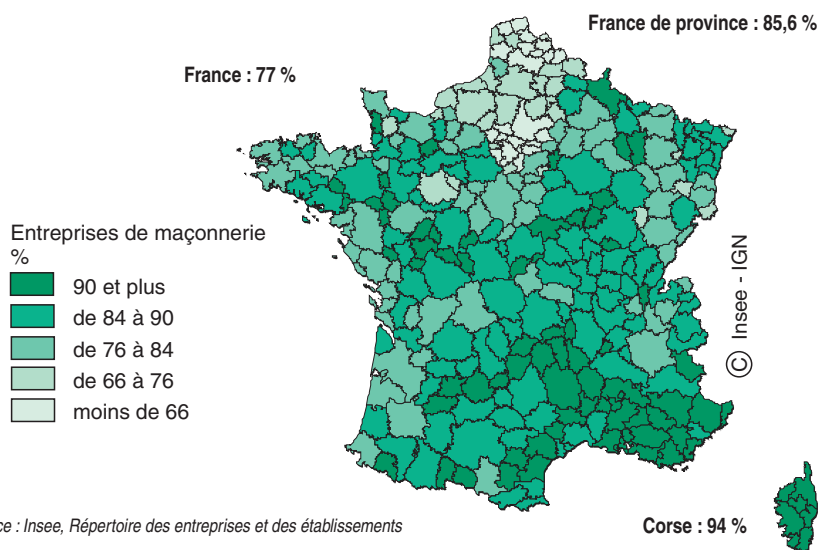
Sept établissements sur dix ne comptent aucun salarié

En Corse, 70 % des établissements de la construction n'ont pas de salarié. Cette part est légèrement supérieure à celle de la province (67 %). Les établissements sans salarié sont particulièrement nombreux dans le second œuvre où huit unités sur dix sont concernées (figure 6).

La forte présence des établissements non-employeurs n'est pas indépendante de l'attrait du statut d'auto-entrepreneur dans la construction insulaire (le régime du micro-

3 Les activités de maçonnerie surreprésentées au sein de l'arc méditerranéen

Poids des établissements de maçonnerie dans le gros-œuvre par zone d'emploi en 2015



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

4 Le gros œuvre premier employeur de la construction corse

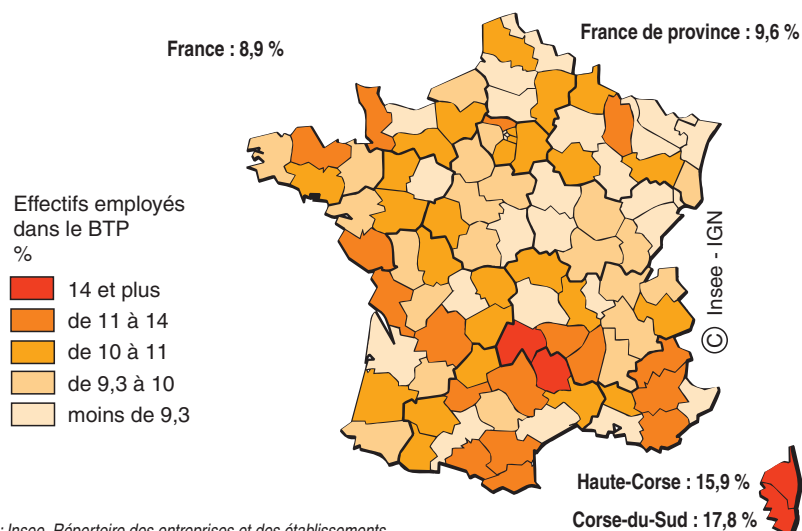
Répartition des établissements et des effectifs salariés du BTP par sous-secteur d'activité en 2015

	Etablissements			Emplois		
	Corse		France de province	Corse		France de province
	nombre	%		nombre	%	%
Gros œuvre	2 191	35,4	20,5	4 838	45,5	18,3
dont : maçonnerie générale	2 067	33,4	17,6	4 378	41,2	14,8
Second œuvre	3 360	54,3	69,3	3 470	32,6	55,4
Travaux publics	640	10,3	10,2	2 329	21,9	26,3
Total BTP	6 191	100,0	100,0	10 637	100,0	100,0
Poids du secteur dans l'économie	///	16,6	12,8	///	16,9	9,6

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

5 Les salariés du BTP beaucoup plus fréquents en Corse qu'ailleurs

Part des effectifs salariés du BTP dans l'emploi salarié total par département en 2015



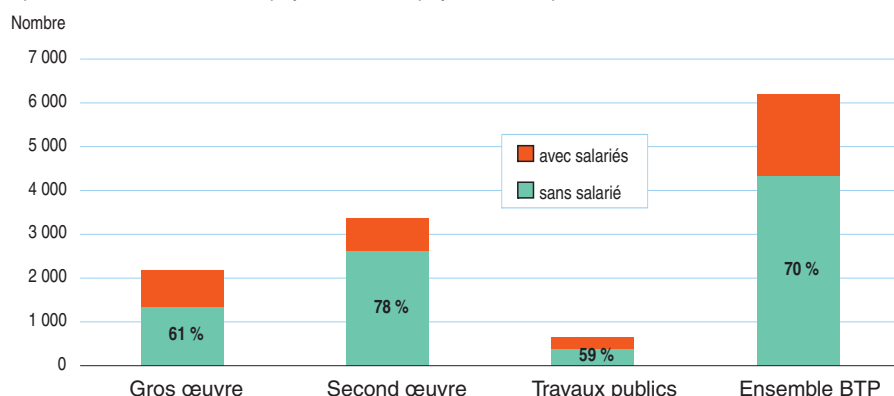
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014 - voir définitions). Ce statut favorise la création de nombreuses petites unités de production, notamment dans les activités qui ne nécessitent pas un

gros investissement initial. En 2015, le poids des auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises du secteur est en effet particulièrement important dans la région : 41 % contre 33 % en France de province en 2015. Dans le second œuvre, il s'élève même

6 Dans le second œuvre, huit établissements sur dix n'ont pas de salarié

Répartition des établissements employeurs et non employeurs du BTP par sous-secteur en Corse en 2015



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

à une entreprise créée sur deux, en raison du large choix pour ce statut des créateurs d'entreprises d'installations électriques, eau et gaz, de travaux de peintures et de finitions. En 2013, 1 600 auto-entrepreneurs économiquement actifs du BTP sont implantés dans la région, soit 30 % des établissements, alors qu'ils ne sont que 18 % dans l'ensemble de l'économie insulaire et 19 % au niveau de la construction en France entière. Ces auto-entrepreneurs viennent alimenter les effectifs non-salariés du secteur.

Les non-salariés, de l'ordre de 4 000 personnes en 2013, représentent plus du quart de l'emploi total de la construction en Corse. Ils sont plus nombreux que dans les autres secteurs de l'économie régionale ainsi que dans le BTP en moyenne de province.

Les grands établissements regroupent la majorité de l'emploi

Le secteur compte un nombre assez faible de grands établissements. Sur l'île, ses établissements de 10 salariés ou plus ne représentent que 15 % des établissements employeurs. Cependant, ils concentrent 52 % des salariés. En province, cette concentration est encore plus marquée : ils

pèsent pour 16 % dans le secteur et regroupent 64 % des salariés.

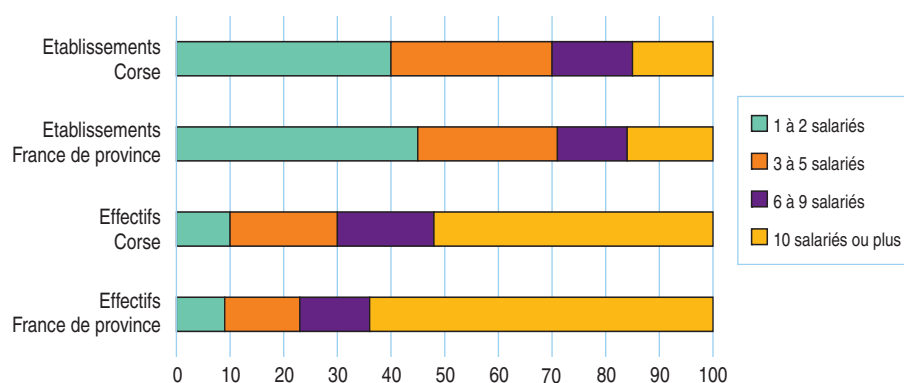
En particulier, dans les travaux publics, en Corse comme en province, leur poids est sensiblement plus important que dans les autres sous-secteurs du BTP, que ce soit en nombre d'établissements (respectivement 24 % et 32 %) ou en emplois (69 % et 85 %). La majorité des établissements employeurs sont donc des établissements de plus petite taille. Parmi eux, 40 % ont 1 à 2 salariés (45 % en province) mais ils ne regroupent que 10 % de l'emploi (figure 7).

La quasi-totalité des salariés dans des entreprises régionales

Le secteur de la construction se caractérise enfin par une très forte concentration de l'emploi salarié dans les entreprises mono ou quasi mono régionales. En Corse, ces dernières rassemblent 98 % des effectifs, une part encore plus élevée que pour l'ensemble des secteurs (89 %). Au niveau national, ce type d'entreprise regroupe 84 % des salariés de la construction contre 69 % tous secteurs confondus. Cette part est particulièrement élevée dans le gros œuvre (96 %) et le second œuvre (87 %). ■

7 Les petits établissements majoritaires mais concentrent peu d'emplois

Répartition des établissements et des effectifs salariés du BTP selon la taille des établissements en 2015



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Les comparaisons avec l'ensemble de l'économie concernent le secteur marchand non agricole (voir nomenclature page 32).

Sources

Répertoire des entreprises et des établissements (REE) : ses données sont issues du système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire Sirene) dont la gestion a été confiée à l'Insee. Il s'agit des entreprises et des établissements du champ des activités marchandes non agricoles. Les bases de stocks issues du Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE/Sirene) regroupent les entreprises et les établissements actifs en France métropolitaine et dans les DOM au 1er janvier de l'année considérée. Dans ces fichiers stocks au 01/01/n, les effectifs salariés sont au 31/12/n-1, ils sont néanmoins considérés au 01/01/n pour une meilleure compréhension de l'étude. Les fichiers annuels de créations d'entreprises et d'établissements sont constitués à partir du REE. Ils couvrent la France métropolitaine et les DOM. Les créations d'entreprises et d'établissements durant l'année considérée incluent les auto-entrepreneurs (requa-ifiés micro-entrepreneurs) depuis 2009.

La base Non-salariés de l'Insee fournit des données sur les non-salariés, hors aides familiaux. Elle est issue de deux sources administratives gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) caisse nationale des Urssaf, qui calcule les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés non agricoles et la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS pour les non-salariés agricoles. La base Non-salariés permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Appariée aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS), elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariées et non salariées.

Définitions : voir page 33

Un secteur en développement et en mutation

Le BTP occupe une place de plus en plus importante dans l'économie de la Corse. Actuellement surreprésenté dans la région, son poids était proche de la moyenne nationale en 2003. Sur la période, le secteur enregistre en effet une croissance de sa valeur ajoutée, du nombre d'établissements et de ses emplois beaucoup plus élevée qu'au niveau national. Cette hausse s'accompagne de mutations dans le tissu productif. Dues en particulier à la mise en place du statut d'auto-entrepreneur, elles sont aussi liées à la crise économique qui n'a pas épargné le secteur. Depuis 2010, la création d'entreprises s'essouffle et l'emploi salarié stagne avant de chuter en 2013. Les grands établissements résistent un peu mieux tout comme les travaux publics, notamment en Haute-Corse.

Marie-Pierre Nicolaï, Insee

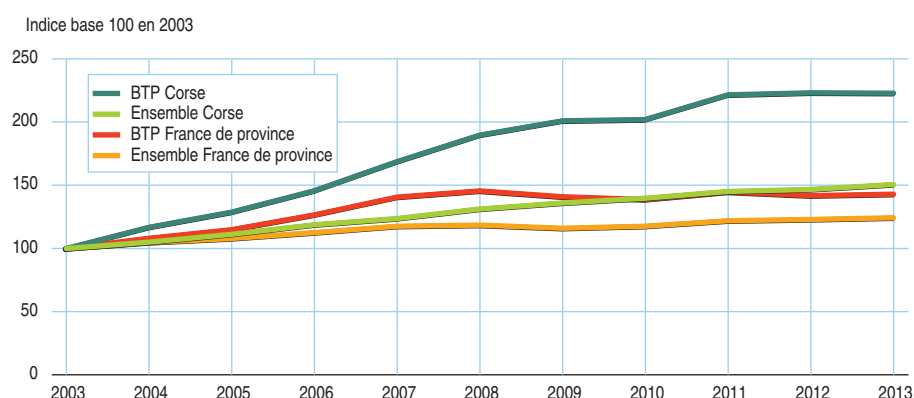
Aujourd'hui, le BTP est surreprésenté dans l'économie insulaire alors qu'en 2003, son poids était proche de la moyenne nationale. Entre 2003 et 2010, la part de sa valeur ajoutée dans l'économie régionale passe de 7 % à 10 %, creusant ainsi l'écart avec la France de province (1 point en 2003 contre 4 points en 2010). Sur la période, la valeur ajoutée générée par le secteur a en effet plus que doublé en Corse contre une progression de 42 % en moyenne de province (figure 1).

Une part croissante au sein de l'économie régionale

Les créations d'entreprises dans le secteur ne cessent de croître : de 400 par an en 2003 à plus de 700 en 2015. Ainsi, entre 2003 et 2015, la part de la construction dans le tissu productif insulaire s'étoffe de 3,5 points passant de 13 % à 16,5 %, alors qu'elle demeure stable autour de 13 % en France de province. En 12 ans, le nombre d'établissements augmente en moyenne de 6,9 % par an, soit 2 points de plus que dans l'ensemble de l'économie régionale, et 3 points de plus que pour la construction en province (figure 2).

1 En Corse, forte hausse de la valeur ajoutée générée par le BTP

Evolution de la Valeur Ajoutée dans le BTP et dans l'ensemble de l'économie



Source : Insee, Comptes régionaux

Le développement du BTP insulaire depuis le début des années 2000 se traduit également par un essor de l'effectif salarié. Entre 2003 et 2015, le secteur crée environ 3 200 emplois, soit 25 % des nouveaux emplois de l'économie marchande non agricole corse. Ses effectifs salariés progressent ainsi à un rythme moyen de 3 %

par an, c'est 1,5 fois plus qu'en moyenne régionale et 7,5 fois plus que dans le BTP en France de province.

En Corse, les trois sous-secteurs de la construction gagnent de l'emploi. C'est dans le second œuvre et les travaux publics que la hausse est la plus forte, comme sur le continent. Le gros œuvre enregistre

2 La croissance des établissements et des emplois du BTP insulaire supérieure à la moyenne de province

Variation des établissements et des emplois salariés par secteur entre 2003 et 2015

	Etablissements				Emplois salariés			
	Corse		France de province		Corse		France de province	
	Solde	Evo annuelle moyenne	Evo annuelle moyenne		Solde	Evo annuelle moyenne	Evo annuelle moyenne	
	nombre	%	%	%	nombre	%	%	%
Gros Oeuvre	958	5,8	4,9	3,1	1 062	8,4	2,1	-0,7
dont : maçonnerie	913	5,5	5,0	2,7	965	7,7	2,1	-0,9
Second œuvre	2 114	12,7	8,6	4,3	1 259	10,0	3,8	0,4
Travaux publics	345	2,1	6,7	4,3	882	7,0	4,0	1,2
Total BTP	3 417	20,6	6,9	4,0	3 203	25,4	3,0	0,4
Autres secteurs	13 151	79,4	4,7	3,7	9 391	74,6	1,7	0,2
Ensemble de l'économie	16 568	100,0	5,0	3,8	12 594	100,0	1,9	0,2

Lecture : en 2015, la Corse compte 16 568 établissements de plus qu'en 2003, 20,6 % d'entre eux appartiennent au secteur du BTP

Note : données au 1^{er} janvier des années considérées.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

toutefois un millier d'emplois supplémentaires dans la région alors qu'il perd des effectifs en province.

Ce développement de l'emploi salarié est plus marqué en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse (3,8 % contre 2,2 %), et ce dans tous les sous-secteurs.

En plus de ces effectifs salariés, le BTP a recours aux salariés étrangers détachés. Leur nombre était marginal au début des années 2000 et progresse régulièrement depuis : on en compte environ 800 en 2010 et près de 1 900 en 2015. Parallèlement, le recours à l'intérim, inexistant jusqu'au début des années 2010, commence à se développer (une quarantaine d'équivalents temps plein en 2014).

Des transformations structurelles liées au statut d'auto-entrepreneur

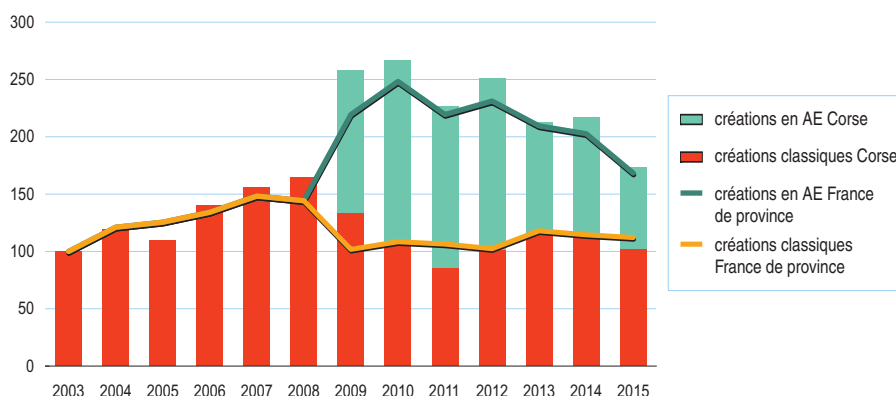
Depuis sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2009, le statut d'auto-entrepreneur (requalifié micro-entrepreneur) dynamise les créations d'établissements dans le BTP. En effet, sur la période 2009-2015, 53 % des créateurs d'entreprises du secteur optent pour ce statut en Corse. C'est 7 points de plus que pour les créations dans la totalité de l'économie insulaire, et 4 points de plus que pour le BTP en France de province (*figure 3*).

Le second œuvre, stimulé par la mise en place de ce statut, n'a cessé de croître, en moyenne 60 % des créateurs l'ont choisi depuis 2009. Entre 2003 et 2015, son stock d'établissements progresse en moyenne de 8,6 % par an dans la région, soit 2 points de plus que l'ensemble du BTP et le double de

3 Le statut d'auto-entrepreneur dynamise les créations d'entreprises

Evolution des créations d'entreprises du BTP selon le statut

Indice base 100 en 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

l'évolution de province. De ce fait, la part de ses établissements dans le secteur passe de 44 % à 54 % en 12 ans. Moins adapté au gros œuvre, l'impact du statut d'auto-entrepreneur sur les créations y est plus faible et le nombre d'établissements progresse plus modérément, augmentant en moyenne de 4,9 % par an. Les travaux publics, également moins concernés par ce statut, enregistrent une hausse de leurs établissements similaire à la moyenne de l'ensemble du secteur.

Par ailleurs, ce régime a largement contribué à accroître le nombre d'établissements non-employeurs (*figure 4*). Sur l'ensemble de la période, ces établissements affichent en effet une croissance annuelle moyenne de

9,9 %. Parallèlement, les établissements employeurs progressent de 2,6 %. Mécaniquement, l'emploi non salarié s'est étoffé.

Le BTP impacté par la crise économique

Les créations d'entreprises, après une forte hausse entre 2003 et 2010 (+ 15 % en variation annuelle moyenne), s'essouffent pour la première fois en 2011. Elles repartent à la hausse en 2012 mais, dès 2013, leur nombre chute à nouveau : il passe de 1 000 par an à 700 en 2015. Cette tendance concerne les trois sous-secteurs de la construction.

Ce ralentissement n'est pas indépendant de l'essoufflement du statut d'auto-entreprises. Très dynamiques entre 2009 et 2012 (+ 500 par an en moyenne), les créations sous ce statut diminuent ensuite pour atteindre 290 établissements en 2015. Les créations hors auto-entrepreneurs reculent également à partir de 2013 et retrouvent à peine leur niveau de début de période.

Parallèlement, le stock d'établissements continue à croître sur la totalité de la période, mais sa variation annuelle moyenne ralentit : elle était de 8 % entre 2003 et 2010, elle se situe autour de 5 % après cette date. Là encore, les sous-secteurs réagissent de la même façon.

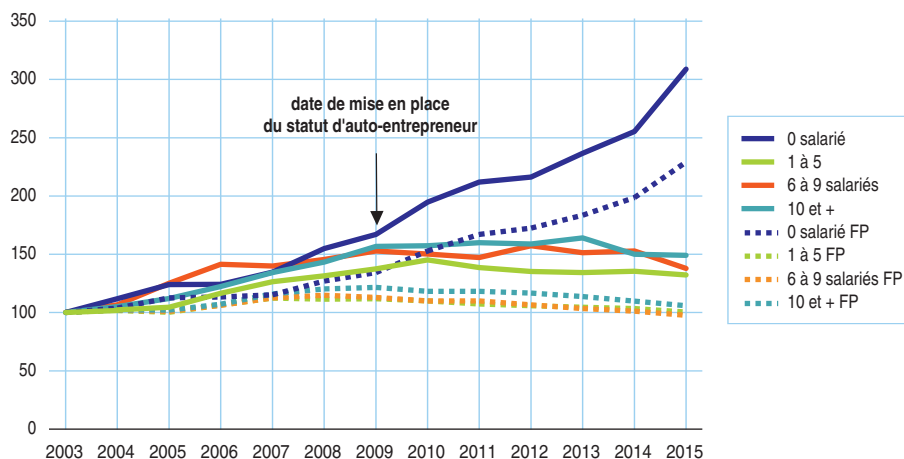
Dans le même temps, l'emploi salarié du secteur affiche une dynamique forte entre 2003 et 2010 avec plus de 3 900 emplois créés. Il devient ensuite atone, les effectifs stagnent à partir de début 2010 et chutent dès 2013, contrairement aux autres secteurs économiques où l'emploi continue à progresser de 2,2 % par an entre 2010 et 2015.

Cette détérioration dans le BTP concerne

4 Essor des établissements non-employeurs depuis le statut d'auto-entrepreneur

Evolution des établissements du BTP en fonction de leur taille

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

les deux départements. Toutefois, la situation en Corse s'est moins dégradée qu'au niveau national où l'emploi recule, dès début 2009, de 2,2 % en moyenne chaque année (figure 5).

Jusqu'en 2013, les grands établissements résistent mieux

Dans ce contexte de ralentissement, les établissements comptant au moins 10 salariés absorbent mieux les effets de la crise : durant les années 2009 à 2012, ils assurent la progression de l'emploi dans le secteur du BTP. En revanche, les établissements de plus petite taille, davantage exposés aux aléas conjoncturels, enregistrent une dégradation de l'emploi dès début 2010.

A partir de 2013 toutefois, les difficultés n'épargnent pas non plus les établissements de grande taille qui perdent 400 emplois. Cette baisse est toutefois à relativiser car la moitié est liée à un effet de seuil : les établissements dont les effectifs passent en dessous de 10 n'étant plus comptabilisés dans cette tranche. Le recul se poursuit en 2015 mais est plus modéré.

De même, alors qu'un tiers de l'emploi était lié à l'implantation de nouveaux établissements entre 2003 et 2008, ce sont les établissements pérennes qui assurent exclusivement la croissance des effectifs du BTP entre 2008 et 2013. Or, plus solidement implantés dans le tissu économique régional, les établissements les plus grands sont aussi les plus pérennes.

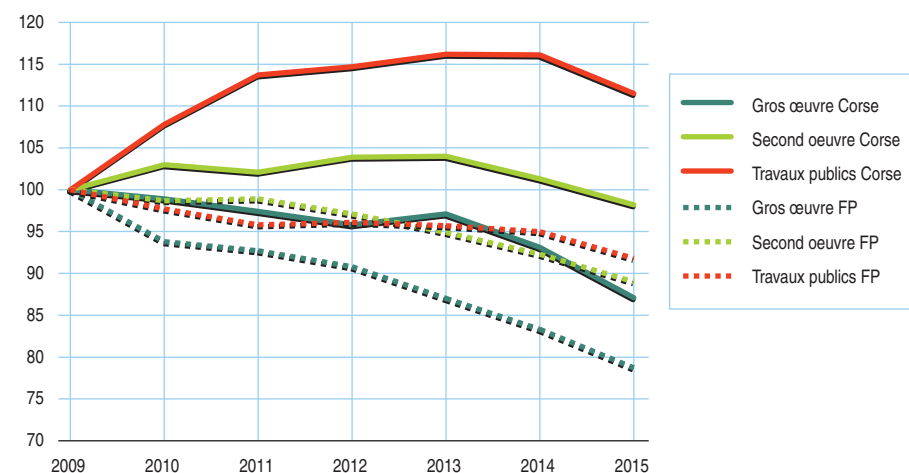
Les travaux publics soutiennent l'emploi du secteur, en particulier en Haute-Corse

À partir de 2009, l'emploi salarié stagne dans le second œuvre et diminue dans le gros œuvre. Seuls les travaux publics affichent une progression de leurs effectifs.

6 Les travaux publics corses résistent jusqu'en 2014

Evolution de l'emploi salarié du BTP par sous-secteur depuis 2009

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2009

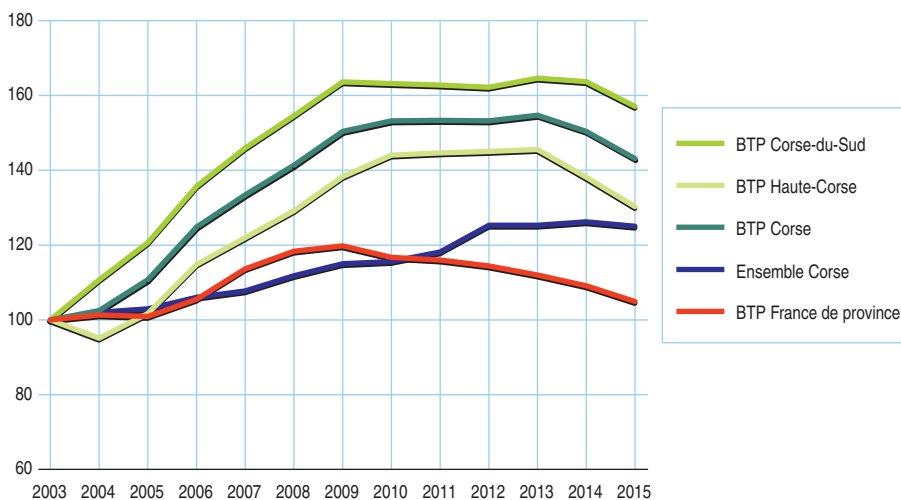


Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

5 L'emploi du BTP en Corse moins impacté par la crise qu'en France de province

Evolution de l'emploi salarié dans le BTP et dans l'ensemble de l'économie

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Les chantiers engagés dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements pour la Corse favorisent en effet l'évolution de l'emploi dans ce sous-secteur (figure 6). Néanmoins, la progression est moins rapide entre 2009 et 2014 que sur la période précédente (+ 2,5 % par an contre + 5,4 % par an) et les travaux publics connaissent leur première baisse d'emploi en 2014 (- 100 emplois).

Cette résistance de l'emploi dans les travaux publics est liée en particulier à son évolution favorable en Haute-Corse à partir de 2009. En effet, après avoir progressé lentement entre 2003 et 2008 dans le département, alors qu'il était très dynamique en Corse-du-Sud, l'emploi salarié du sous-secteur s'étoffe à un rythme annuel moyen de + 2,8 %, mais cette embellie ne se prolonge pas au-delà de 2013. ■

Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Les comparaisons avec l'ensemble de l'économie concernent le secteur marchand non agricole.

Source

Répertoire des entreprises et des établissements (REE) : ses données sont issues du système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire Sirene) dont la gestion a été confiée à l'Insee. Il s'agit des entreprises et des établissements du champ des activités marchandes non agricoles. Les bases de stocks issues du Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE/Sirene) regroupent les entreprises et les établissements actifs en France métropolitaine et dans les DOM au 1^{er} janvier de l'année considérée. Dans ces fichiers stocks au 01/01/n, les effectifs salariés sont au 31/12/n-1, ils sont néanmoins considérés au 01/01/n pour une meilleure compréhension de l'étude. Les fichiers annuels de créations d'entreprises et d'établissements sont constitués à partir du REE. Ils couvrent la France métropolitaine et les DOM. Les créations d'entreprises et d'établissements durant l'année considérée incluent les auto-entrepreneurs (requalifiés micro-entrepreneurs) depuis 2009.

Définitions : voir page 33

Les marchés du BTP dominés par la construction de logements neufs et la commande publique

En Corse, la croissance de la population, l'évolution des modes de cohabitation et le développement du tourisme sont des facteurs favorables à hausse de la demande de logements. Ainsi, la construction de logements neufs a fortement progressé dans la région depuis le début des années 2000. Après 2010, les demandes d'autorisations de construire sont toutefois en repli. Ces variations de la construction neuve sont étroitement liées à celles des logements collectifs qui prédominent depuis dix ans. La construction neuve de locaux est, quant à elle, plus marginale. Relativement stable sur la période, elle comprend en majorité des mises en chantiers d'édifices publics et de commerces. L'activité du bâtiment concerne également la rénovation. Dans les années à venir, ce marché devrait se développer dans le secteur résidentiel, du fait des mesures liées aux économies d'énergie. Il a cependant du mal à démarrer : les aides qui accompagnent ces mesures sont encore peu utilisées dans la région, à l'exception du crédit d'impôt transition énergétique. Le marché du BTP est également soutenu par la commande publique des collectivités locales. Leurs dépenses sont en repli depuis 2014. Malgré ce recul, la Corse demeure la région qui investit le plus dans les travaux d'équipement, au regard du nombre d'habitants.

Stéphane Vachet, Dreal (Cerec)

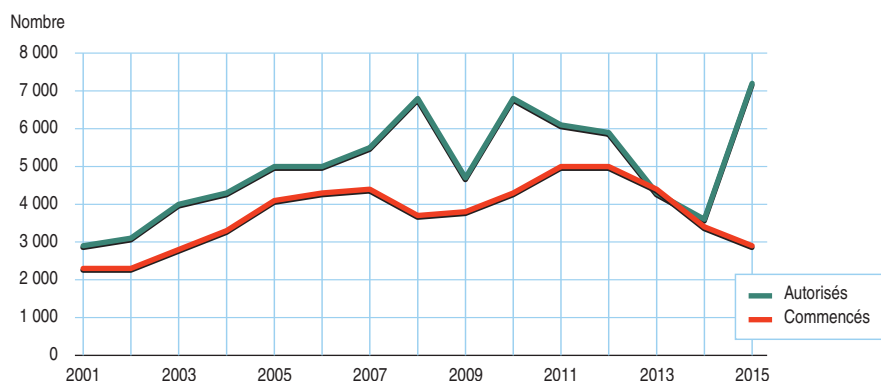
Les marchés du bâtiment sont multiples, il s'agit à la fois de la construction neuve de logements ou de locaux, mais aussi de la rénovation des bâtiments. De leur côté, les travaux publics interviennent principalement en amont de la construction de bâtiment (préparation des sites : démolition, terrassement), sur les infrastructures routières ou ferrées et pour la construction de réseaux (fluides, électricité...). Ainsi, les clients des entreprises du BTP peuvent être des particuliers mais aussi d'autres entreprises ou des collectivités publiques. En Corse, la part respective de la construction neuve et de l'entretien-rénovation dans le chiffre d'affaires global du bâtiment se maintient de façon solide au fil des années. Pour le neuf, elle atteint 61 % en 2015, à peine moins élevée qu'en 2008 (63 %), selon l'étude de l'activité du bâtiment (Groupement d'intérêt économique (GIE) - réseau des Cellules économiques régionales de la construction (Cerc-Cerec)). De même, le secteur résidentiel reste largement prépondérant, il représente les deux tiers du chiffre d'affaires des entreprises alors que les travaux pour des locaux génèrent le tiers restant.

Des facteurs favorables à la croissance de la demande de logements

Différents facteurs sont à l'œuvre en Corse pour porter la croissance de la demande de logements. Tout d'abord, la population croît fortement dans la région en raison d'un solde migratoire positif. Ensuite, l'évolution des modes de cohabitation et le vieillissement de la population multiplient le nombre de ménages et accroissent le besoin en logements. Enfin, l'île est une destination touristique de premier plan, ce qui favorise le développement des résidences secon-

1 Baisse du nombre de logements autorisés depuis 2011

Evolution des logements autorisés et des logements commencés



Source : Dreal Corse, Sit@del2 en dates réelles estimées

daires. Elles représentent plus de 30 % du parc de logements pour une moyenne nationale de 9 %. Ainsi, si les tendances démographiques se poursuivent et si la part des résidences secondaires reste stable, la demande potentielle de logements pourrait s'élever en moyenne à 3 300 logements par an entre 2009 et 2030.

Mais la forte hausse des autorisations de construire est stoppée après 2010

De 2001 à 2008, la Corse enregistre une forte hausse du nombre de logements autorisés, liée à la délivrance d'autorisations de construire dans les deux départements, avec un dynamisme un peu plus fort dans le Nord de l'île. Cette tendance se rompt une première fois en 2009, mais est suivie d'une nouvelle hausse en 2010 avec 6 800 logements autorisés représentant une surface de plus de 550 000 m² (figure 1). Depuis, le nombre de logements autorisés sur l'île baisse régulièrement, et se contracte fortement entre 2012 et 2014. Ainsi, en

2014, ce nombre passe en dessous des 4 000 par an soit 320 000 m², retrouvant à peine son niveau de 2002. La baisse entre 2010 et 2014 concerne les deux départements, avec un recul plus marqué en Haute-Corse.

En 2015 dans la région, l'activité du secteur prend le contre-pied de la tendance de ces dernières années avec 7 400 autorisations de construire, soit 3 700 logements de plus sur un an. Toutefois, l'inversion de la courbe en 2015 est due à la délivrance de quelques permis de logements collectifs sur la région ajaccienne où le PLU de la commune a bénéficié au mois de juillet d'un sursis à exécution, lui permettant de délivrer six autorisations de construire concernant d'importants projets immobiliers. Ces dernières représentent à elles seules un peu plus de 2 400 logements, soit 43 % des autorisations recensées sur l'ensemble du département. Cependant, même sans cette hausse, le marché aurait été pour la première fois en croissance depuis 2011.

Ainsi, le volume des autorisations de construire sur la période 2011-2015 reste en

moyenne supérieur à celui de début de période (2001-2005) dans les deux départements, mais en retrait par rapport à la période 2006-2010.

Si les autorisations de construire constituent un indicateur conjoncturel du secteur, les mises en chantiers sont le véritable indicateur du niveau d'activité dans le sens où les autorisations constituent un stock potentiel qui ne deviendra effectif qu'avec la déclaration d'ouverture de chantier. Du point de vue des chantiers commencés, la croissance est également soutenue sur la période 2001-2007 où le nombre de logements démarrés passe de 2 300 à 4 400 par an. Après un léger creux en 2008 et 2009, le nombre de mises en chantier reprend.

La diminution du nombre de logements commencés ne s'amorce réellement qu'en 2013 et ce dans les deux départements, et se poursuit jusqu'en 2015 où seulement 2 900 logements sont débutés, soit 1 400 en Corse-du-Sud et 1 500 en Haute Corse.

Le logement collectif fait et défait les beaux jours de la construction de logements

La construction de logements neufs se compose de l'édification de maisons individuelles et de logements collectifs. Les logements construits en Corse ont des tailles similaires à la moyenne nationale (France entière hors Mayotte) : 120 m² pour un logement individuel et 62,5 m² pour un logement collectif.

Jusqu'en 2003, le logement individuel est prépondérant en nombre dans les déclarations d'ouverture de travaux de la région. Depuis, le logement collectif représente la majorité des chantiers (entre 50 % et 60 % selon les années). Or, c'est sur ce segment du marché que les variations sont les plus fortes (figure 2). En effet, le nombre de logements collectifs commencés est multiplié par 3 en dix ans puis chute après 2012 pour revenir à 1 500 logements en 2015. En revanche, sur la période, le nombre de logements individuels, malgré un pic entre 2010 et 2013, reste quasi stable autour de 1 500 - 1 600 logements commencés par an.

La construction neuve de locaux plus marginale

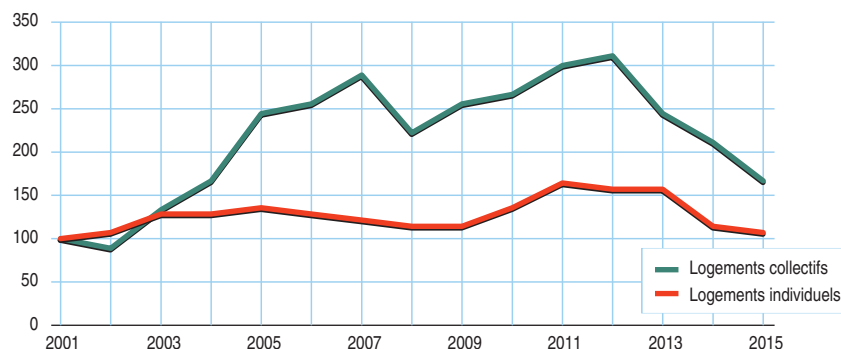
La construction neuve de locaux est plus difficile à appréhender en Corse du fait des faibles volumes autorisés et commencés par catégories (bâtiments publics, entrepôts, commerces...). Depuis 2001, ce segment de marché est cependant en forte hausse pour les locaux autorisés et ce, pour tous les types de bâtiment.

Les locaux mis réellement en chantier connaissent une évolution moins favorable : le nombre cumulé de m² de surface de

2 Les constructions de maisons individuelles plus stables dans le temps

Evolution des logements commencés par type

Indice base 100 en 2001



Source : Dreal Corse, Sit@del2 en dates réelles estimées

plancher dépasse rarement les 100 000 m² par an (figure 3). Les deux principales catégories de locaux commencés en Corse sont les bâtiments du secteur public ainsi que les bâtiments de commerce. Sur quinze ans, ils représentent la moitié des surfaces.

Les bâtiments de services publics comprennent tous les ouvrages d'équipement à destination de la population. Cette dernière étant en hausse, ils génèrent ainsi régulièrement des surfaces mises en chantier importantes.

En ce qui concerne les commerces, la forte évolution de ces dernières années (2014 et 2015) est en partie liée à l'implantation de zones commerciales en périphérie des deux grandes villes, notamment Ajaccio.

La rénovation énergétique : un marché à fort potentiel...

Au-delà des travaux de rénovation que peuvent engager particuliers et entreprises pour maintenir en état leur bien immobilier, le marché de la rénovation devrait être boosté dans les prochaines années par les mesures liées aux économies d'énergies.

La loi de transition énergétique de 2015 pour la croissance verte fixe pour objectifs

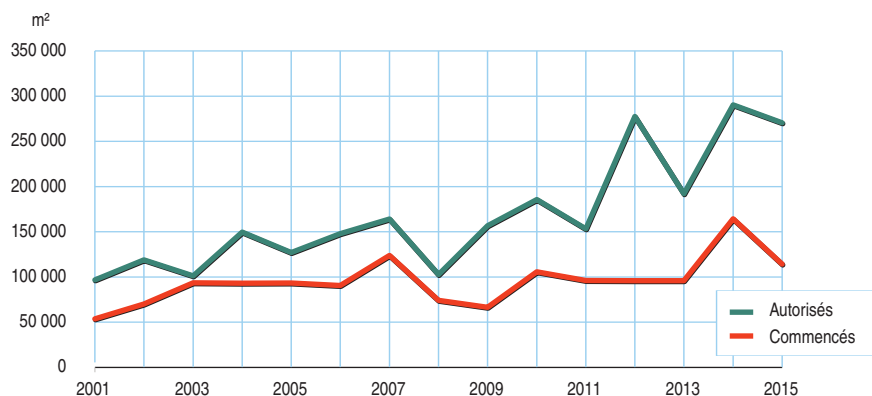
d'accélérer la rénovation énergétique des logements et de renforcer les performances énergétiques des nouvelles constructions : tous les bâtiments devront être au standard bâtiment basse consommation (BBC) en 2050.

Au niveau régional, le schéma régional Climat Air Energie, adopté par la CTC le 20 décembre 2013, inscrit notamment l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050. A ce titre, la région doit développer sa production locale d'énergie renouvelable mais aussi diminuer fortement ses besoins en énergie. Le logement résidentiel devra réduire de plus de 50 % sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2050. Ainsi, le SRCAE prévoit l'augmentation du rythme de rénovation énergétique pour atteindre 3 000 rénovations de logements par an dès 2020, rythme qui devra être maintenu jusqu'en 2050.

Le projet Oreli (Outil pour la rénovation énergétique du logement individuel) débutant en 2016, est une application concrète de ces politiques. Il consiste à rénover 200 logements individuels pilotes afin d'en tirer les enseignements nécessaires à la mise en place d'outils permettant

3 Locaux commencés : des surfaces autour des 100 000 m² de plancher

Evolution des locaux autorisés et des locaux commencés (en surface de plancher)



Source : Dreal Corse, Sit@del2 en date de prise en compte

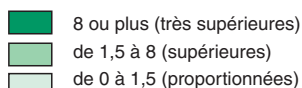
Quelle destination pour les logements neufs : résidence principale, résidence secondaire, logements sociaux ?

Lors du dépôt de permis de construire, la destination du logement n'est pas toujours bien renseignée sauf cas particuliers (logements sociaux, Ephad...). Celui-ci pourra devenir la résidence principale ou secondaire du propriétaire, être loué à titre de résidence principale ou de location touristique. Le rapport entre les autorisations de construire et la variation du nombre de ménages permet néanmoins d'évaluer si les futurs logements correspondent aux besoins de la population résidente où s'ils sont plutôt liés à la pression touristique (*carte*).

Ainsi, c'est dans les territoires où le nombre de chantiers autorisés excède la croissance du nombre de ménages que la destination touristique est la plus affirmée. Les zones littorales hors agglomérations sont les plus concernées, en particulier en Balagne, le long de la côte orientale, dans l'extrême sud de l'île, sur la rive sud du golfe d'Ajaccio et le long du golfe du Valinco.

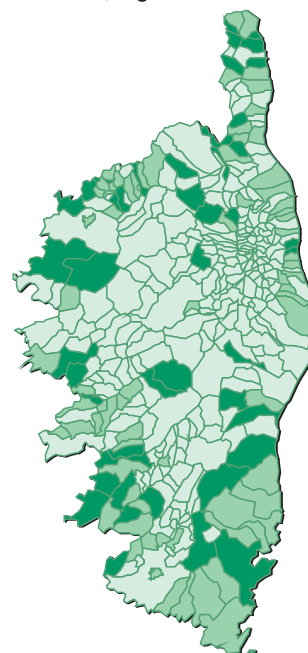
Parallèlement, les constructions de logements sociaux nécessaires au rattrapage du retard structurel de l'île dans ce domaine (seulement 10 % de logement locatif social contre 17 % au niveau national) se développent avec près de 250 logements sociaux financés par an entre 2010 et 2014 contre 140 en moyenne les cinq années précédentes.

Autorisations de construire par rapport à l'évolution du nombre de ménages sur la période 2008-2013 par commune



Note : les évolutions négatives du nombre de ménages sont ramenées à la valeur 1. Parallèlement, un faible nombre de logements autorisés sur la période (<10), qui concerne essentiellement les petites communes, ramène le rapport 1.

Source : Dreal Corse, Sit@del2 en dates réelles estimées - Insee, Recensements de la population 2008 et 2013



d'atteindre les 3 000 rénovations annuelles prévues par le SRCAE. Ces rénovations bénéficieront d'aides financières de la région en sus des aides déjà existantes ainsi que d'un suivi des travaux. Les points rénovation info services, mis en place dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat de 2013, accompagnent ces mesures.

Selon les projections réalisées par la Dreal de Corse et la Cellule économique régionale de la construction en Corse (Cerec), en s'appuyant sur une étude réalisée par le Costic (Centre d'études et de formation génie climatique et équipement technique du bâtiment), la mise aux normes BBC du parc d'habitation par rapport aux nouvelles normes environnementales pourrait générer des travaux à hauteur de 2 milliards d'euros, dont 1,1 milliard pour les seules résidences principales. En effet, 48 % des 230 000 logements constituant le parc insulaire ont été construits avant 1975, date de l'entrée en vigueur de la première réglementation thermique et sont donc particulièrement concernés par la problématique de la rénovation énergétique, notamment les résidences principales.

... qui peine toutefois à démarrer

Pour autant, le secteur résidentiel n'a pas encore connu la hausse d'activité que devrait générer la rénovation énergétique des logements et les aides financières qui l'accompagnent (crédit d'impôts, éco-prêt à taux zéro, Anah, dispositif agir plus) sont peu mobilisées.

Le nombre d'entreprises labellisées RGE (reconnue garante de l'environnement) auxquelles le recours est désormais

obligatoire pour bénéficier des aides reste faible : 172 entreprises en mai 2016. De plus, l'éco prêt à taux zéro n'a pas rencontré le succès escompté à sa mise en place en 2009, et le nombre de prêts accordés diminue régulièrement après un pic de 188 en 2010, au point de ne générer aucun prêt en 2015.

Seul le crédit d'impôts développement durable, devenu crédit d'impôts transition énergétique, fonctionne plutôt bien en Corse. En 2015 (revenus 2014), ce sont plus de 2 600 actions de rénovation énergétique qui ont été entreprises pour plus de 12,4 millions d'euros de travaux répartis également entre les deux départements. Ces actions portent principalement sur l'isolation thermique et l'installation

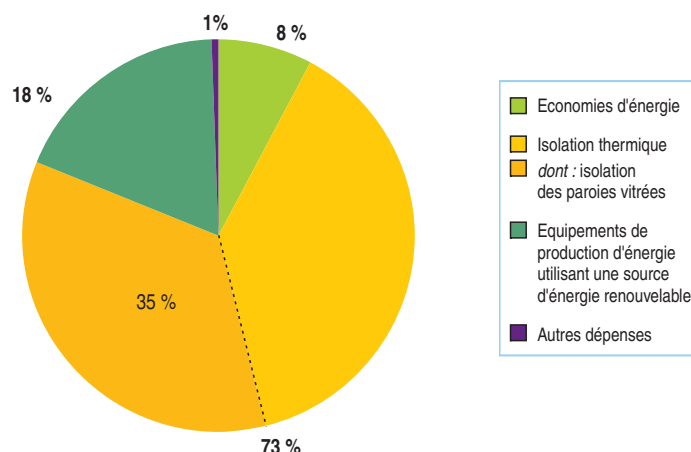
d'équipements de production d'énergie et d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable (*figure 4*). Le montant moyen de crédit d'impôts par foyer est légèrement supérieur à la moyenne française avec 1 377 euros contre 1 350 euros.

La commande publique des collectivités locales soutient le marché

En 2014, les dépenses des collectivités locales en maîtrise d'ouvrage directe pour le bâtiment et les travaux publics s'élèvent à 344 millions d'euros. Ces dépenses comprennent les crédits que les collectivités mobilisent directement sur les opérations dont elles sont maîtres d'œuvre et les concours des autres financeurs : autres

4 Le crédit d'impôt, le plus souvent utilisé pour l'isolation thermique

Types de travaux réalisés ayant donné droit à crédit d'impôt



Source : DGFIP - GIE, réseau des Cerc

Un observatoire de la commande publique

A la demande des professionnels, qui souhaitent disposer d'une vision prospective des opérations programmées par les maîtres d'ouvrages publics, une démarche de recensement des opérations de BTP à engager en Corse à court (année en cours) et à moyen terme (quatre années suivantes) est mise en œuvre depuis 2015, dans le cadre de la cellule régionale de veille du BTP (instance présidée par le Préfet de Corse et le Président de l'exécutif de la Collectivité Territoriale).

Corsica Statistica, service d'observation et d'analyse économique de l'Agence de développement économique de la Corse, est mandatée dans le cadre d'une motion votée par l'Assemblée de Corse, pour mettre en place ce dispositif avec l'appui de la Cerec (Cellule économique régionale de la construction en Corse).

Méthodologie et source

Sit@del2 est une base de données sur la construction et le logement, contrôlée et enrichie tous les mois à partir des permis de construire et des déclarations d'ouverture de chantier ou d'achèvement des travaux, etc.

On distingue la date de prise en compte (DPC) qui correspond à la date de remontée de l'information dans Sit@del2 et la date réelle qui correspond à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) s'est produit. Ce dispositif de double datation s'explique par le fait que les services instructeurs transmettent parfois l'information avec retard.

A l'inverse des données en dates de prise en compte, les données en dates réelles sont révisées au fur et à mesure des remontées d'informations (en moyenne, la stabilisation des données dure 6 mois pour les autorisations et 18 mois pour les mises en chantier). Les données en date de prise en compte sont habituellement utilisées pour le suivi conjoncturel.

La transmission de certains éléments (déclaration d'ouverture de chantier ou d'achèvement des travaux, par exemple) n'étant pas obligatoire et reposant essentiellement sur la bonne volonté des pétitionnaires, l'écart entre les permis autorisés (et non annulés) et le nombre d'ouvertures de chantier enregistrées correspond pour partie à des annulations dites « économiques » (projets non aboutis), mais aussi à des défauts de transmission.

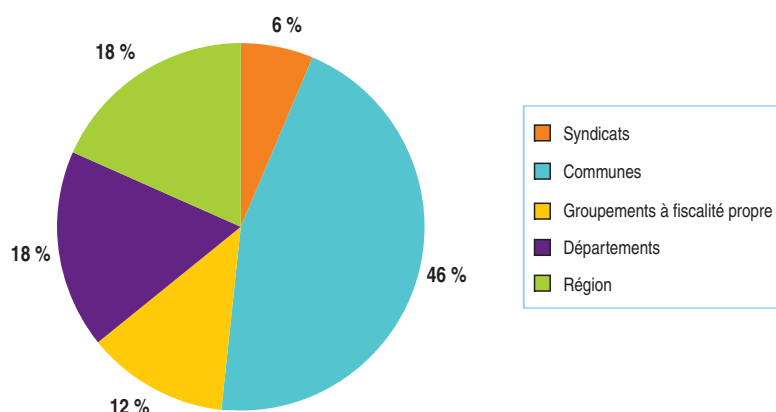
Pour pallier les inconvénients des données en date réelle (délai de stabilisation) ou des données en date de prise en compte (sensibilité aux aléas de gestion) et la sous-estimation des volumes réels qui ressort des données enregistrées dans Sit@del2, une méthode statistique d'estimation des données dites « en date réelle estimée » ou « DR+ » a été développée.

Ces données mensuelles, robustes aux aléas de collecte et plus proches des volumes réels s'agissant des ouvertures de chantier, sont disponibles (comme les données en DPC) à la fin du mois suivant le mois de référence. Comme les données en date réelle, elles sont révisées chaque mois jusqu'à ce que les données en date réelle soient stabilisées.

Définitions : voir page 33

5 Les communes, premiers maîtres d'œuvre

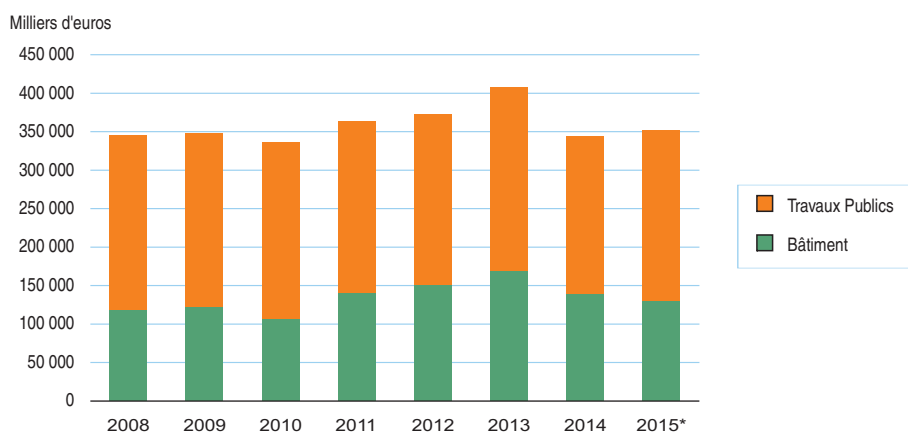
Répartition des dépenses effectuées dans le BTP par type de collectivité en Corse en 2014



Source : DGFIP - GIE, réseau des Cerc

6 Davantage de dépenses consacrées aux Travaux Publics

Evolution des dépenses des collectivités locales de Corse selon le secteur du BTP



* budgets primitifs pour 2015

Source : DGFIP - GIE, réseau des Cerc

collectivités, Etat (PEI...), Europe (Feder...). La CTC et les Départements pèsent pour 36 % dans ces dépenses et les communes pour 46 % (figure 5).

Dans le bâtiment, ce sont 139 millions d'euros de dépenses qui ont été réalisées par les collectivités territoriales insulaires en 2014, soit 436 euros par habitant. Les deux tiers d'entre elles sont portées par les communes. Dans les travaux publics, les collectivités territoriales ont investi 205 millions d'euros, soit 640 euros par habitant. En 2014, après trois années consécutives de hausse, les dépenses globales des collectivités pour le BTP dans l'île sont en retrait de 15 %. Elles sont ainsi quasiment revenues au niveau de 2010. Les budgets

primitifs 2015 sont de la même grandeur que le réalisé 2014 (figure 6)

Ce mouvement concerne tous les types de collectivités, exception faite des Départements. La plus forte diminution est enregistrée par les groupements à fiscalité propre (- 27% sur un an), après il est vrai une forte croissance en 2013.

Ces baisses concernent tant le bâtiment (- 18 %) que les travaux publics (- 14 %).

Malgré ce recul, rapporté au nombre d'habitants, la Corse continue d'être la région qui investit le plus dans les travaux d'équipements avec une moyenne régionale de 1 077 euros par habitant en 2014 contre seulement 632 euros au niveau national. ■

Analyse financière des entreprises de la construction en 2013

En 2013 en Corse, les entreprises employeuses de la construction génèrent un chiffre d'affaires global de 1,5 milliard d'euros. Entre 2009 et 2013, il progresse davantage qu'en France de province. Sur la période, le chiffre d'affaires médian croît en revanche moins vite qu'au niveau national. Il demeure néanmoins plus important que sur le continent. En 2013, ces entreprises dégagent un meilleur taux de marge qu'en province et une rentabilité économique similaire. Si le taux de marge est plus élevé quel que soit le sous-secteur, la rentabilité économique est supérieure dans le second œuvre et les travaux publics, et analogue dans le gros œuvre. Toutefois, depuis 2009, ces deux indicateurs se sont plus dégradés qu'ailleurs. En outre, comme celles des autres secteurs, les entreprises corses du BTP investissent davantage que leurs homologues de province. Elles présentent aussi une plus forte autonomie financière, ce qui témoigne d'une bonne santé financière.

Yannig Pons, Insee

En 2013, les entreprises mono-régionales employeuses de la construction imposées au régime réel (*méthodologie*) génèrent 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en Corse. Mais l'année 2013 marque le début de l'inflexion de l'activité économique du BTP en Corse.

Le gros œuvre représente la plus grosse part du chiffre d'affaires dégagé par le secteur : 42 % contre seulement 21 % en France de province (*figure 1*). Cette surreprésentation est liée au poids important dans la région des entreprises, moins spécialisées, de travaux de maçonnerie générale. Le second œuvre occupe une part moindre dans le chiffre d'affaires qu'au niveau national.

En matière de taille, les entreprises insulaires de moins de dix salariés réalisent 49 % du chiffre d'affaires du BTP, soit 9 points de plus que leurs homologues de province. Elles sont pourtant proportionnellement aussi nombreuses que sur le continent. Leur part plus élevée dans le chiffre d'affaires tient à la fois aux entreprises de 6 à 9 salariés et à celles de 5 salariés ou moins.

La répartition régionale du chiffre d'affaires se retrouve également dans celle de l'emploi salarié, majoritaire dans le gros œuvre et les entreprises les plus grandes.

Le chiffre d'affaires global progresse plus vite qu'en province...

Entre 2009 et 2013, le chiffre d'affaires global des entreprises de la construction augmente plus vite en Corse que dans l'ensemble des régions de province (18,3 % contre 6,3 %). Cette hausse est surtout portée par les travaux publics, probablement en lien avec la deuxième tranche du plan exceptionnel d'investissement. Elle est la plus marquée dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Le second œuvre enregistre ensuite la plus forte augmentation, notamment dans les entreprises de 5 à 9 salariés.

La croissance du chiffre d'affaires n'est toutefois pas homogène sur la période. Entre

1 Les entreprises de gros œuvre et celles de moins de 10 salariés pèsent plus qu'au niveau national

Répartition du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires de la construction par sous-secteur et taille des entreprises en 2013

	Corse			Province
	Entreprises	Chiffre d'affaires	Poids CA	Poids CA
	nombre	milliers d'euros	%	%
Sous-secteur				
Gros œuvre	887	619 787	42	21
Second œuvre	881	435 918	30	51
Travaux publics	268	414 328	28	28
Taille				
1 à 5 salariés	1 509	432 765	29	26
6 à 9 salariés	298	283 460	20	14
10 salariés ou plus	229	753 807	51	60
Ensemble	2 036	1 470 033	100	100

Source : Insee, Fare

2009 et 2011, elle est forte dans les trois sous-secteurs, avant de s'infléchir en 2012 dans le gros œuvre et les travaux publics. L'infléchissement dans le second œuvre a lieu en 2013 (*figure 2*).

... contrairement au chiffre d'affaires médian

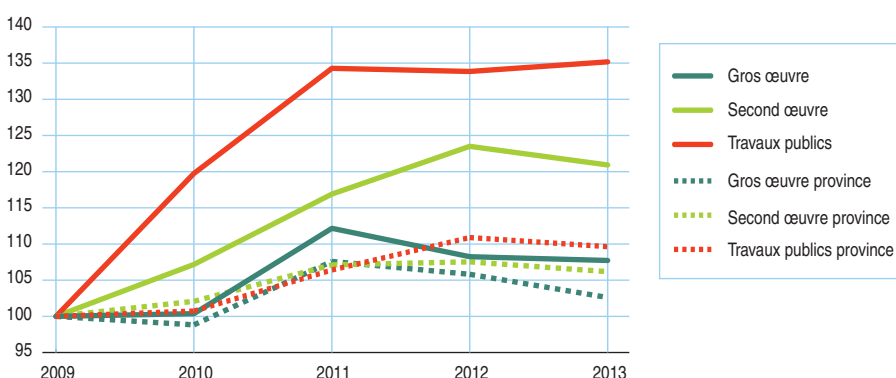
En Corse, la moitié des entreprises de la construction dégagent un chiffre d'affaires

supérieur à 294 000 euros contre 267 000 euros en province. Ce chiffre d'affaires médian croît avec la taille des entreprises. Il est de 210 000 euros pour les entreprises de 5 salariés ou moins, de 823 000 euros pour celles de 6 à 9 salariés et de 2 195 000 euros pour celles de 10 salariés ou plus. Il est légèrement plus élevé que sur le continent pour les deux catégories les plus petites mais inférieur pour celles de 10 salariés ou plus. Dans les travaux publics toutefois, il est plus

2 Hausse du chiffre d'affaires surtout dans les travaux publics et le second œuvre

Evolution du chiffre d'affaires total de la construction par sous-secteur

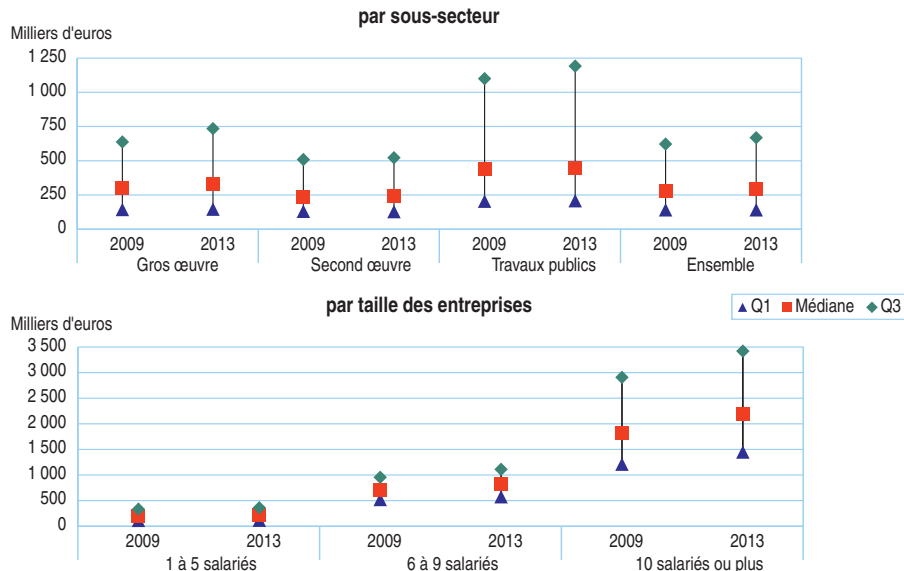
Indice base 100 en 2009



Source : Insee, Fare

3 La dispersion du chiffre d'affaires en hausse

Evolution du 1^{er} quartile, de la médiane et du 3^e quartile du chiffre d'affaires de la construction en Corse



Source : Insee, Fare

important quelle que soit la taille de l'entreprise.

Entre 2009 et 2013, le chiffre d'affaires médian du secteur progresse de 4,6 % contre 6,7 % au niveau national. Ainsi, en 2013, l'écart avec la province est moins marqué que cinq ans auparavant (+ 9,8 % contre + 12 % en 2009). Sur cette période, le chiffre d'affaires médian atteint son niveau le plus haut en 2011 et baisse ensuite. Il augmente le plus dans le gros œuvre et dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Cette évolution s'accompagne d'une hausse de la dispersion du chiffre d'affaires, notamment dans les entreprises de gros œuvre et de travaux publics ainsi que celles de 10 salariés ou plus (figure 3).

Un meilleur taux de marge qu'au niveau national en 2013

Le chiffre d'affaires constitue les recettes d'une entreprise. Une fois payés les différents achats de biens et services consommés au cours de la production, reste la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Elle mesure la richesse générée par l'activité. En 2013, le taux de valeur ajoutée, qui rapporte la valeur ajoutée au chiffre d'affaires, est plus élevé dans les entreprises employeuses du BTP que dans l'ensemble de l'économie régionale (37 % contre 29 %) et similaire à celui du secteur en France de province (36 %). Il est néanmoins supérieur à celui de province dans le gros œuvre (37 % contre 34 %) et les travaux publics (34 % contre 30 %) (figure 6).

La valeur ajoutée permet de rémunérer le

facteur travail, au travers des salaires et des charges sociales, et le facteur capital grâce à l'excédent brut d'exploitation. En Corse, la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée est moins élevée qu'en province et ce, quels que soient les sous-secteurs et la taille des entreprises de la construction. En effet, les frais de personnel par salarié sont inférieurs de 7 % alors que la productivité apparente du travail n'est inférieure que de 4 %. Cette plus faible part des frais de personnel dans la valeur ajoutée permet donc de dégager un taux de marge supérieur à celui du continent (17 % contre 13 %).

Le taux de marge diminue d'autant plus que l'entreprise emploie des salariés. Il est de 23 % pour les entreprises insulaires de 5 salariés ou moins contre 13 % pour les celles de 10 salariés ou plus. En revanche, il est

assez proche d'un sous-secteur à l'autre, quoique légèrement plus faible dans le gros œuvre (figure 6). Entre 2009 et 2013, comme en province, le taux de marge enregistre un fort recul : il passe de 24 % à 17 % dans la région. C'est dans le gros œuvre que la baisse est la plus marquée.

Comme sur le continent, la rentabilité économique s'est dégradée

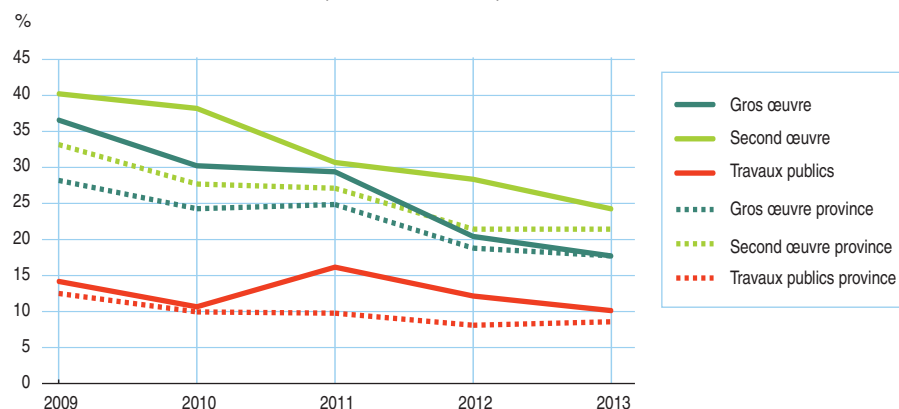
Le taux de marge plus élevé en Corse des entreprises de la construction favorise leur rentabilité économique. En effet, la rentabilité économique mesure la capacité à dégager un bénéfice par rapport au capital d'exploitation nécessaire à l'activité. En 2013, sur l'île, elle est de 16 % dans le BTP contre 12 % dans l'ensemble de l'économie marchande. Elle est à peine supérieure à celle du secteur au niveau national. Les entreprises corses du second œuvre et des travaux publics présentent une meilleure rentabilité économique que leurs homologues de province (respectivement + 2,8 points et + 1,5 point) et celles du gros œuvre ont une rentabilité analogue (figure 6).

Comme au niveau national, la rentabilité économique est plus importante dans les petites entreprises où le capital d'exploitation est plus faible. Toutefois, les travaux publics insulaires font exception car dans ce sous secteur, la rentabilité des entreprises de 6 à 9 salariés est inférieure à celle des 10 salariés ou plus.

Entre 2009 et 2013, la construction enregistre une forte baisse de rentabilité et le recul est plus marqué en Corse (- 11,9 points) que sur le continent (- 9,1 points). D'un point de vue sectoriel, la situation se dégrade davantage dans le second œuvre et le gros œuvre que dans les travaux publics (figure 4). C'est dans les plus petites

4 Dégradation de la rentabilité économique quel que soit le sous-secteur

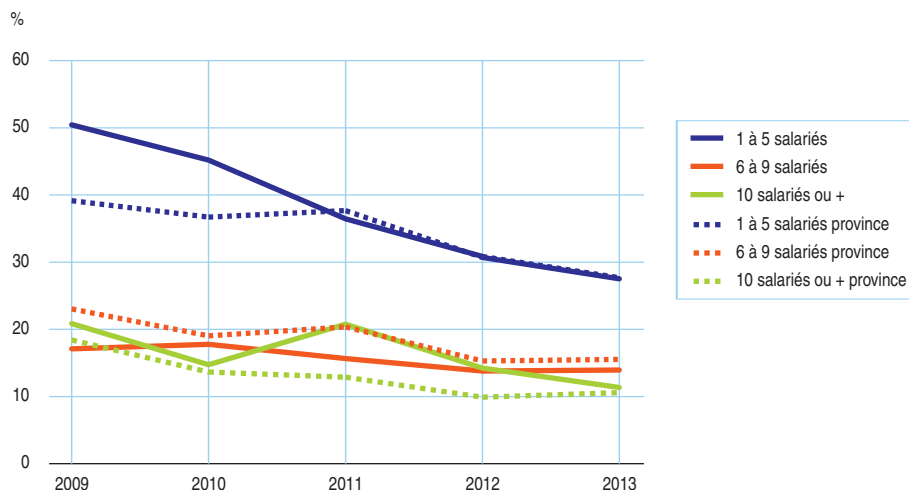
Evolution du taux de rentabilité économique de la construction par sous-secteur



Source : Insee, Fare

5 Une baisse marquée de rentabilité dans les plus petites entreprises

Evolution du taux de rentabilité économique de la construction selon la taille des entreprises



Source : Insee, Fare

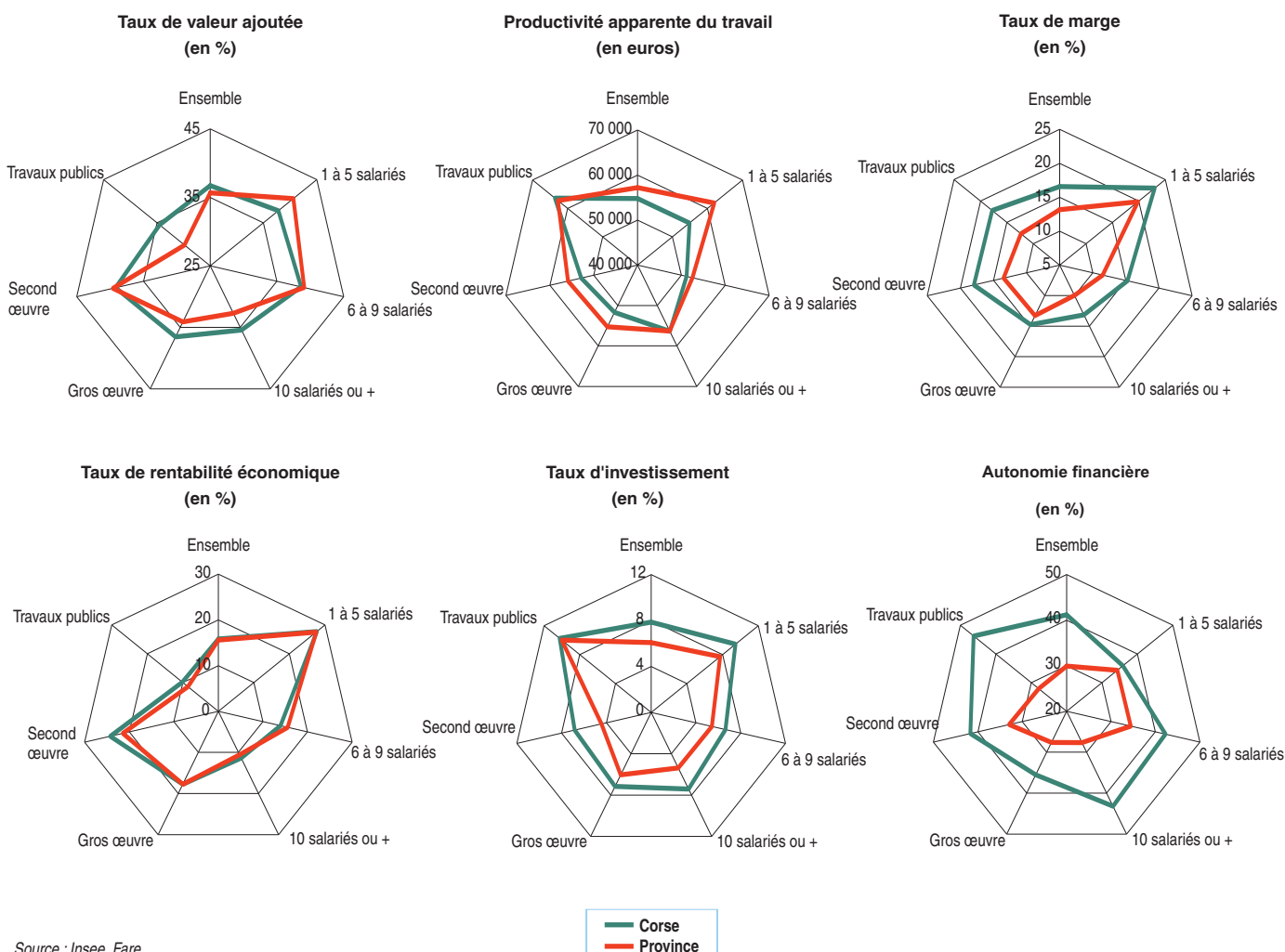
entreprises que la rentabilité diminue le plus, en Corse comme ailleurs (figure 5).

Des entreprises qui investissent...

L'investissement est un processus qui engage durablement l'entreprise. Dans un premier temps, il grève ses comptes financiers mais il lui permet d'assurer sa croissance à long terme. En 2013, les entreprises de la construction investissent davantage dans la région qu'en France de province : en moyenne 21 000 euros, soit 4 000 euros de plus. Cette moyenne cache d'importantes disparités. En effet, seule la moitié des entreprises corse dépensent plus de 3 000 euros annuels en investissement. Néanmoins, quelle que soit la taille de l'entreprise, les montants moyen et médian des investissements sont plus élevés en Corse.

Dans la région, les entreprises de la construction consacrent pour investir une

6 Principaux indicateurs financiers du secteur de la construction en 2013



Source : Insee, Fare

Entreprises sans salarié : 97 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013

En 2013 en Corse, les 920 entreprises du BTP sans salarié imposées au régime réel génèrent un chiffre d'affaires de 97 millions d'euros, soit 6,2 % de l'ensemble du secteur (hors auto-entreprises). Le chiffre d'affaires moyen de ces entreprises est de 105 000 euros.

Ces entreprises ont une meilleure rentabilité économique que les entreprises employeuses (26 % contre 16 %). Comparées à leurs homologues de province, elles dégagent une rentabilité supérieure dans le second œuvre (62 % contre 55 %) et les travaux publics (11 % contre 4 %) et moindre dans le gros œuvre (20 % contre 32 %). Comme pour les entreprises employeuses, la rentabilité économique des entreprises du gros œuvre et du second œuvre se dégrade nettement entre 2009 et 2013 (respectivement - 45 points et - 52 points). Au niveau national, le recul est beaucoup moins marqué (respectivement - 14 points et - 23 points).

De même, les entreprises sans salarié de la construction investissent davantage que sur le continent, et ce quel que soit le sous-secteur. Par ailleurs, à l'inverse des entreprises employeuses, elles se financent moins grâce à leurs fonds propres qu'en province.

Méthodologie

Les données financières, issues des déclarations fiscales, ne sont connues que pour les entreprises qui ne bénéficient pas du régime micro-fiscal. En effet, les entreprises soumises à ce régime règlent un montant d'impôt calculé à partir du chiffre d'affaires brut ou des recettes et n'établissent donc pas de comptes détaillés. Aussi, cette étude porte sur les entreprises imposées au régime réel. Cette restriction de champ a un impact particulièrement fort dans la construction en Corse : alors que tous secteurs confondus, en Corse comme sur le continent, 33 % des entreprises sont ainsi exclues, dans la construction, c'est le cas de 44 % des entreprises en Corse contre seulement 28 % en France de province. Ces entreprises ont beau être nombreuses, elles concentrent dans la région comme ailleurs moins de 1 % des effectifs salariés. L'étude concerne seulement les entreprises employeuses dont la structure n'est pas concernée par ces écarts. Parallèlement, l'encadré apporte quelques éléments sur les entreprises sans salarié c'est à dire celles exclues du champ de l'étude.

Par ailleurs, ces données financières ne sont disponibles qu'au niveau des entreprises et non au niveau de chacun de leurs établissements. Leur exploitation au niveau régional nécessite donc de se limiter aux seules entreprises implantées très majoritairement dans une seule région. Ainsi, seules les entreprises, dites mono ou quasi-mono régionales (dont au moins 80 % des effectifs salariés travaillent dans une seule et même région) seront prises en compte. Cette limitation de champ conduit à exclure de l'analyse les grandes entreprises nationales ou internationales dont les nombreux établissements sont situés dans plusieurs régions. Elle a néanmoins un impact très limité sur le champ analysé. En effet, les entreprises de la construction, notamment de gros et second œuvres, sont quasi-exclusivement mono régionales, en Corse comme sur le continent.

Les comparaisons avec le reste de l'économie marchande portent, comme pour les entreprises de la construction, uniquement sur les entreprises employeuses.

part de leur valeur ajoutée nettement plus faible que dans l'ensemble de l'économie marchande (- 8 points). A l'image de celui des autres secteurs, ce taux d'investissement dans le BTP est plus important sur l'île qu'en France de province : 7,8 % contre 6,1 % (figure 6). Les investissements plus élevés sont favorisés par les crédits d'impôt accordés en Corse. Ces derniers jouent favorablement sur le résultat net et par conséquent sur la capacité d'autofinancement des entreprises insulaires de la construction. Leur capacité d'autofinancement est ainsi plus élevée qu'en province (+ 14 %). En Corse, comme ailleurs, les entreprises de travaux publics investissent davantage que celles du gros œuvre et du second œuvre.

...et peu endettées

Malgré des investissements plus importants qu'au niveau national, les entreprises corses de la construction sont moins endettées que celles de France de province. Elles utilisent peu l'effet de levier financier (emprunts / capitaux propres). Lorsque la rentabilité économique est supérieure au taux d'intérêt, ce recours à l'emprunt permet d'accroître la rentabilité financière de l'entreprise d'où un effet de levier. Aussi, malgré une rentabilité économique légèrement meilleure, les entreprises insulaires ont une rentabilité financière moindre que leur homologues de province. Les entreprises de la construction utilisent encore moins l'effet de levier que l'ensemble des entreprises corses.

Parallèlement, dans la région, la plus grande part que représente le capital et les réserves dans l'ensemble du passif témoigne d'une bonne santé financière des entreprises de la construction. En effet, elles ont une autonomie financière (capitaux propres / total du bilan) analogue à celle des entreprises des autres secteurs, alors que sur le continent, leur autonomie financière est nettement moins élevée que dans l'ensemble

de l'économie. En outre, l'autonomie financière est plus importante en Corse qu'en province (41 % contre 30 %, soit 11 points). L'écart est surtout marqué pour les entreprises les plus grandes (15 points) alors qu'il est faible pour celles de 5 salariés ou moins (2 points) (figure 6). ■

Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Elle concerne les entreprises employeuses et mono-régionales ne bénéficiant pas du régime micro-fiscal (voir méthodologie).

Source

Fare (Fichier approché des résultats d'Esane) : le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéfices que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle/ESA). Le champ couvert par Fare est l'ensemble des entreprises marchandes à l'exception des entreprises du secteur financier et des exploitations agricoles.

Définitions : voir pages 33 à 35

Les salariés du BTP : toujours une prédominance d'ouvriers non-qualifiés

En Corse, les salariés du BTP occupent des postes moins qualifiés et sont moins diplômés que leurs homologues de France de province. En 2013, les trois quarts sont des ouvriers, en majorité non-qualifiés, en particulier dans le gros-œuvre. Ils sont 45 % à ne détenir aucun diplôme, soit une part deux fois plus élevée que sur le continent. Toutefois, le nombre de détenteurs d'un CAP ou d'un BEP a tendance à se développer avec l'entrée des jeunes sur le marché du travail. La faible qualification des salariés du secteur est liée en partie au poids important des étrangers dans les effectifs. Cette main-d'œuvre est de plus en plus d'origine européenne. Enfin, contrairement à l'ensemble de l'économie marchande insulaire, le bâtiment est un secteur où le renouvellement des générations semble assuré. Il demeure en outre très peu féminisé puisque seulement un salarié sur dix qui y travaille est une femme.

Stéphanie Balzer, Insee

La construction est un secteur économique qui emploie principalement des ouvriers, et ce particulièrement en Corse. En 2013, ils représentent 76 % des salariés du BTP insulaire contre 68 % en France de province. De surcroît, leur part dans l'emploi diminue moins vite dans la région sur les cinq dernières années : - 2,8 points contre - 3,4 points en province.

A l'inverse, les postes d'employés sont très peu fréquents dans la construction, alors qu'ils sont les plus nombreux dans les secteurs marchands non agricoles insulaires (champ ICS : « Industrie-Construction-Commerces-Services ») : 8 % contre 36 %.

Enfin, les cadres d'entreprise et professions intellectuelles supérieures sont sous représentés dans le BTP en Corse avec à peine 4 % des salariés contre 7 % sur le continent et 9 % dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole régionale. Il en est de même pour les professions intermédiaires.

Un ouvrier sur deux non-qualifié

Parmi les 7 700 ouvriers du secteur en 2013, 53 % sont toujours des ouvriers non-qualifiés, alors qu'ils ne sont que 37 % en moyenne de province. Leur part est stable depuis 2008. Cette forte présence d'ouvriers non-qualifiés dans le BTP insulaire est liée à la prédominance des métiers de maçonnerie générale dans l'emploi salarié (41 % des effectifs salariés du secteur contre 15 % en province). Parmi eux, nombreux sont ceux qui ne nécessitent pas de diplôme particulier (manœuvre, aide maçon...).

Les ouvriers non-qualifiés sont ainsi majoritaires dans le gros œuvre (63 % des postes d'ouvriers) (figure 1). Ce n'est pas le cas dans le second œuvre où 58 % des ouvriers sont qualifiés. En effet, ce sous-secteur est surtout constitué de métiers techniques (plombiers, chauffagistes, électriciens...) qui nécessitent un diplôme professionnel (CAP, BEP...). Dans les travaux publics, un ouvrier sur deux est non-qualifié.

Les salariés du BTP restent peu diplômés sur l'île

En 2013, 45 % des salariés du BTP de l'île déclarent ne détenir aucun diplôme. C'est un peu mieux qu'en 2008, où ils étaient 50 %, mais la Corse reste la région française où les professionnels du BTP sont les moins diplômés, avec une part qui est le double de la moyenne de province. C'est aussi beaucoup plus que dans l'ensemble du champ ICS sur l'île où 27 % des salariés sont

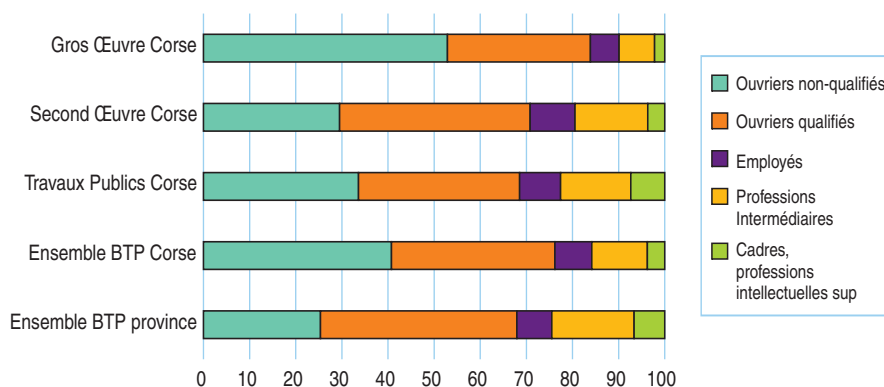
non-diplômés contre 13 % en France de province.

Ce faible niveau de diplôme est lié à la surreprésentation des ouvriers dans le secteur. En effet, les ouvriers dans leur ensemble sont 52 % à ne détenir aucun diplôme et ce taux s'élève à 61 % pour les ouvriers non-qualifiés. De fait, avec sa forte part d'ouvriers non-qualifiés, le gros œuvre est le sous-secteur qui compte le plus de non-diplômés : 59 % (figure 2).

Toutefois, le niveau de diplôme des ouvriers

1 Une majorité d'ouvriers non-qualifiés dans le gros œuvre

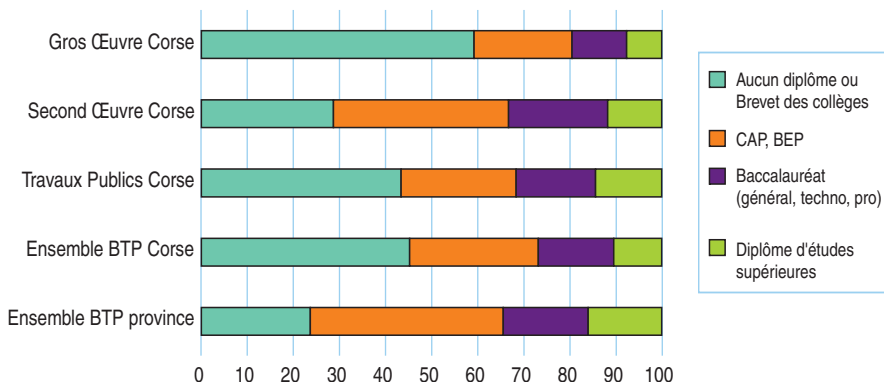
Répartition des salariés du BTP par catégorie socioprofessionnelle selon le sous-secteur en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

2 Davantage de diplômés dans le second œuvre

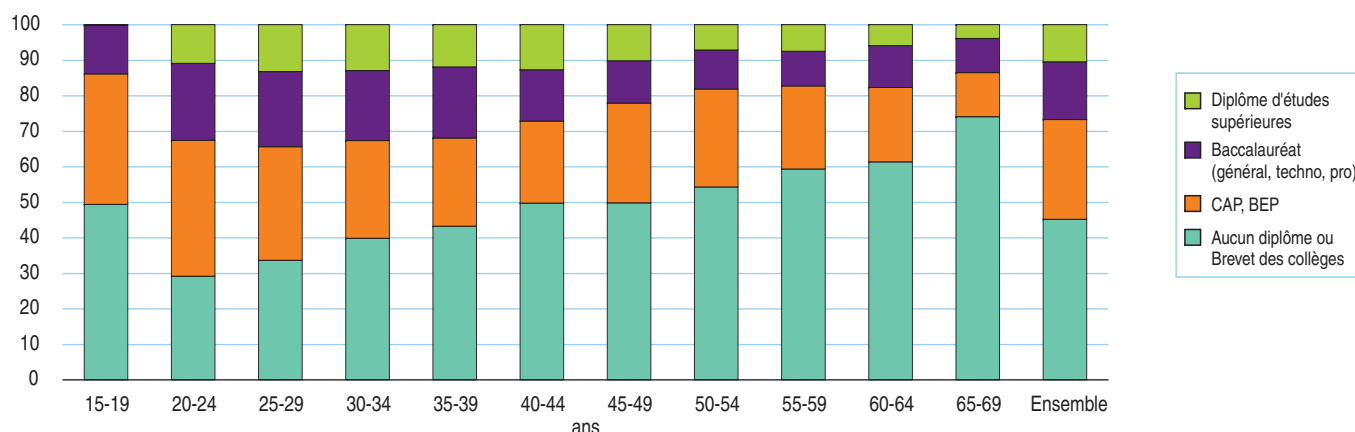
Répartition des salariés du BTP par niveau de diplôme selon le sous-secteur en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

3 Les jeunes salariés plus diplômés que leurs aînés

Répartition des salariés du BTP par niveau de diplôme selon la tranche d'âge en Corse en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

s'améliore. Entre 2008 et 2013, la part des ouvriers qualifiés qui déclarent n'avoir aucun diplôme baisse de 6 points et celle des ouvriers non-qualifiés de 3 points. Cette évolution se fait à un rythme moins rapide qu'en province pour les ouvriers non-qualifiés, où la proportion de non-diplômés recule de 5 points.

Lorsqu'ils sont diplômés, les professionnels du BTP possèdent le plus souvent un CAP ou un BEP : 28 % des salariés. Pour les ouvriers non-qualifiés, cette part atteint 37 %.

L'entrée des jeunes dans le secteur du BTP favorise la croissance des qualifications : ils sont plus souvent titulaires de ce type de diplôme que leurs aînés (figure 3). C'est particulièrement le cas dans le second œuvre qui regroupe les métiers où la filière d'accès principale passe par l'apprentissage et les lycées professionnels et technologiques : 43 % des jeunes de moins de 30 ans y sont titulaires d'un CAP ou BEP.

Sur l'île, les salariés du secteur sont peu nombreux à détenir un diplôme d'études supérieures : 11 % contre 16 % en province. Même chez les cadres, ce taux ne dépasse

pas 38 % tandis qu'il s'établit à 63 % sur le continent.

De nombreux salariés étrangers, et de plus en plus européens

En 2013, les étrangers représentent 10 % de l'ensemble des salariés insulaires, mais 37 % des salariés du bâtiment et des travaux publics, soit 3 700 personnes. La Corse est ainsi la région française qui emploie proportionnellement le plus d'étrangers dans le BTP. Ils sont 8 % en moyenne dans le secteur en province, la première région derrière la Corse étant Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 13 %. La seule autre région qui présente un fort taux de salariés étrangers dans ce secteur est l'Île-de-France, avec 30 %.

Cette part d'étrangers a tendance à augmenter avec le temps sur l'île puisqu'en cinq ans elle progresse de 2 points alors qu'elle diminue de 0,4 point en moyenne de province.

La main-d'œuvre étrangère est moins qualifiée que les autres salariés du secteur.

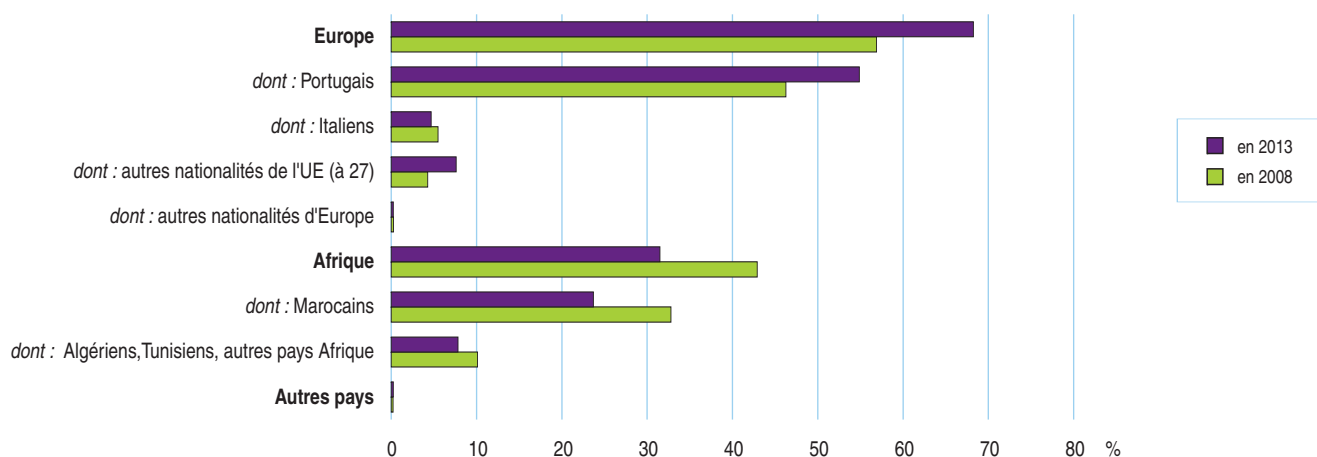
En effet, neuf étrangers sur dix travaillent comme ouvriers, ils sont six sur dix chez les salariés de nationalité française. Et parmi les ouvriers de nationalité étrangère, deux sur trois sont non-qualifiés contre deux sur cinq pour les ouvriers français. Les salariés étrangers du BTP sont ainsi surreprésentés dans le gros œuvre (57 % des effectifs). Les trois quarts déclarent ne pas détenir de diplôme contre un quart des salariés français.

Ils comprennent moins de jeunes que leurs homologues de nationalité française (21 % de moins de 30 ans, soit 9 points de moins), davantage de salariés âgés de 30 à 49 ans (56 %, soit + 8 points) et un peu plus de seniors.

Parmi ces salariés étrangers, sept sur dix sont originaires d'un pays d'Europe, principalement du Portugal. Les autres viennent surtout du Maghreb, en particulier du Maroc (figure 4). L'origine des étrangers évolue de manière importante depuis quelques années. Entre 2008 et 2013, la part des étrangers d'origine européenne augmente de 11 points tandis que celle des

4 Un salarié étranger sur deux est originaire du Portugal

Répartition de la population salariée étrangère dans le BTP selon la nationalité en Corse



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013

Les non-salariés du BTP : une majorité d'artisans du second œuvre

En 2013 en Corse, les non-salariés du BTP sont surtout des artisans (89 %) et travaillent en majorité dans le second œuvre. Ils sont principalement artisans-maçons, peintres, plombiers, chauffagistes ou électriciens.

Les non-salariés sont généralement plus diplômés que les salariés du secteur : 41 % ont un CAP ou BEP et 31 % n'ont aucun diplôme (contre respectivement 28 % et 45 %). Ils comprennent deux fois moins de personnes d'origine étrangère. En outre, la féminisation est encore plus faible chez ces indépendants qui ne comptent que 5 % de femmes, soit une part deux fois moins élevée que chez les salariés.

Contrairement aux salariés, le renouvellement des générations n'est pas assuré chez les non-salariés du secteur. En effet, le taux de relève n'est que de 34 % : on recense 34 professionnels non-salariés du bâtiment de moins de 30 ans pour 100 de 50 ans ou plus. Le secteur du gros œuvre est celui qui se renouvelle le moins avec un taux de relève de 24 %.

Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Les comparaisons avec l'ensemble de l'économie concernent le champ ICS. Ce dernier désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Il ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

personnes d'origine africaine diminue d'autant. Les étrangers venant du Portugal et d'autres pays de l'Union européenne (Roumanie, Pologne...) sont en effet de plus en plus nombreux au détriment de ceux originaires du Maghreb, mais aussi d'Italie.

de 95 %. A court terme, ce secteur peut alors être confronté à de forts volumes de départs à la retraite compromettant la transmission des savoirs-faire dans les entreprises. Il en est de même pour les travaux publics mais à un degré moindre (taux de relève à 97 %).

Un renouvellement des générations relativement assuré dans le secteur

En Corse, on recense en 2013, 122 salariés du bâtiment de moins de 30 ans pour 100 salariés de 50 ans ou plus, soit un taux de relève de 122 %. Le renouvellement des générations semble donc être assuré dans le secteur. Et ce, contrairement au reste de l'économie corse où le nombre de salariés de plus de 50 ans excède celui des jeunes (taux de relève de 96 %). Ce taux de renouvellement des salariés du BTP est toutefois moins favorable qu'en France de province où il atteint 143 %. De plus il diminue fortement en cinq ans (146 % en 2008).

C'est principalement dans le second œuvre que le renouvellement des générations est le plus important, avec un taux de relève de 186 % : les jeunes de moins de trente ans sont presque deux fois plus nombreux que les salariés de 50 ans ou plus (figure 5). A l'inverse, le gros œuvre est le secteur qui se renouvelle le moins avec un taux de relève

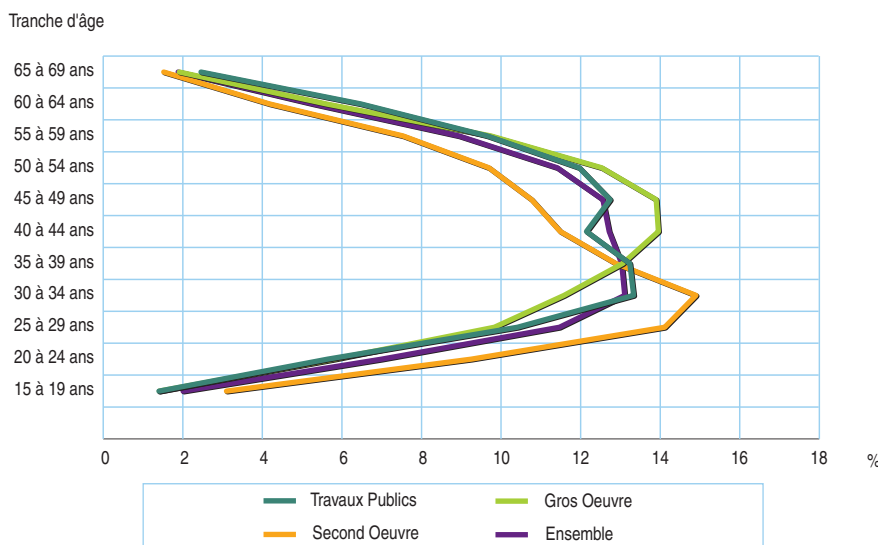
Le BTP un secteur toujours peu féminisé

En 2013, les femmes occupent 10 % des emplois salariés du BTP sur l'île contre 12 % sur le continent. Elles travaillent principalement sur des postes d'employés. Cette catégorie socioprofessionnelle est beaucoup moins féminisée qu'en France de province : elle comprend 72 % de femmes contre 84 % au niveau national. En revanche, dans la région, les postes de cadres sont plus souvent pourvus par des femmes qu'en province : 21 % de femmes parmi les cadres du BTP insulaire, soit 5 points de plus. C'est dans le second œuvre que la féminisation des emplois de cadres est la plus élevée : 39 %. Les postes d'ouvriers comptent très peu de femmes, sur l'île comme sur le continent (respectivement 1 % et 2 %).

En 2013, les femmes salariées du secteur sont en majorité secrétaires, employées comptables ou financières ou secrétaires de direction. ■

5 Plus de jeunes dans le second œuvre

Salariés du BTP par tranche d'âge selon le sous-secteur en Corse en 2013 (moyenne mobile d'ordre 2)



Source : Insee, Recensement de la population 2013

Source

Recensement de la population : Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement... La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Définitions : voir page 35

Des conditions d'emploi plutôt favorables malgré de faibles salaires

En Corse comme en province, les emplois du BTP sont relativement stables sur l'année, et ce contrairement au reste de l'économie insulaire marquée par une importante activité saisonnière. Ainsi, les conditions d'emploi du secteur sont plutôt favorables. Les emplois permanents, c'est à dire ceux présents dans la même entreprise durant toute l'année, prédominent avec 62 % des postes salariés en 2013. Avec la crise économique, ces emplois ont progressé, la main-d'œuvre du secteur étant devenue moins mobile. Les emplois non permanents ou mobiles sont néanmoins plus fréquents dans la région, du fait d'un faible recours à l'emploi intérimaire ainsi que d'une forte part d'ouvriers non-qualifiés ou de personnes travaillant dans des établissements de petite taille, ces salariés étant plus mobiles que les autres. Enfin, les salaires sont également plus faibles en Corse en raison de ces caractéristiques d'emplois et d'entreprises.

Elisabeth Gallard, Déborah Caruso, Insee

En Corse comme en province, le volume d'emploi salarié du secteur de la construction est relativement stable sur l'année, comparé à l'ensemble de l'économie marchande non agricole insulaire fortement marquée par une activité saisonnière (figure 1).

Durant l'année, les effectifs salariés du BTP progressent toutefois faiblement pour atteindre leur plus haut niveau en juin : l'écart maximum entre janvier où les effectifs sont au plus bas et juin où ils sont au plus haut est de 7 % en 2013. Dans l'ensemble de l'économie insulaire, l'emploi croît beaucoup plus, de 35 %, avec le pic d'activité de la saison en juillet-août. Le secteur enregistre même une baisse de son volume d'emploi au mois d'août avec la fermeture des entreprises pour congés. Cette évolution est la même en province.

Depuis 2001, la variation des emplois salariés du secteur durant l'année a peu évolué, l'écart entre janvier et juin n'a augmenté que de 4 %, alors que le nombre d'emplois au 1^{er} janvier a progressé de 63 %.

Six emplois salariés sur dix sont permanents

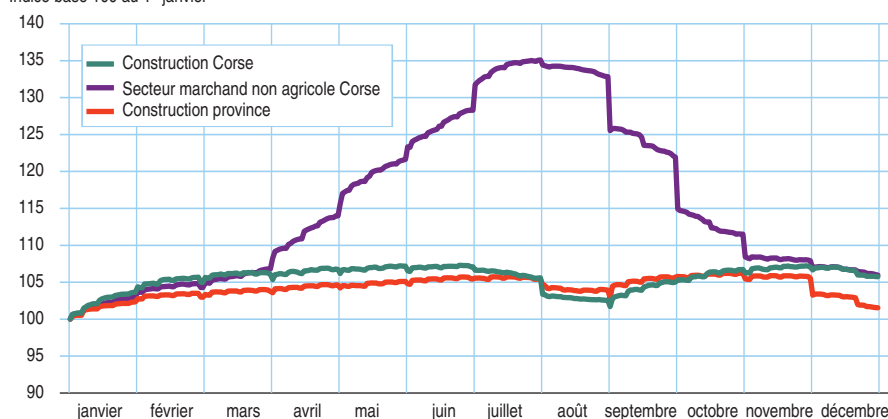
Etant donné le caractère non-saisonnier de la construction, les conditions de travail en termes de stabilité de l'emploi y sont plus favorables que dans le reste de l'économie insulaire. En particulier, les emplois permanents, c'est à dire ceux présents du 1^{er} janvier au 31 décembre dans la même entreprise, y sont plus fréquents. En 2013, ils représentent 62 % des emplois du BTP contre 53 % dans le secteur marchand non agricole insulaire.

Ces emplois sont essentiellement occupés par des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) (92 %). Ils sont les plus fréquents parmi les postes de cadres et professions intermédiaires : 72 %, soit 10 points de plus que dans l'ensemble du

1 Une évolution non saisonnière de l'emploi salarié du BTP

Emplois salariés au jour le jour durant l'année 2013

Indice base 100 au 1^{er} janvier



Source : Insee, DADS

secteur (figure 2). Ils sont également très présents dans les grands établissements.

Le secteur des travaux publics est celui qui compte le plus d'emplois permanents, avec 69 % des salariés. Les cadres y sont plus nombreux que dans les autres secteurs de la construction, les grands établissements

aussi. Les salariés y sont plus souvent en CDI : 85 % contre 80 % en moyenne du secteur. En revanche, les CDI sont les moins nombreux dans le second œuvre (74 % contre 80 % en moyenne).

Avec la crise économique, la main-d'œuvre du BTP est devenue moins mobile, les

2 Des emplois stables plus fréquents pour les cadres ou établissements de grande taille

Répartition des emplois de la construction par type d'emploi permanent ou temporaire en Corse en 2013

	Permanent	Temporaire	en % Ensemble
Etablissements de 50 salariés ou plus	79,7	20,3	100
Cadres	78,5	21,5	100
Contrats en CDI	71,2	28,8	100
Etablissements de 10 à 49 salariés	69,9	30,1	100
Travaux publics	69,1	30,9	100
Professions intermédiaires	67,0	33,0	100
Employés	65,6	34,4	100
Ouvriers qualifiés	64,9	35,1	100
Ensemble	62,0	38,0	100
Etablissements de 5 à 9 salariés	61,0	39,0	100
Gros œuvre	60,9	39,1	100
Second œuvre	59,0	41,0	100
Ouvriers non qualifiés	52,2	47,8	100
Etablissements de moins de 5 salariés	46,4	53,6	100
Contrats en CDD	16,1	83,9	100

Source : Insee, DADS

employeurs ayant eu plutôt tendance à conserver davantage les emplois permanents. Depuis 2009, ces emplois permanents augmentent de 5 % alors que les autres emplois diminuent de 16 %. Ces derniers sont considérés comme mobiles ou temporaires. Il s'agit de salariés ayant cessé leur activité dans l'établissement avant la fin de l'année ou ayant été recrutés en cours d'année ou les deux combinés.

Une mobilité des emplois (hors intérim) plus élevée qu'en province

En 2013, les emplois mobiles représentent 38 % des salariés de la construction en Corse (figure 2). Ils sont plus fréquents qu'en province (34 %). Toutefois, en province, la part des emplois mobiles est sous-estimée car elle ne prend pas en compte les recrutements via des entreprises d'intérim, ces effectifs n'étant pas considérés comme salariés mobiles mais comme salariés de l'activité d'intérim. En Corse, le recours à l'emploi intérimaire est très faible. Pour le secteur du BTP il représente 0,4 % du volume de travail en équivalent temps plein contre 8 % sur le continent.

En Corse comme en province, six emplois mobiles sur dix sont en CDI, c'est deux fois plus que dans l'ensemble de l'économie marchande insulaire. Il s'agit souvent de salariés qui changent d'entreprise pour obtenir de meilleures conditions salariales mais aussi de personnes embauchées en contrat de chantier qui sont toujours à durée indéterminée.

Contrairement aux emplois permanents, les salariés mobiles sont plus souvent des ouvriers non-qualifiés et travaillent dans des établissements de petite taille. Or, ces salariés sont surreprésentés en Corse, tout comme les entreprises de petite taille, ce qui explique aussi la part plus élevée des

Les non-salariés de la construction : d'importantes disparités de revenus

En 2013 en Corse, les non-salariés hors auto-entrepreneurs de la construction perçoivent 24 000 euros de revenu annuel, soit 24 % de moins que dans l'ensemble de l'économie marchande régionale non agricole. Leurs revenus sont 7 % plus élevés dans les travaux publics et équivalents dans le gros ou second œuvre. À l'image des salariés, les non-salariés du secteur gagnent moins qu'en province : - 4 600 euros sur l'année, soit 16 % de moins.

Les non-salariés de la construction insulaire se caractérisent par d'importantes inégalités de revenu. Les 25 % aux revenus les plus modestes gagnent moins de 6 670 euros et les 25 % les mieux rémunérés perçoivent plus de 31 300 euros, soit 4,7 fois plus. Ce rapport interquartile est plus élevé que chez les salariés (1,5). Il est également supérieur à celui des indépendants du BTP en province où il n'est que de 3.

Dans la région, les non-salariés auto-entrepreneurs se distinguent des autres non-salariés du secteur par des revenus inférieurs et des disparités de revenus encore plus marquées, avec un rapport interquartile de 7. Toutefois, ils sont globalement mieux rémunérés que leurs homologues de province (5 % de plus).

Cela s'explique en partie par la surreprésentation sur l'île des auto-entrepreneurs mono-actifs, ces derniers gagnant davantage que sur le continent. Effectivement, 73 % des auto-entrepreneurs vivent de leur seule activité non salariée (9 points de plus qu'en province) qui génère un revenu annuel moyen de 7 700 euros (2 % de plus qu'en province).

Les autres auto-entrepreneurs ont parallèlement une activité salariée. Pour les trois quarts d'entre eux, il s'agit même de leur activité principale. Elle leur permet d'atteindre un revenu annuel moyen de 15 700 euros, soit 4 fois plus que leur seule activité non salariée. Dans 40 % des cas, cette activité salariée s'exerce dans le BTP. Pour les autres, elle relève surtout du commerce de détail et de l'hôtellerie restauration. En province, ils ne sont que 30 % à avoir une activité salariée dans le bâtiment, mais sont aussi nombreux à travailler également en intérim.

emplois mobiles comparé à la province.

Etant données leurs caractéristiques, les salariés mobiles sont plus fréquents dans le gros ou le second œuvre. Dans ces secteurs, quatre emplois sur dix sont mobiles contre trois sur dix dans les travaux publics.

Peu de temps partiels

Le temps partiel est peu développé dans la construction. En 2013, la part des emplois à temps partiel représente 9 % des postes salariés contre 19 % dans le secteur marchand non agricole. D'une part, le secteur est peu féminisé et le temps partiel concerne principalement les femmes. D'autre part, les hommes travaillant dans le BTP sont moins souvent à temps partiel que dans l'ensemble de l'économie régionale (7 % contre 13 %).

Par ailleurs, le secteur compte deux fois plus d'apprentis que le secteur marchand non agricole : 5 % contre 2 %. Cette part est légèrement inférieure à la moyenne du BTP en province (7 %). Les trois quarts des apprentis corses travaillent dans le second

œuvre. Ce secteur concentre effectivement des métiers nécessitant un diplôme professionnel (CAP, BEP) comme ceux d'électricien, de plombier-chauffagiste ou de peintre-vitrier.

Des salaires faibles

En 2013 en Corse, un salarié du secteur de la construction perçoit en moyenne un salaire horaire net de 11,9 euros (figure 3). C'est 2,4 % de moins que dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole insulaire. Ce salaire est aussi inférieur de 9,1 % à celui observé en moyenne dans le BTP en province.

Le niveau de salaire dépend de la catégorie socioprofessionnelle et augmente avec la qualification. En 2013, un cadre ou chef d'entreprise salarié de la construction perçoit en moyenne 2,2 fois plus qu'un ouvrier non-qualifié.

Le salaire croît aussi avec la taille des entreprises. En Corse, un salarié d'un établissement de 50 salariés ou plus gagne 3,5 euros de plus de l'heure qu'un salarié d'un établissement qui en emploie moins de 5.

Enfin, le salaire augmente avec l'âge. Dans la région, un salarié de 55 ans ou plus perçoit un salaire horaire 1,5 fois supérieur à celui d'un jeune de moins de 24 ans. Avec l'expérience acquise au fil des années, l'âge reflète des différences de qualification. Ainsi, chez les 55 ans ou plus, seul un salarié sur cinq est non-qualifié contre un sur deux chez les jeunes.

Des écarts de salaire en partie liés aux caractéristiques du bâtiment insulaire

La faiblesse des salaires dans la construction insulaire s'explique en partie par la structure du secteur : surreprésentation des ouvriers non-qualifiés, salariés les moins rémunérés, et absence de très grandes entreprises.

Ces caractéristiques régionales expliquent aussi les écarts de salaires au sein même du BTP. Les salariés des travaux publics perçoivent les salaires les plus élevés. Leur

3 Des salaires faibles chez les jeunes et dans les petits établissements

Salaire horaire net moyen observé en Corse en 2013 (en euros)

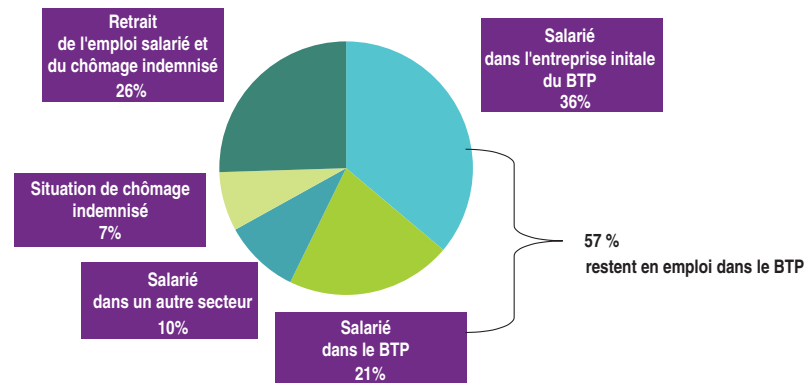
Caractéristiques des salariés		Caractéristiques des entreprises
Cadres et professions intermédiaires	17,8	
Salariés âgés de 55 ans ou plus	13,9	Etablissements de 50 salariés ou plus
	13,8	
	13,2	Travaux publics
Salariés âgés de 45 à 54 ans	13,0	Etablissements de 20 à 49 salariés
	12,8	
Salariés âgés de 35 à 44 ans	12,1	Etablissements de 10 à 19 salariés
	12,0	
	11,9	Ensemble BTP Corse
Employés	11,7	Second œuvre
Ouvriers qualifiés	11,6	
	11,3	Gros œuvre
Salariés âgés de 25 à 34 ans	11,2	Etablissements de 5 à 9 salariés
	11,0	
	10,4	Etablissements de moins de 5 salariés
Ouvriers non-qualifiés	9,6	
Salariés âgés de 15 à 24 ans	9,3	

Source : Insee, DADS

Les trajectoires professionnelles des salariés du BTP sur cinq ans

Sur 100 salariés travaillant dans le secteur du BTP en janvier 2009 (hors apprentis), 67 occupent toujours un emploi salarié en décembre 2013. Parmi eux, 57 restent en emploi dans le BTP tandis que 10 ont changé de secteur d'activité. Sur la période, 26 individus sont sortis de l'emploi salarié et des droits d'indemnisation de chômage. Ils sont définis comme "hors champ" de l'emploi salarié. Les personnes restantes sont en situation de chômage indemnisé. Pour mieux comprendre les différentes trajectoires, la cohorte est divisée en cinq groupes correspondant à leur situation fin 2013.

Répartition des salariés du BTP selon leur devenir en cinq ans



Source: Panel-DADS

Groupe 1 - Les trajectoires stables : dans le même secteur et la même entreprise

Pendant toute la période d'observation, 36 % des individus de la cohorte restent salariés dans la même entreprise du BTP, sans interruption.

Ceux âgés de 40 à 44 ans sont davantage visibles dans ce parcours contrairement aux moins de 30 ans. Les salariés du gros œuvre et les ouvriers non-qualifiés y sont moins présents. Les travailleurs de ce groupe ont une trajectoire professionnelle stable, huit sur dix restent au même niveau de qualification pendant les cinq années.

Toutefois, leurs salaires nets horaires moyens enregistrent une croissance. Les augmentations les plus importantes atteignent 4,6 % entre 2009 et 2010 et 3 % entre 2011 et 2012. En début de période, les rémunérations progressent plus vite dans le gros œuvre. Par la suite, ces hausses concernent davantage les travaux publics et le second œuvre. Les jeunes salariés (moins de 34 ans en janvier 2009) et les catégories intermédiaires (techniciens, contremaîtres, employés) en bénéficient le plus.

Les inégalités salariales s'amplifient légèrement. En effet, les ouvriers non-qualifiés restent à l'écart des hausses de salaire, leur montée en qualification étant indispensable pour obtenir une augmentation. Un quart d'entre eux acquiert néanmoins une qualification pendant la période d'observation.

Groupe 2 - Les parcours instables mais dans le même secteur

Ce groupe compte 21 % des individus de la cohorte. Ils sont en emploi dans le secteur du BTP en fin de période mais leur parcours comporte un ou plusieurs changements de situation : changement d'entreprise, période de chômage indemnisé ou de retrait de l'emploi salarié.

Les ouvriers non-qualifiés (en janvier 2009) sont davantage concernés par ce parcours, de même que les salariés du gros œuvre.

Dans 46 % des cas, ces transitions correspondent à une ou plusieurs sorties de champ sur les cinq années. Il peut s'agir d'un retour dans son pays d'origine pour un travailleur étranger, d'un retrait momentané du marché du travail ou de l'occupation d'une activité non-salariée.

Au sein du groupe, 35 % des salariés restent en permanence en emploi dans le BTP mais changent une ou plusieurs fois d'entreprise sur les cinq ans. Ces changements d'entreprise s'accompagnent toujours d'une hausse salariale.

Le retour en emploi salarié dans le BTP après une ou plusieurs périodes de chômage concerne 13 % du groupe. Enfin, 6 % de ces travailleurs ont connu au moins une période de chômage suivie d'une période de sortie de champ, les droits d'indemnisation étant terminés.

En fin de période, une personne sur quatre est de retour dans la même entreprise qu'en janvier 2009.

Groupe 3 - Les réorientations professionnelles

En décembre 2013, 10 % de la cohorte travaille dans un autre secteur que le BTP.

Ce groupe est le plus jeune : la moitié des salariés a moins de 34 ans. Les femmes et les ouvriers non-qualifiés sont davantage concernés par ce type de parcours. A l'origine, ils travaillaient plus souvent dans les travaux publics et le second œuvre. Deux individus de ce groupe sur trois ont connu des périodes de chômage ou de sortie de champ avant d'occuper à nouveau un emploi salarié. Leur réorientation sectorielle peut s'expliquer par un désir de hausse salariale en lien à une évolution de métier. En effet, ce groupe enregistre l'augmentation de salaires la plus importante et la part d'ouvriers est réduite de moitié en fin de période. Un tiers des emplois finaux occupés concerne l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. En décembre 2013, une personne du groupe sur trois n'habite plus en région.

Groupe 4 - Retrait de l'emploi salarié et des indemnités de chômage

Il s'agit des 26 % d'individus de la cohorte sortis du champ de l'emploi salarié et ne percevant plus d'indemnité de chômage en décembre 2013.

Ce groupe est en moyenne plus âgé que l'ensemble de la cohorte : la moitié a plus de 45 ans. Pour un quart des salariés, cette sortie du champ peut s'expliquer par un départ en retraite. Ils étaient âgés de 56 ans et plus en janvier 2009 et peuvent donc prendre leur retraite sous certaines conditions avant décembre 2013.

Pour les autres, les raisons sont plus incertaines : une création d'entreprise à son compte ? Un retrait volontaire ou involontaire du marché du travail ? Un départ à l'étranger ? Les femmes, les ouvriers non-qualifiés et les salariés du gros œuvre sont plus concernés par ces sorties qu'en moyenne.

Groupe 5 - Les inscrits à Pôle emploi percevant des indemnités de chômage

A la fin des cinq années, 7 % des individus de la cohorte sont inscrits à Pôle emploi et perçoivent des indemnités. C'est le groupe le plus jeune, un quart d'entre eux a moins de 25 ans en janvier 2009. Les principaux concernés sont les hommes ouvriers et les salariés du gros œuvre.

Dans ce groupe, quatre individus sur cinq ont connu plusieurs périodes de chômage indemnisé ou de sortie de champ pendant les cinq ans. Leur parcours est particulièrement instable.

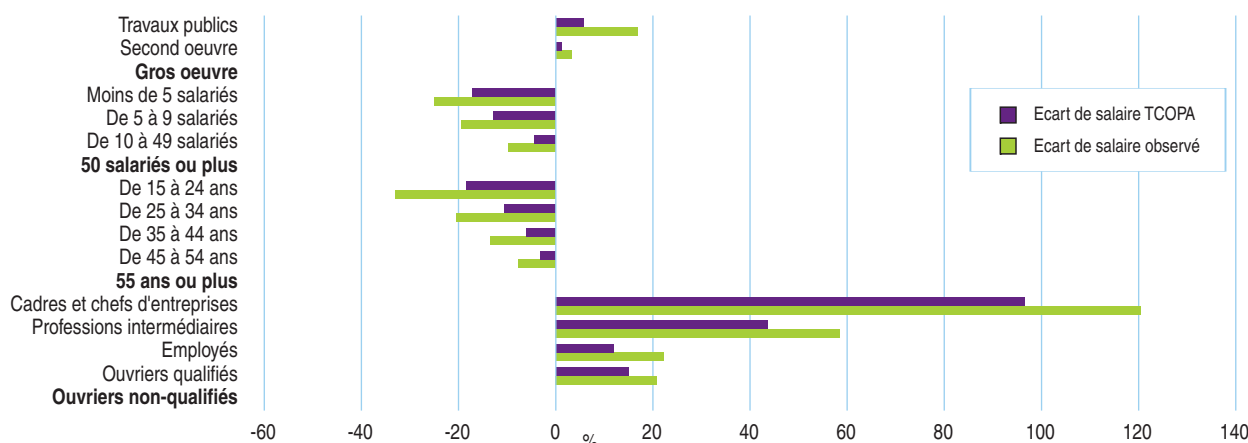
Note : les sorties de champ ou périodes de chômage ont lieu surtout le 1^{er} janvier de chaque année, janvier 2012 étant le palier le plus important devant janvier 2013.

Méthodologie

Le fichier panel est issu du fichier DADS. Il correspond à un échantillon d'environ 1/12^e des salariés des DADS. Il permet d'étudier les trajectoires professionnelles et salariales des individus. Tous les salariés du BTP au 1^{er} janvier 2009 du panel (soit 620 personnes) sont suivis jusqu'au 31 décembre 2013. Les trajectoires professionnelles sont ainsi analysées sur cinq ans.

4 Des écarts de salaires plus faibles hors effets de structure

Écarts de salaires observés et TCOPA par rapport à une personne de référence en Corse en 2013



Lecture : les écarts de salaires sont calculés à partir d'une personne de référence : un ouvrier non-qualifié de plus de 55 ans qui travaille dans un établissement de plus de 50 salariés du gros œuvre. Dans les travaux publics le salaire est en moyenne supérieur de 16,9 % à celui du gros œuvre. Toutefois, toutes choses observées par ailleurs (TCOPA), ce salaire n'est supérieur que de 5,8 %.

Source : Insee, DADS 2013

Le salaire horaire net moyen est de 13,2 euros, soit 11,4 % de plus qu'en moyenne dans la construction insulaire. L'activité concentre en effet davantage de cadres et de professions intermédiaires qu'en moyenne dans le secteur, des salariés légèrement plus âgés et de plus grands établissements. Dans le gros œuvre, qui réunit le plus d'ouvriers non-qualifiés, les salaires sont au contraire les plus faibles, inférieurs de 4,6 % au salaire horaire net moyen du secteur.

Lorsque l'on élimine ces effets de structure, les écarts de salaire se réduisent (figure 4). Le salaire observé d'un ouvrier qualifié est en moyenne supérieur de 20,8 % à celui d'un

ouvrier non-qualifié. Mais, indépendamment des effets liés aux autres variables du modèle ou toutes choses observées par ailleurs (TCOPA) (*méthodologie*), ce salaire est supérieur de 15 %. L'écart de salaire entre un cadre ou chef d'entreprise et un ouvrier non-qualifié se réduit en moyenne de 24 points. De même, la différence de rémunération entre un salarié d'un établissement de moins de 5 salariés et celui d'un établissement de 50 salariés ou plus diminue de 8 points. Celle entre un jeune et une personne de 55 ans ou plus recule de 14,5 points. ■

Sources

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les employeurs sont tenus de communiquer, annuellement pour chaque établissement, aux organismes de Sécurité sociale d'une part et à l'administration d'autre part, la masse des traitements qu'ils ont versés et les effectifs employés. Le fichier DADS permet de connaître le nombre de salariés par activité pour chaque jour de l'année.

Le champ des DADS comprend l'ensemble des salariés sauf les salariés des activités extraterritoriales.

La base Non-salariés de l'Insee fournit des données sur les non-salariés, hors aides familiaux. Elle est issue de deux sources administratives gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) caisse nationale des Urssaf, qui calcule les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés non agricoles et la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS pour les non-salariés agricoles.

La base Non-salariés permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Appariée aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS), elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariées et non salariées.

Définitions : voir page 35

Champ

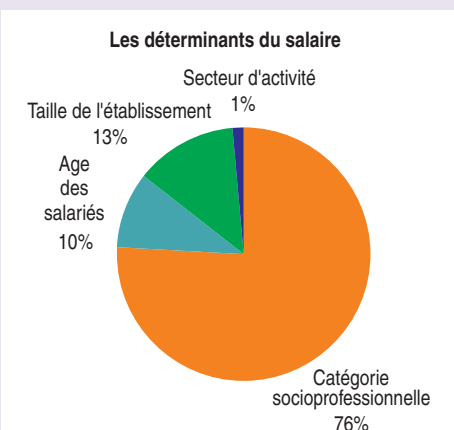
L'étude porte sur les salariés du secteur de la construction hors stagiaires, salariés détachés ou d'intérim et hors activité de promotion immobilière. La comparaison avec la moyenne régionale concerne l'ensemble du secteur marchand non agricole.

Méthodologie

Analyse «toutes choses observées par ailleurs»

La comparaison des salaires masque des effets de structure pouvant conduire à des interprétations erronées. En effet, une activité peut présenter un salaire moyen plus élevé qu'une autre, uniquement parce que les cadres y sont plus nombreux.

De nombreux facteurs contribuent à influencer le niveau des salaires : la catégorie socioprofessionnelle, l'âge, l'ancienneté dans l'entreprise, la formation initiale des salariés, la taille ou la productivité des entreprises. Une analyse "toutes choses observées par ailleurs" permet d'éliminer les effets de structure en isolant l'effet propre de chacune de ces variables sur le salaire. Dans cette étude, seules certaines variables ont été retenues car toutes ne sont pas disponibles dans la source utilisée : l'âge et la catégorie socioprofessionnelle parmi les caractéristiques des salariés ; la taille et le secteur d'activité de l'établissement parmi celles de l'employeur. La catégorie socioprofessionnelle est le principal facteur explicatif des écarts de salaire.



Source : Insee, DADS 2013

La dégradation du marché du travail s'accompagne d'une transformation de l'offre d'emploi

En 2015, les effets de la crise se font encore ressentir sur le marché du travail du BTP. Les demandeurs d'emploi du secteur enregistrent une hausse plus forte que dans l'ensemble de l'économie et le chômage de longue durée se développe. La demande d'emploi de la construction insulaire est peu diversifiée et se concentre sur les métiers de maçon et de manœuvre. Elle est en outre très localisée sur la zone d'emploi bastiaise. Les demandeurs d'emploi présentent le même profil que les salariés du secteur excepté leur âge, plus élevé. Ils se différencient des autres demandeurs d'emploi par une forte masculinisation, une part importante d'étrangers et de personnes peu diplômées. Parallèlement, les offres d'emploi déposées à Pôle emploi sont en forte chute. Ces évolutions s'accompagnent d'une précarisation des contrats et d'une transformation de l'offre qui se tourne progressivement vers les métiers les plus qualifiés au détriment des peu qualifiés. La détérioration du marché du travail se traduit par un recul du ratio entre le nombre d'offres et le nombre de demandes.

Arnaud Huyssen, Direccte

En Corse, fin décembre 2015, 2 500 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits à Pôle emploi recherchent un métier dans le BTP. Ils représentent 9,8 % de la demande d'emploi totale. Cette proportion est égale à celle rencontrée en France de province.

Forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi depuis fin 2008

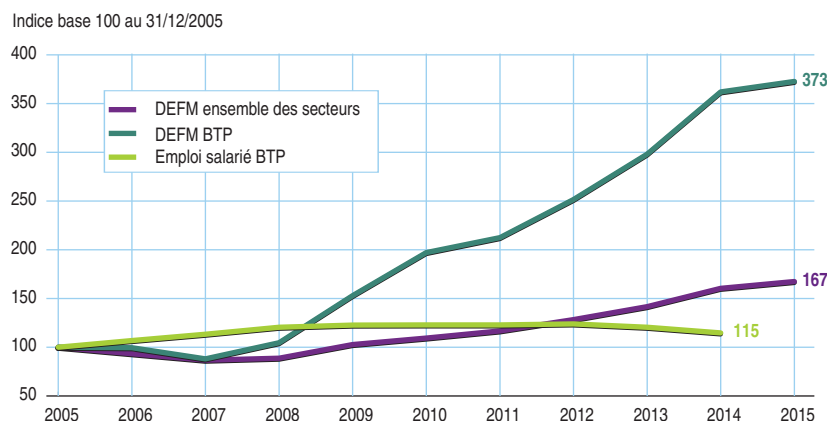
Le marché du travail du BTP a davantage été impacté par la crise économique qu'en moyenne régionale. Après une évolution similaire avec celle de l'ensemble de l'économie jusqu'en 2007, le nombre de demandeurs d'emploi du secteur a été multiplié par trois et demi (+ 256 %, soit 1 800 demandeurs d'emploi supplémentaires) entre fin 2008 et fin 2015, contre une hausse de 80 % pour la demande d'emploi totale. Si bien que la part des demandeurs d'emploi du BTP par rapport à l'ensemble des secteurs a doublé : elle passe de 5,2 % en décembre 2008 à 9,8 % en décembre 2015. La forte croissance de la demande d'emploi reflète la dégradation de l'emploi salarié du secteur qui, après une hausse continue jusqu'à 2008, ralentit puis stagne à partir de fin 2009 pour reculer en 2013 (figure 1).

Des difficultés croissantes pour trouver un emploi

Cette évolution se traduit aussi par une hausse du chômage de longue durée. En décembre 2015, 30 % des demandeurs d'emploi de la construction sont au chômage depuis plus d'un an, soit une part équivalente à celle de l'ensemble des secteurs. Alors qu'avant la crise, les personnes recherchant un emploi dans le BTP restaient moins longtemps au chômage qu'en moyenne (13 % de chômeurs de longue durée contre 16 % dans l'ensemble des secteurs en 2007). Les demandeurs d'emploi qui recherchent

1 Depuis fin 2008, hausse de la demande d'emploi beaucoup plus rapide dans le BTP

Evolution de la demande d'emploi et de l'emploi salarié



Source : Direccte, Pôle emploi ; Insee, REE

un métier de « conducteur de grue » ou de « construction en béton » ont plus de difficultés que les autres à trouver du travail. Ils sont plus de quatre sur dix en situation de chômage de longue durée soit deux fois plus que dans les métiers d'« Ingénierie et études du BTP » et de « Électricité bâtiment ».

Des demandes peu diversifiées ...

La demande d'emploi dans le BTP est peu diversifiée : huit métiers concentrent près de 80 % des demandeurs d'emploi contre onze en France de province. Les métiers de « manœuvre du gros œuvre et des travaux publics » et de « maçon » sont les plus recherchés dans la région avec près de 40 % des demandes contre moins de 30 % au niveau national (figure 2).

En particulier, le métier de maçon enregistre une forte hausse du nombre de demandes. Ce métier est cependant peu recherché par les jeunes qui s'orientent de préférence vers les métiers « d'installateurs en équipements sanitaires et thermiques » ou « d'électriciens du bâtiment ». À l'inverse, les 50 ans ou plus, généralement moins diplômés, sont

surreprésentés dans la demande pour la maçonnerie.

... et très localisées

En Corse, la demande d'emploi générale est surtout localisée dans les zones d'emploi de Bastia et d'Ajaccio. Concernant le BTP, la demande se situe principalement dans la zone d'emploi de Bastia. En effet, avec plus de 1 000 demandeurs d'emploi à fin décembre 2015, la zone bastiaise centralise à elle seule 43 % de la demande d'emploi du secteur (contre 35 % pour l'ensemble des secteurs). De fait, au sein de cette zone, le poids du BTP dans la demande totale est le plus élevé de Corse : 11,9 %. L'autre zone d'emploi principale qu'est Ajaccio est en deçà de la moyenne régionale (8,7 % de la demande totale) (figure 3).

La situation de la zone bastiaise n'est pas spécifiquement liée à une plus forte dégradation du marché du travail car les demandeurs d'emploi du secteur y étaient déjà très présents en 2008 (41 %) et leur nombre a augmenté au même rythme qu'en moyenne régionale. En revanche, entre 2008

2 Quatre demandes sur dix pour les métiers de manœuvre ou de maçon

Les principaux métiers recherchés en décembre 2015 (90 % de la demande totale)

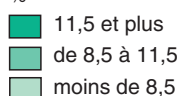
	DEFM ABC nombre	Part dans la demande BTP %	chomage > 1 an %	Moins de 25 ans %	50 ans ou plus %	Évolution depuis 2009 %	nombre
Métiers du BTP	2 504	100,0	30,2	13,5	24,5	143,8	1 477
dont : manœuvre du gros œuvre et des travaux publics	505	20,2	28,7	9,1	27,7	102,8	256
maçonnerie	473	18,9	33,8	3,8	37,8	190,2	310
peinture en bâtiment	232	9,3	29,7	12,1	22,0	77,1	101
électricité bâtiment	207	8,3	23,7	30,0	10,6	132,6	118
installation d'équipements sanitaires et thermiques	198	7,9	28,3	32,8	15,7	120,0	108
conduite d'engins de terrassement et de carrière	145	5,8	34,5	22,1	14,5	190,0	95
montage d'agencements	122	4,9	27,1	13,1	10,7	154,2	74
pose de fermetures menuisées	94	3,8	25,5	25,5	8,5	176,5	60
conduite de travaux du BTP	54	2,2	27,8	7,4	27,8	260,0	39
direction de chantier du BTP	54	2,2	31,5	5,6	44,4	217,6	37
réalisation et restauration de façades	53	2,1	26,4	3,8	22,6	341,7	41
pose de revêtements rigides	42	1,7	38,1	0,0	26,2	147,1	25
dessin BTP	38	1,5	31,6	15,8	31,6	100,0	19
conduite de grue	38	1,5	42,1	7,9	26,3	90,0	18
Ensemble métiers	25 652	///	29,5	14,9	23,2	62,9	9 907

Source : Direccte, Pôle emploi

3 Forte présence dans la zone d'emploi de Bastia

Demande d'emploi par Zone d'emploi fin décembre 2015

Part des demandeurs d'emploi du BTP dans la demande totale %



Nombre de demandeurs d'emploi dans le BTP



Source : Direccte, Pôle emploi

et 2015, la situation s'est particulièrement dégradée au sein des zones d'emploi de Sartène-Propriano et de Porto-Vecchio où la demande d'emploi dans le BTP a été multipliée par six en sept ans.

Un secteur essentiellement masculin

Les métiers du BTP sont très peu féminisés. Ainsi, les demandeurs d'emploi à la recherche d'un poste dans le secteur sont quasi exclusivement des hommes, en Corse comme en France (97 %). La construction se démarque de l'ensemble des secteurs de l'île où 53 % de la demande d'emploi est féminine. Les femmes qui recherchent un emploi dans le secteur se tournent essentiellement vers deux métiers, « Conception - aménagement d'espaces intérieurs » et « Dessin BTP », ils regroupent 62 % de leurs demandes.

De fait, la recherche d'un métier du BTP est très fréquente dans la demande d'emploi masculine : un demandeur d'emploi sur cinq en 2015. Cette proportion a doublé depuis 2008 en raison des plus grandes difficultés pour trouver un emploi dans le secteur.

Des demandeurs d'emploi légèrement plus âgés qu'en moyenne

La répartition par âge des demandeurs d'emploi du secteur se traduit par un faible déficit de jeunes et un excédent de seniors par rapport à la moyenne régionale, à l'inverse des salariés, plus jeunes qu'en moyenne. Les moins de 25 ans représentent 13 % des demandeurs d'emploi et les 50 ans ou plus 25 %, contre respectivement 15 % et 23 % dans l'ensemble des secteurs. La part des 25-49 ans est similaire à la moyenne (62 %).

Avant la crise, les demandeurs d'emploi du BTP étaient plus jeunes que leurs homologues des autres secteurs. Mais depuis, leur population a vieilli. Si bien qu'en 2015, leur

moyenne d'âge est de près d'un an supérieure à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi de l'île (39 ans contre 38 ans).

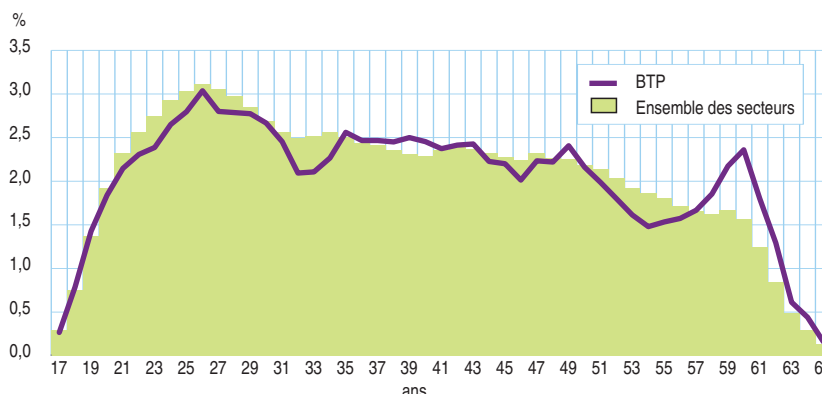
En particulier, les demandeurs de 57 ans ou plus sont surreprésentés dans le secteur (figure 4). Avec l'allongement des cotisations nécessaire pour obtenir leur retraite, ils rencontrent des difficultés d'employabilité d'autant plus que leurs demandes s'orientent vers des métiers physiquement contraignants. Dans cette tranche d'âge, la maçonnerie ou le métier de manœuvre du gros œuvre et des travaux publics représentent 60 % des demandes (contre 40 % pour l'ensemble des âges). De fait, c'est également chez eux que la part des demandeurs d'emploi de longue durée est la plus forte : près d'un sur deux (45 % contre 30 % pour l'ensemble des âges).

Une demande d'emploi souvent étrangère

Près d'un demandeur d'emploi sur deux du BTP est de nationalité étrangère. En effet,

4 Les demandeurs de 57 ans ou plus surreprésentés dans le BTP

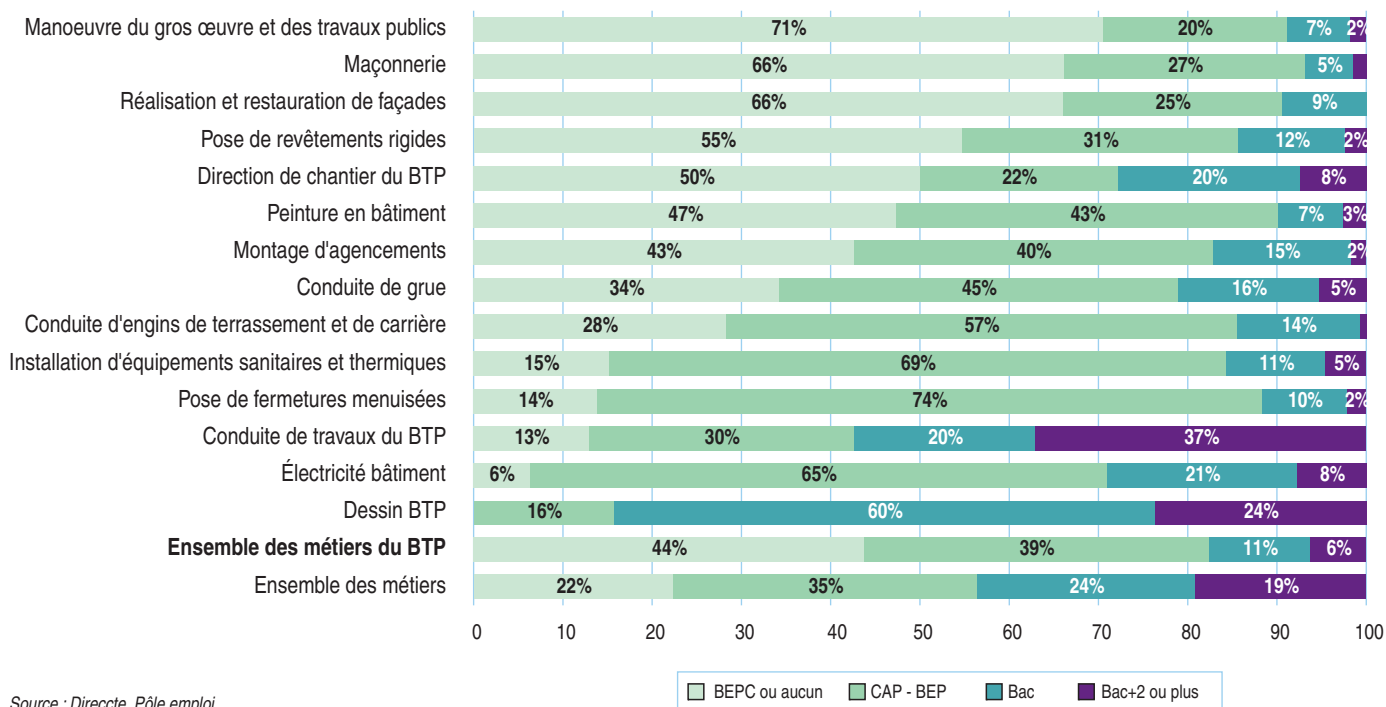
Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois par âge en décembre 2015 (moyenne mobile d'ordre 3)



Source : Direccte, Pôle emploi

5 Deux fois plus de non-diplômés dans le secteur

Niveau de formation atteint à l'inscription des demandeurs d'emploi selon les principaux métiers recherchés, en Corse en décembre 2015



Source : Direccte, Pôle emploi

fin 2015, 45 % de la demande d'emploi est étrangère contre 20 % pour l'ensemble des secteurs. Les Marocains et les Portugais sont nettement majoritaires (respectivement 37 % et 29 % des demandeurs d'emploi étrangers). Les demandeurs d'emploi étrangers sont plus âgés qu'en moyenne dans le secteur (43 ans de moyenne d'âge contre 39 ans pour l'ensemble du BTP). Ils s'orientent plus régulièrement vers des métiers demandant peu de qualification (65 % des demandeurs s'orientent vers des métiers de maçon ou de manoeuvre contre 40 % de la demande générale). Cependant, ils s'insèrent de façon similaire dans le monde du travail car, comme leurs homologues Français, ils sont 30 % à être en chômage de longue durée.

Un déficit de diplômés

A l'image des salariés, les demandeurs d'emploi du BTP présentent un niveau de diplôme plus faible que dans l'ensemble des secteurs d'activité. D'un côté, les possesseurs d'un diplôme du supérieur sont trois fois moins nombreux que dans l'ensemble des secteurs (6 % pour le BTP contre 19 % tous secteurs confondus) et de l'autre, la part de non diplômés est deux fois plus importante (44 % contre 22 %) (figure 5). La construction est ainsi un secteur attractif pour les non diplômés. Beaucoup de métiers y sont physiques et difficiles et les candidats diplômés délaissent ces postes jugés trop pénibles. Ainsi, les métiers de manoeuvre du gros œuvre et des travaux publics, de maçon ou de réalisation et

restauration de façades comptent sept postulants sur dix non diplômés.

Ce déficit de diplôme est compensé par l'importance donnée à l'expérience car la reconversion vers les autres secteurs est peu fréquente. En effet, les deux tiers des demandeurs d'emploi provenant du BTP souhaitent rester dans ce secteur. C'est de loin le secteur où cette part est la plus élevée devant les services marchands (50 %) et le commerce (45 %). Ce sont surtout les jeunes qui souhaitent poursuivre dans ce secteur, les plus âgés s'orientent souvent vers des métiers moins contraignants physiquement.

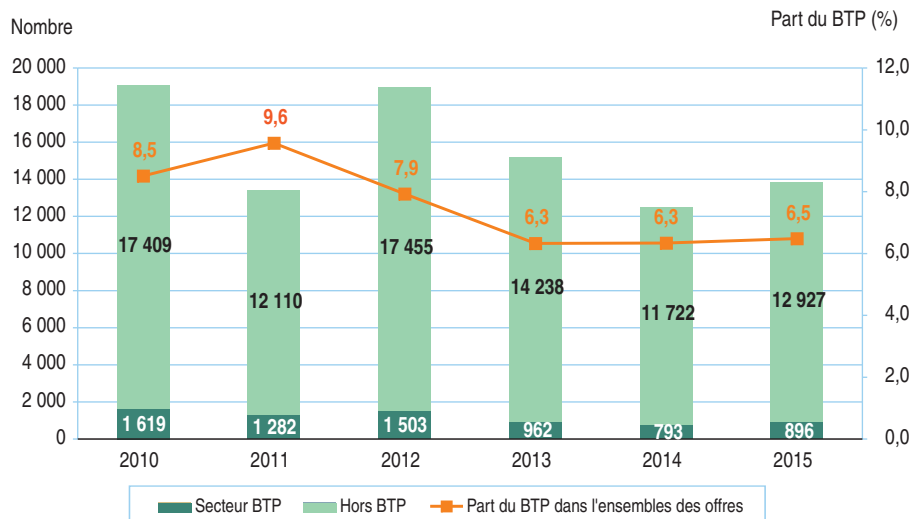
Ainsi, les seniors recherchent davantage que les jeunes des métiers dans le secteur des services à la personne et à la collectivité ainsi que dans le support à l'entreprise.

L'offre d'emploi s'amenuise et se transforme

Au cours de l'année 2015, les entreprises insulaires ont déposé auprès de Pôle emploi près de 900 offres d'emploi relevant du secteur du BTP. Même si ce chiffre est en hausse par rapport à 2014 (+ 13 % soit 100 offres supplémentaires), il ne gomme pas la

6 Fort recul du poids du BTP dans l'offre d'emploi insulaire

Offres d'emplois déposées auprès de Pôle emploi au cours de l'année



Source : Direccte, Pôle emploi

baisse observée ces dernières années. La part des offres d'emploi du BTP dans l'offre totale reste au plus bas depuis 2013 (6,5 %), loin de l'année 2011 avec 10 % des offres déposées à Pôle emploi (figure 6). A noter cependant que le nombre d'offres déposées à Pôle emploi reflète partiellement l'ensemble des offres d'emploi émanant des entreprises. Comme la demande, l'offre d'emploi dans le BTP porte essentiellement sur les métiers de manœuvre ou de maçon. En 2015, ces deux métiers représentent trois offres d'emploi sur dix en Corse (29 %). Toutefois, cette concentration a tendance à s'estomper car ils regroupaient 43 % des offres cinq ans auparavant. Cette transformation de l'offre du secteur est due surtout à une forte chute des offres d'emploi pour les métiers de manœuvre ou de maçon, mais est également le fait de l'émergence d'autres métiers plus qualifiés tels que celui de conducteur d'engins de terrassement et de carrière.

Davantage de contrats précaires

En Corse, le BTP propose plus régulièrement des offres d'emploi durables que l'ensemble de l'économie. En 2015, 42 % des offres d'emploi déposées par les entreprises du secteur sont un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois contre 36 % pour l'ensemble des secteurs d'activité insulaires. Cependant, cet avantage tend à s'amenuiser rapidement ces dernières années. En effet, depuis 2010, la part d'offres d'emploi durables dans le BTP régresse de plus de 12 points alors qu'elle reste assez stable dans l'ensemble des secteurs. Ainsi, en 2015, les entreprises du BTP ont deux fois plus souvent recours à des emplois de très courte durée, CDD ou mission intérimaire de moins d'un mois (10 % des offres d'emploi dans la construction contre 5 % pour l'ensemble de l'économie) (figure 7).

La qualification permet d'avoir accès plus facilement à des offres d'emploi durables. Les techniciens, agents de maîtrise ou cadres sont deux fois plus fréquents à se voir proposer un emploi durable que les manœuvres, ouvriers ou employés (80 % contre 39 %).

Recul de l'adéquation offres et demandes

La dégradation du marché du travail dans le BTP entraîne un fort recul de l'adéquation entre le nombre d'offres et celui des demandes, du fait conjugué d'une baisse des offres d'emploi collectées par Pôle emploi (- 45 % depuis 2010) et d'une augmentation des entrées de demandeurs d'emploi à la recherche d'un métier dans la construction (+ 90 %). Le secteur est en effet passé de soixante offres d'emploi entrantes pour cent demandeurs d'emploi en 2010 à vingt-

Travailleurs détachés : les trois quarts exercent dans le BTP

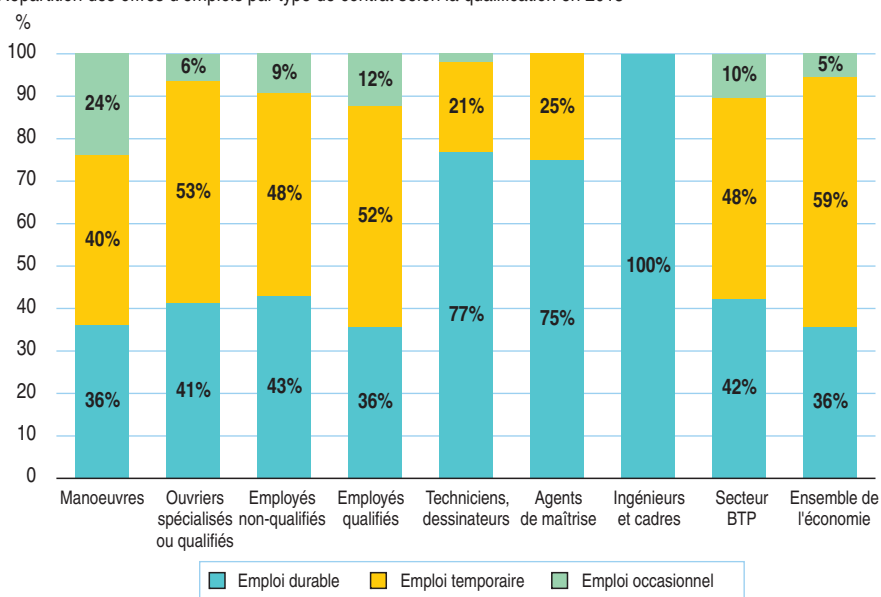
Alors que le nombre de demandeurs d'emploi dans le secteur du BTP ne cesse d'augmenter, les entreprises du secteur sont celles qui ont le plus recours aux travailleurs détachés. En 2015, en Corse, le secteur du BTP effectue près de 1 900 déclarations de travailleurs détachés soit les trois quarts des déclarations totales. Un travailleur détaché est un travailleur originaire de l'Union européenne, qui doit être payé comme un salarié français mais dont les cotisations sont réglées dans son pays d'origine, ce qui minimise le coût total de l'emploi.

L'embauche de travailleurs détachés est facilitée par des structures de travail temporaire basées à l'étranger qui fournissent notamment une offre d'emploi « clé en main ». Une entreprise sur deux qui détache ses salariés en Corse vient de Roumanie, suivent les entreprises portugaises (22 %) puis les polonaises (15 %). En 2015, 280 entreprises au plan local ont recours au détachement de salariés. Cependant, depuis la mise-en-place, début 2013, par le gouvernement du crédit impôt compétitivité emploi (CICE), du pacte de responsabilité (allègement des cotisations patronales) et de l'aide embauche PME, le coût d'une embauche directe par l'entreprise a été baissé.

La plupart des travailleurs détachés dans le BTP sont basés en Corse-du-Sud (84 %). Après une forte hausse régionale des déclarations entre 2010 et 2013 où les effectifs triplent, la tendance s'inverse en lien avec l'inflexion de l'activité des entreprises du secteur. La Haute-Corse notamment enregistre une baisse importante des déclarations (- 70 % entre 2013 et 2015) tandis que la Corse-du-Sud progresse plus modérément (+ 30 %).

7 La plupart des offres pour des métiers qualifiés sont durables

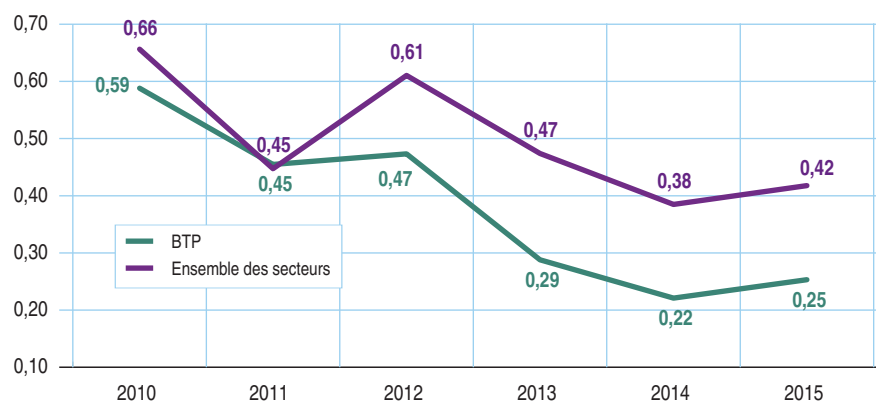
Répartition des offres d'emploi par type de contrat selon la qualification en 2015



Source : Direccte, Pôle emploi

8 Baisse de l'adéquation entre l'offre et la demande

Tension sur le marché du travail (nombre d'offres rapporté au nombre de demande)



Source : Direccte, Pôle emploi

cinq offres pour cent demandes en 2015 (figure 8).

Le BTP se caractérise ainsi par un manque de débouchés au regard de l'ensemble des secteurs. Entre janvier 2010 et décembre 2015, il enregistre en moyenne une offre entrante pour trois nouveaux demandeurs

d'emploi. Sur la même période, ce taux est d'une offre entrante pour deux demandeurs d'emploi dans l'ensemble de l'économie insulaire. ■

Définitions : voir page 35

Nomenclature

Le champ du secteur de la construction est défini selon la nomenclature d'activité françaises - Naf rev 2 - 2008. Il regroupe toutes les activités de gros œuvre, second œuvre et travaux publics, la promotion immobilière n'est pas prise en compte dans ce dossier (dans la NA, section "F"; divisions "41", "42", "43", excepté "41.1" : promotion immobilière).

F	CONSTRUCTION	Sous-secteurs
41	Construction de bâtiments	
41.2	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	
41.20A	Construction de maisons individuelles	Gros œuvre
41.20B	Construction d'autres bâtiments	Travaux publics
42	Génie civil	Travaux publics
42.1	Construction de routes et de voies ferrées	
42.11Z	Construction de routes et autoroutes	Travaux publics
42.12Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	Travaux publics
42.13A	Construction d'ouvrages d'art	Travaux publics
42.13B	Construction et entretien de tunnels	Travaux publics
42.2	Construction de réseaux et de lignes	
42.21Z	Construction de réseaux pour fluides	Travaux publics
42.22Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Travaux publics
42.9	Construction d'autres ouvrages de génie civil	
42.91Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	Travaux publics
42.99Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	Travaux publics
43	Travaux de construction spécialisés	
43.1	Démolition et préparation des sites	
43.11Z	Travaux de démolition	Travaux publics
43.12A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	Travaux publics
43.12B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	Travaux publics
43.13Z	Forages et sondages	Travaux publics
43.2	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	
43.21A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Second œuvre
43.21B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	Travaux publics
43.22A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	Second œuvre
43.22B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Second œuvre
43.29A	Travaux d'isolation	Second œuvre
43.29B	Autres travaux d'installation n.c.a.	Travaux publics
43.3	Travaux de finition	
43.31Z	Travaux de plâtrerie	Second œuvre
43.32A	Travaux de menuiserie bois et PVC	Second œuvre
43.32B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	Second œuvre
43.32C	Agencement de lieux de vente	Second œuvre
43.33Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	Second œuvre
43.34Z	Travaux de peinture et vitrerie	Second œuvre
43.39Z	Autres travaux de finition	Second œuvre
43.9	Autres travaux de construction spécialisés	
43.91A	Travaux de charpente	Second œuvre
43.91B	Travaux de couverture par éléments	Second œuvre
43.99A	Travaux d'étanchéification	Second œuvre
43.99B	Travaux de montage de structures métalliques	Gros œuvre
43.99C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Gros œuvre
43.99D	Autres travaux spécialisés de construction	Travaux publics
43.99E	Location avec opérateur de matériel de construction	Travaux publics

NB : dans ce dossier, les activités de "construction d'autres bâtiments" ont été classées dans les Travaux publics car les plus grosses entreprises régionales exerçant ces activités relèvent de ce sous-secteur.

Pour en savoir plus

Nomenclature d'activités française - NAF rev.2

www.insee.fr > DEFINITIONS, METHODES ET QUALITE > NOMENCLATURES

Définitions

Gros œuvre : regroupe la construction de maisons individuelles, les travaux de montage de structures métalliques ainsi que les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

Second œuvre : comprend les travaux d'installation électrique, eau, gaz, équipements thermiques, et de climatisation et isolation. Il comprend également tous les travaux de finition (plâtrerie, menuiserie bois et PVC, peinture et vitrerie, revêtement des sols et des murs...) et certains travaux de construction spécialisée (charpente, couverture par éléments, étanchéification).

Travaux publics : comprennent les travaux de démolition et préparation des sites, (terrassement, forage, sondage), de construction d'autres bâtiments ainsi que les travaux de génie civil tels la construction de routes, voies ferrées, ouvrages d'art, canalisations, lignes électriques et de télécommunication, ponts, barrages...

Province : France métropolitaine hors Île-de-France.

Création d'entreprise : correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante qui s'accompagne de nouveau moyens de production. Cette notion inclut, sous certaines conditions, les réactivations et les reprises d'entreprises.

Micro-entrepreneur : le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'**auto-entrepreneur** depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Entreprises mono ou quasi mono régionales : entreprises dont les établissements sont très majoritairement implantés dans une seule et même région ou dont au moins 80 % de leur effectif salarié y est localisé.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par un ménage.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

Logement autorisé : logement non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement commencé (ou mis en chantier) : logement autorisé ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier. Légalement, un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Locaux : il s'agit des locaux destinés à un usage autre qu'habitation. Dans Sitadel, l'hébergement (hôtels, foyers, etc) est classé dans les locaux et considéré comme un type d'ouvrage particulier.

La **Norme BBC** (bâtiment basse consommation) désigne un ensemble de mesures applicables à la construction de nouveaux bâtiments. Elle a pour objectif de réduire considérablement la consommation énergétique à travers l'isolation, la ventilation, l'exposition au soleil et l'étanchéité de l'air. La norme BBC est un label obligatoire pour les constructions neuves depuis l'entrée en vigueur de la réglementation thermique 2012.

Analyse financière

Chiffre d'affaires : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chiffre d'affaires médian : partage les entreprises en deux groupes. La moitié génère un chiffre d'affaires supérieur, l'autre moitié un chiffre d'affaires inférieur.

Valeur ajoutée : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Définitions

Effectif salarié : effectif salarié hors intérimaires en équivalents temps plein annuels.

Capital d'exploitation (immobilisations corporelles + immobilisations incorporelles + besoin en fonds de roulement) : ensemble des moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour fonctionner.

Immobilisations corporelles : regroupent les terrains, les constructions, les installations techniques, le matériel et outillage industriels, les immobilisations en cours et les avances et acomptes versés pour leur acquisition.

Immobilisations incorporelles (hors fonds commercial) : regroupent les frais d'établissements, de recherche, de développement, de concessions, de brevets et les avances et acomptes versés pour leur acquisition.

Quartile : si on ordonne une distribution (de chiffres d'affaires, d'investissement...), les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffres d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le montant au-dessous duquel se situent 25 % des chiffres d'affaires.
- le deuxième quartile (ou médiane) est le montant au-dessous duquel se situent 50 % des chiffres d'affaires.
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le montant au-dessous duquel se situent 75 % des chiffres d'affaires.

Ratios d'activité :

Productivité apparente du travail (Valeur ajoutée hors taxes / effectif salarié ETP) : ce ratio est calculé sur les seules entreprises employeuses. Il mesure quelle quantité de richesse est produite par unité de travail. On parle de productivité apparente pour rappeler qu'elle dépend aussi de l'utilisation du capital et de la façon dont les facteurs de production (capital, travail) sont combinés.

Intensité capitalistique (Immobilisations corporelles / effectif salarié ETP) : indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes.

Taux de valeur ajoutée (Valeur ajoutée hors taxes / chiffre d'affaires) : mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires.

Taux d'investissement (Investissement / valeur ajoutée hors taxes) : permet de mesurer la part de la richesse produite consacrée à l'investissement.

Ratios sur le partage de la valeur ajoutée : l'analyse du partage de la valeur ajoutée a pour but de déterminer ce qui revient au travail et au capital.

Part des frais de personnel (Charges de personnel / valeur ajoutée au coût des facteurs) : mesure la part de la richesse qui est utilisée pour rémunérer les salariés (y compris les cotisations sociales à la charge de l'employeur).

Taux de marge : rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la valeur ajoutée. Il s'agit de la part de la richesse dégagée qui revient à l'entreprise.

Ratios de rentabilité :

L'analyse de la rentabilité cherche à savoir comment sont rentabilisés les capitaux investis dans l'entreprise.

Taux de rentabilité économique (Excédent brut d'exploitation / capital d'exploitation) : mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs au travers du processus d'exploitation. Le taux de rentabilité économique indique à la fois le dynamisme commercial et la qualité de l'organisation de l'entreprise mais ne prend pas en compte sa situation financière. Il ne mesure donc pas la capacité à dégager un bénéfice net.

Ratios de structure financière :

Contribuent à déceler les forces et faiblesses des entreprises sur leur autonomie et leur indépendance financière, leurs performances et leur solvabilité.

Capacité d'autofinancement : somme du bénéfice net et des « charges non décaissées » (dotations aux amortissements et aux provisions). Il s'agit de ce qui reste à l'entreprise pour investir, rembourser un emprunt, épargner ou verser des dividendes aux actionnaires.

Emprunts et dettes : les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Levier financier : Emprunts et dettes / capitaux propres.

Définitions

Autonomie financière (Capitaux propres / total du bilan net) : indique la part des financements propres. Un ratio trop faible fragilise l'entreprise.

Emploi - Marché du travail

Etranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Un salarié est dit **permanent** s'il a travaillé toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre dans la même entreprise. Il est dit temporaire ou mobile dans le cas inverse.

Le salaire : il s'agit de la rémunération nette. C'est le salaire brut auquel on soustrait les cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et de prévoyance complémentaire, les cotisations d'assurance chômage. De ce salaire ont été enlevées également les CSG et CRDS déductibles et non déductibles. Ce salaire intègre cependant le traitement des caisses de congés payés. Le salaire utilisé dans cette étude, le salaire net horaire (salaire net annuel/nombre d'heures salariées dans l'année), permet de traiter ensemble temps complet et temps partiel.

Non-salariés : ensemble des cotisants à un régime social non salarié, qu'ils soient entrepreneurs individuels ou gérants majoritaire de SARL. Ils comprennent également les auto-entrepreneurs économiquement actifs. Le revenu d'activité des non-salariés intègre une partie des dividendes éventuellement perçus par les gérants de sociétés.

Revenu des non-salariés : revenu ou bénéfice annuel déclaré aux organismes de protection sociale par les cotisants à un régime non salarié, en activité au 31 décembre, que ce revenu corresponde ou non à une activité à temps complet. C'est plus précisément l'assiette qui sert au calcul des cotisations personnelles d'allocations familiales. Le revenu est net des charges professionnelles : cotisations de sécurité sociale payées dans l'année, salaire versé à d'éventuels employés, intérêts d'emprunts professionnels, dotations aux amortissements ; mais avant prélèvement des contributions sociales (CSG et CRDS).

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories A, B, C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Ceux qui sont sans emploi sont inscrits en catégorie A, ceux qui ont exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) sont inscrits en catégorie B, ceux qui ont exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 h au cours du mois) sont en catégorie C.

Offres d'emploi :

durables : pour des contrats de plus de six mois ;

temporaires : pour des contrats compris entre un et six mois ;

occasionnelles : pour des contrats de moins d'un mois.

Tension : rapport du flux d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi sur les entrées en catégories A, B, C enregistrées à Pôle emploi durant la même période.

Fiches sectorielles

Ces fiches contiennent des tableaux de données et des graphiques pour les principales activités de la construction en Corse. Y sont présentées des statistiques relatives à l'appareil productif, l'économie et l'emploi.

- Appareil productif : principales caractéristiques des établissements et des créations d'entreprises en 2015 et leur évolution en nombre depuis 2003.
- Economie : principaux indicateurs financiers des entreprises mono-régionales employeuses en 2013 (Chiffre d'affaires, marge commerciale, valeur ajoutée...).
- Emploi : effectifs salariés en 2015, leur répartition selon la taille des établissements et leur évolution en nombre depuis 2003 ; Structure de l'emploi salarié par catégorie socioprofessionnelle, part de l'emploi non-salarié dans l'emploi total et conditions d'emploi des salariés en 2013.

Ces statistiques permettent d'une part de situer l'ensemble du BTP insulaire dans le secteur marchand corse et dans le contexte national et, d'autre part, d'appréhender localement les spécificités des différents secteurs d'activité de la construction au regard de l'ensemble du BTP.

9 fiches sectorielles sont ainsi présentées

1 - Bâtiment et travaux publics

- 2 - Gros œuvre
- 3 - Second œuvre
 - 4 - Électricité (43.21A)
 - 5 - Eau et gaz (43.22A)
 - 6 - Menuiserie (43.32A)
 - 7 - Peinture (43.34Z)
- 8 - Travaux publics
 - 9 - Terrassement (43.12A)

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	BTP		Marchand
	Corse	Province	Corse
Etablissements	6 191	452 217	37 212
dont (en %)			
0 salarié	70,0	66,5	72,3
1 à 5 salariés	21,1	23,7	20,6
6 à 9 salariés	4,3	4,3	3,4
10 salariés ou plus	4,6	5,5	3,7
Densité (établissements/10 000 habitants)	189,4	86,6	1 138,3
Créations d'entreprises	712	51 380	4 222
dont auto-entrepreneurs (en %)	41,0	33,3	36,6

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	BTP		Marchand
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	1 470 033	139 078 470	9 712 949
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	294	268	268
Taux de valeur ajoutée (%)	36,7	35,7	29,0
Productivité apparente (euros)	54 780	57 208	57 874
Taux de marge (%)	16,6	13,2	22,6
Taux de rentabilité économique (%)	15,8	15,6	11,9
Taux d'investissement (%)	7,9	6,1	15,9
Autonomie financière (%)	41,2	29,9	41,4

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	BTP		Marchand
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	10 637	1 062 521	62 984
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	29,6	22,9	27,2
6 à 9 salariés	18,1	13,4	14,3
10 salariés ou plus	52,3	63,7	58,5

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	BTP		ICS*
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	3,7	6,6	8,8
Ouvriers	76,3	68,0	33,7
Femmes	9,4	11,6	40,6
Moins de 30 ans	26,3	30,2	23,3
50 ans ou plus	21,2	20,5	24,3
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	29,0	23,7	20,6

*ICS : Industrie-Construction-Commerce-Services marchands

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

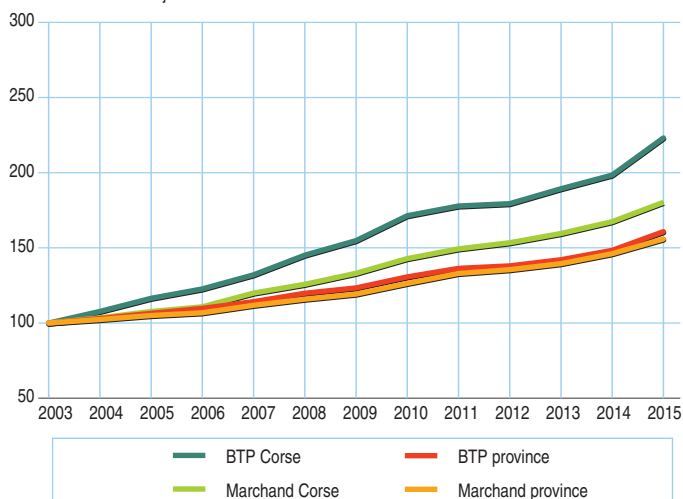
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	BTP		Marchand
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	11,9	13,1	12,2
Part des permanents (%)	62,0	66,0	52,7
Part des CDI (%)	80,3	80,2	61,9

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

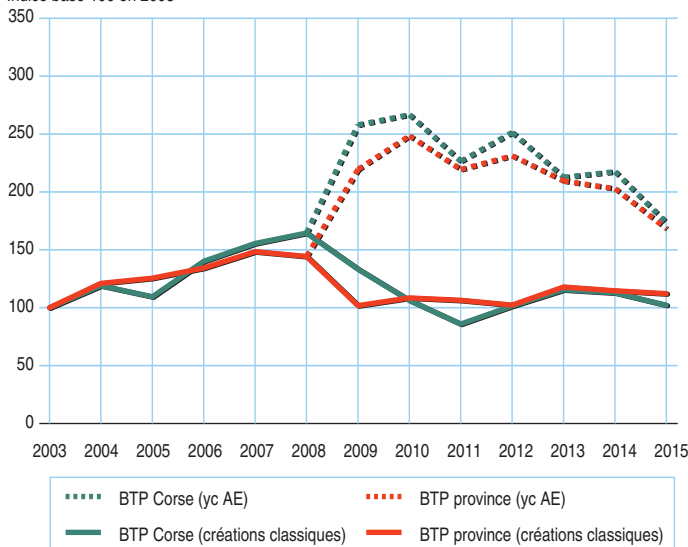
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

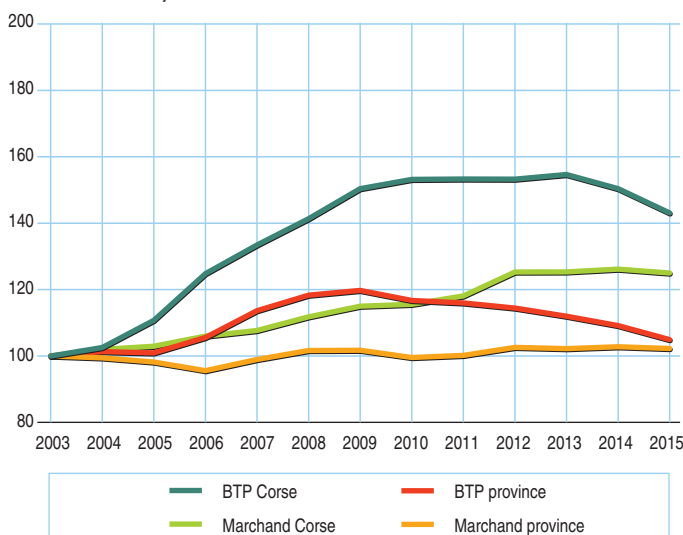


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Gros œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	2 191	92 765	6 191
dont (en %)			
0 salarié	61,5	62,3	70,0
1 à 5 salariés	26,3	27,8	21,1
6 à 9 salariés	6,1	5,0	4,3
10 salariés ou plus	6,1	4,9	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	67,0	17,8	189,4
Créations d'entreprises	213	11 493	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	31,9	30,4	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Gros œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	619 787	29 369 972	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	333	265	294
Taux de valeur ajoutée (%)	36,5	34,1	36,7
Productivité apparente (euros)	51 671	55 281	54 780
Taux de marge (%)	14,8	13,3	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	17,7	17,7	15,8
Taux d'investissement (%)	7,2	6,0	7,9
Autonomie financière (%)	35,5	27,6	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Gros œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	4 838	194 701	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	30,9	31,2	29,6
6 à 9 salariés	20,0	17,2	18,1
10 salariés ou plus	49,1	51,6	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Gros œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	2,2	4,1	3,7
Ouvriers	83,9	76,7	76,3
Femmes	6,2	9,7	9,4
Moins de 30 ans	21,1	29,9	26,3
50 ans ou plus	22,0	20,6	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	25,8	25,5	29,0

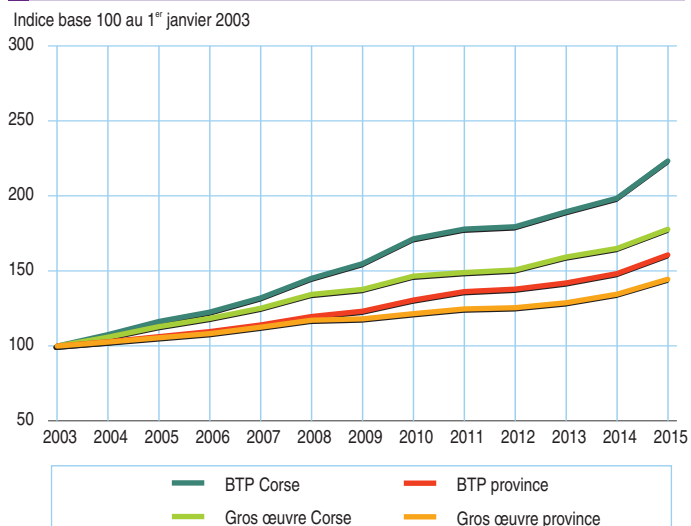
Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

Conditions d'emploi des salariés en 2013

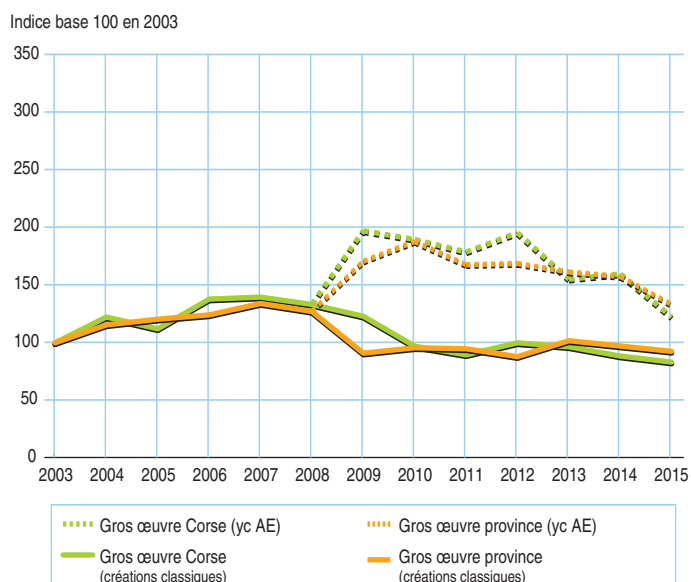
	Gros œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	11,3	12,3	11,9
Part des permanents (%)	60,9	61,8	62,0
Part des CDI (%)	82,6	77,2	80,3

Source : Insee, DADS

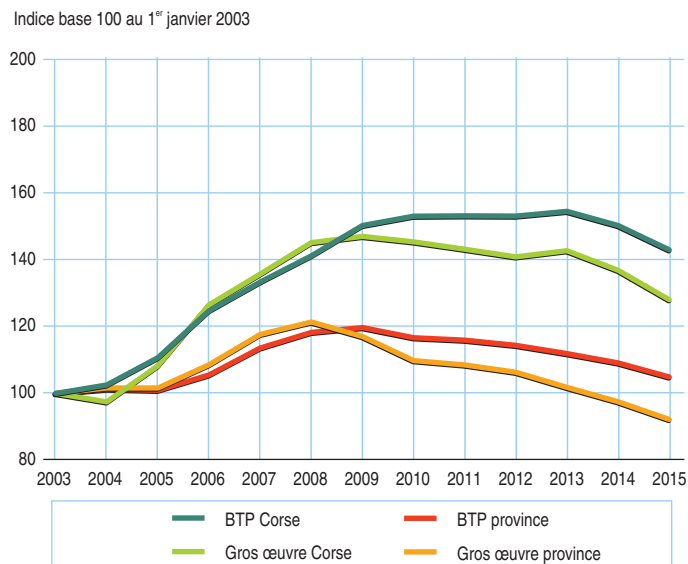
Evolution du nombre d'établissements



Evolution du nombre de créations d'entreprises



Evolution du nombre d'emplois salariés



Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Second œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	3 360	313 293	6 191
dont (en %)			
0 salarié	77,7	68,8	70,0
1 à 5 salariés	17,0	22,7	21,1
6 à 9 salariés	2,6	4,0	4,3
10 salariés ou plus	2,7	4,5	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	102,8	60,0	189,4
Créations d'entreprises	430	35 721	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	46,0	35,1	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Second œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	435 918	70 241 391	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	245	253	294
Taux de valeur ajoutée (%)	39,2	39,6	36,7
Productivité apparente (euros)	52 852	55 834	54 780
Taux de marge (%)	18,0	13,5	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	24,2	21,4	15,8
Taux d'investissement (%)	6,8	4,4	7,9
Autonomie financière (%)	41,7	32,9	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Second œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	3 470	588 492	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	36,6	27,1	29,6
6 à 9 salariés	18,0	15,4	18,1
10 salariés ou plus	45,4	57,5	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Second œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	3,7	5,2	3,7
Ouvriers	70,8	68,1	76,3
Femmes	12,0	12,6	9,4
Moins de 30 ans	34,3	33,2	26,3
50 ans ou plus	18,5	19,4	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	38,4	28,3	29,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

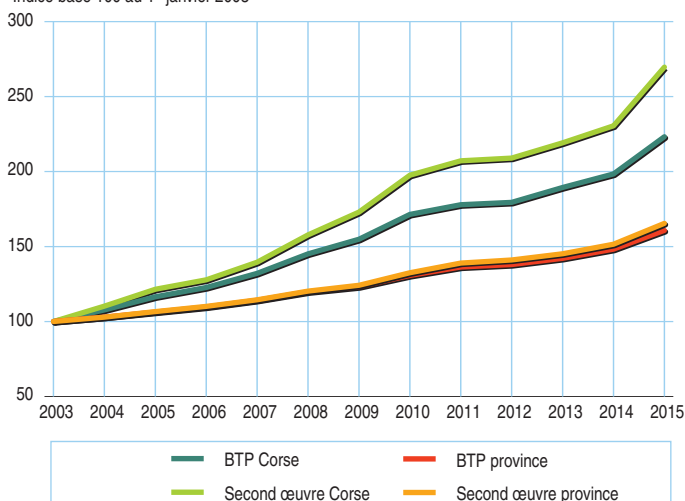
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	Second œuvre		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	11,7	12,6	11,9
Part des permanents (%)	59,0	64,6	62,0
Part des CDI (%)	74,2	77,6	80,3

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

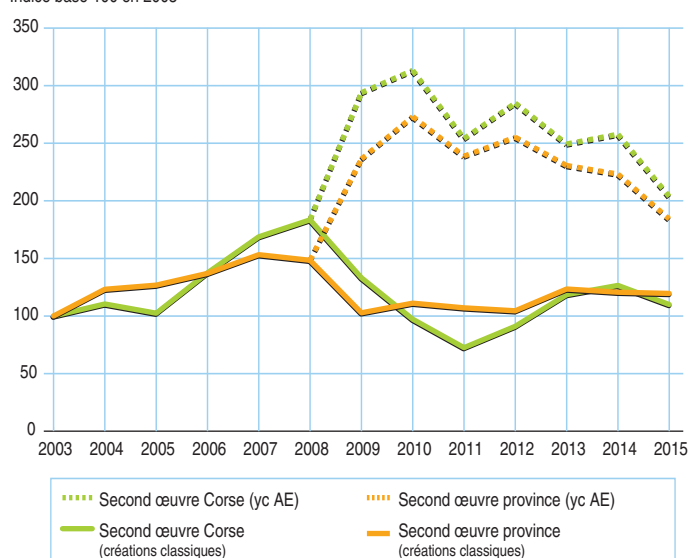
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

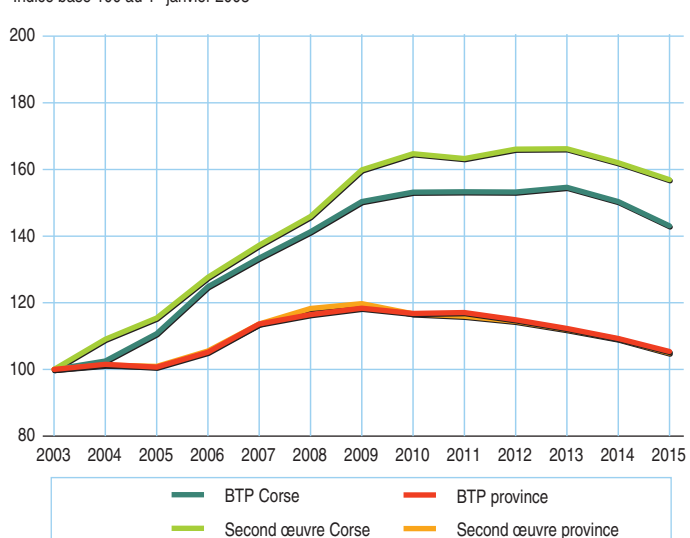


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Electricité		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	746	54 554	6 191
dont (en %)			
0 salarié	74,5	71,2	70,0
1 à 5 salariés	18,3	20,5	21,1
6 à 9 salariés	3,9	3,4	4,3
10 salariés ou plus	3,3	4,9	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	22,8	10,5	189,4
Créations d'entreprises	81	5 842	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	48,1	35,6	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Electricité		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	109 985	13 082 350	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	249	247	294
Taux de valeur ajoutée (%)	42,5	40,3	36,7
Productivité apparente (euros)	53 169	56 933	54 780
Taux de marge (%)	20,6	12,2	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	34,3	23,7	15,8
Taux d'investissement (%)	5,7	3,2	7,9
Autonomie financière (%)	49,5	30,5	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Electricité		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	934	129 972	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	33,3	18,6	29,6
6 à 9 salariés	21,6	10,3	18,1
10 salariés ou plus	45,1	71,1	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Electricité		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	4,6	9,8	3,7
Ouvriers	66,8	54,3	76,3
Femmes	9,8	11,9	9,4
Moins de 30 ans	36,6	29,7	26,3
50 ans ou plus	17,8	21,0	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	35,4	23,7	29,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

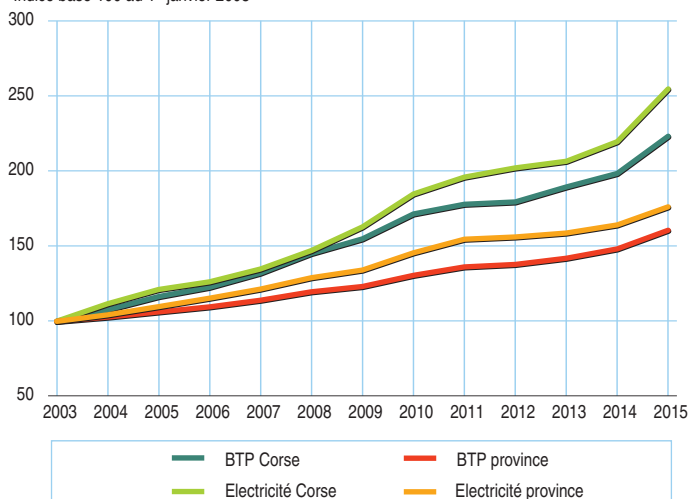
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	Electricité		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	12,0	13,7	11,9
Part des permanents (%)	64,2	69,4	62,0
Part des CDI (%)	71,1	82,4	80,3

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

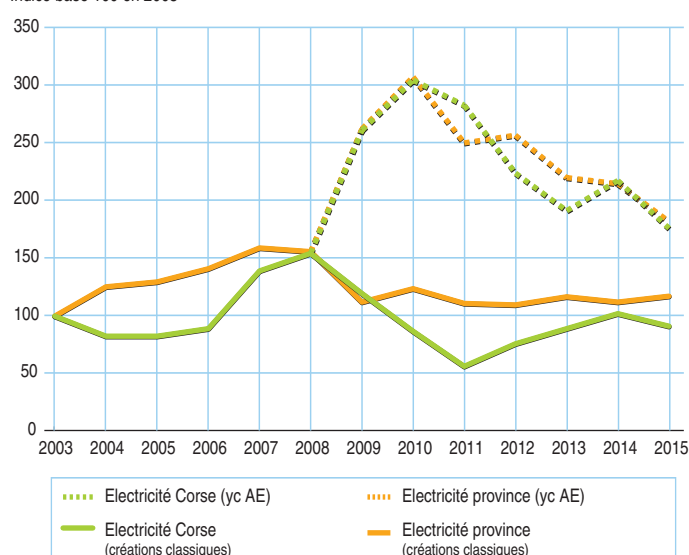
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

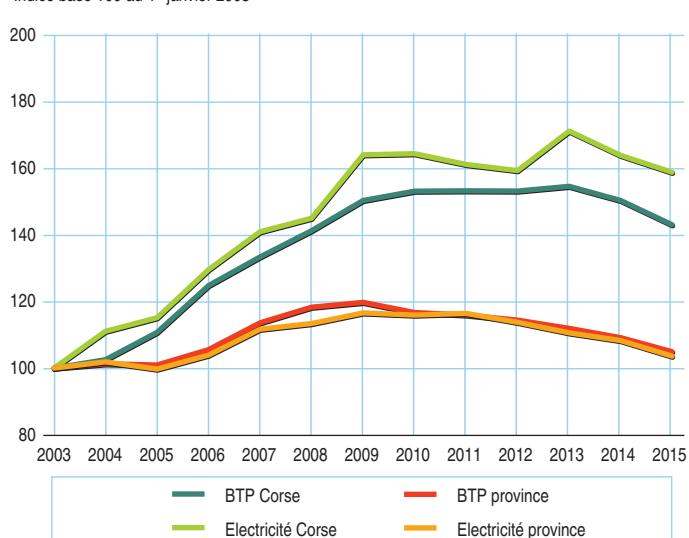


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Eau et Gaz		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	499	34 387	6 191
dont (en %)			
0 salarié	77,2	71,1	70,0
1 à 5 salariés	18,2	22,8	21,1
6 à 9 salariés	2,2	3,3	4,3
10 salariés ou plus	2,4	2,8	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	15,3	6,6	189,4
Créations d'entreprises	55	3 774	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	40,0	33,9	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Eau et Gaz		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	61 554	5 483 880	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	260	238	294
Taux de valeur ajoutée (%)	38,0	41,1	36,7
Productivité apparente (euros)	53 377	56 758	54 780
Taux de marge (%)	21,1	16,8	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	30,0	28,8	15,8
Taux d'investissement (%)	4,9	4,2	7,9
Autonomie financière (%)	41,1	38,8	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Eau et Gaz		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	454	42 440	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	44,7	39,5	29,6
6 à 9 salariés	17,0	19,3	18,1
10 salariés ou plus	38,3	41,2	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Eau et Gaz		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	4,8	2,8	3,7
Ouvriers	77,0	73,7	76,3
Femmes	12,0	14,0	9,4
Moins de 30 ans	43,4	39,9	26,3
50 ans ou plus	15,6	18,7	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	45,9	38,0	29,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

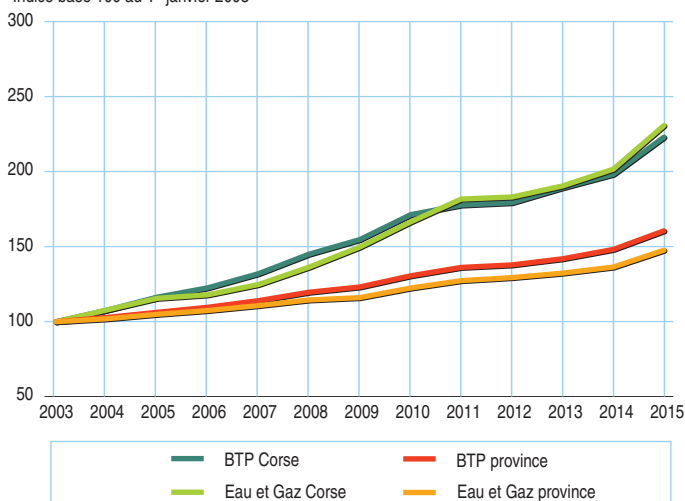
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	Eau et Gaz		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	11,8	12,2	11,9
Part des permanents (%)	55,0	63,0	62,0
Part des CDI (%)	68,0	71,4	80,3

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

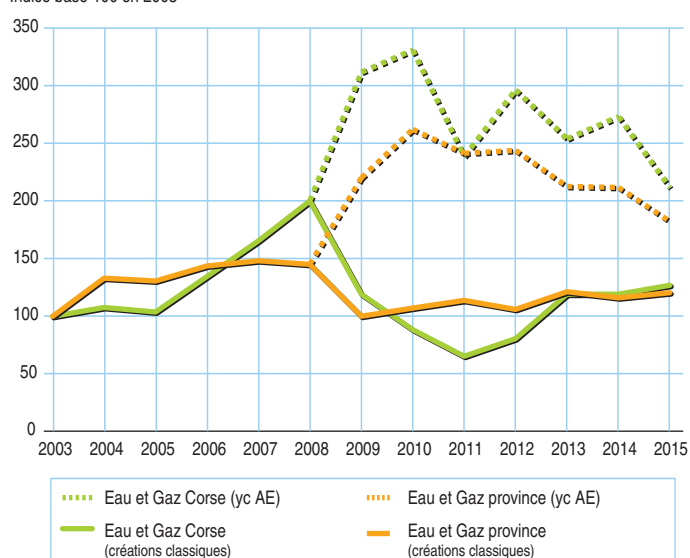
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

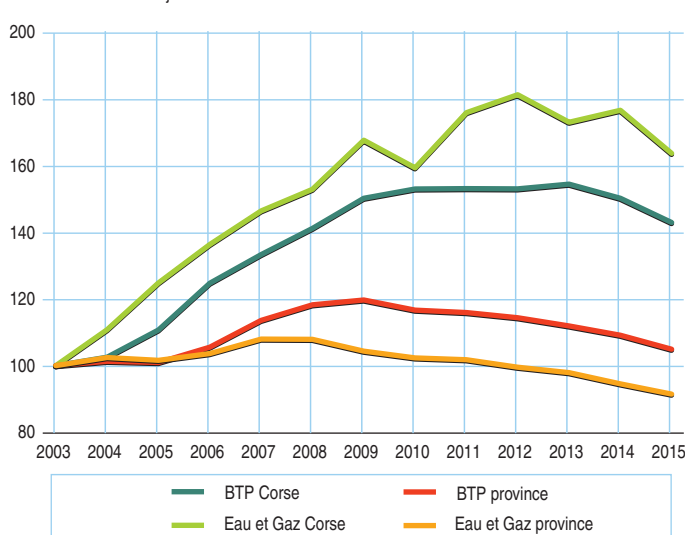


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Menuiserie		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	351	45 206	6 191
dont (en %)			
0 salarié	74,4	67,4	70,0
1 à 5 salariés	20,5	24,1	21,1
6 à 9 salariés	3,1	4,5	4,3
10 salariés ou plus	2,0	4,0	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	10,7	8,7	189,4
Créations d'entreprises	53	4 774	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	39,6	34,2	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Menuiserie		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	61 839	10 532 910	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	246	286	294
Taux de valeur ajoutée (%)	29,6	37,4	36,7
Productivité apparente (euros)	50 455	55 475	54 780
Taux de marge (%)	11,4	14,0	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	9,2	16,6	15,8
Taux d'investissement (%)	14,2	5,8	7,9
Autonomie financière (%)	34,6	34,6	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Menuiserie		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	375	73 131	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	43,5	33,5	29,6
6 à 9 salariés	21,3	20,1	18,1
10 salariés ou plus	35,2	46,4	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Menuiserie		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	5,1	3,1	3,7
Ouvriers	71,2	72,8	76,3
Femmes	14,3	13,5	9,4
Moins de 30 ans	27,8	35,4	26,3
50 ans ou plus	23,7	18,8	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	40,6	32,1	29,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

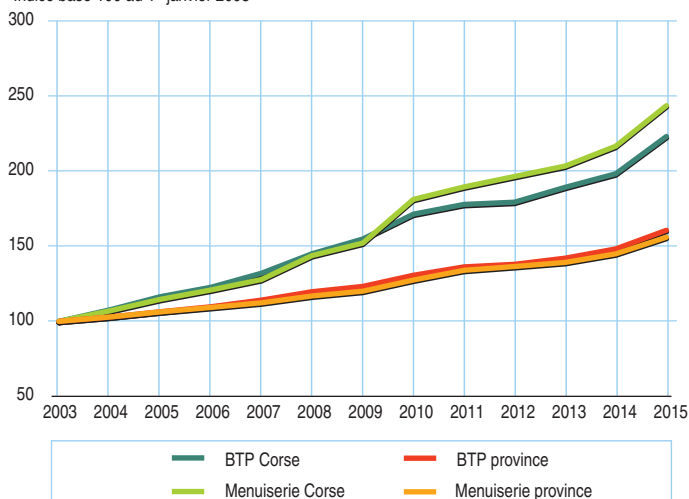
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	Menuiserie		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	11,6	12,1	11,9
Part des permanents (%)	49,5	63,9	62,0
Part des CDI (%)	80,7	75,8	80,3

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

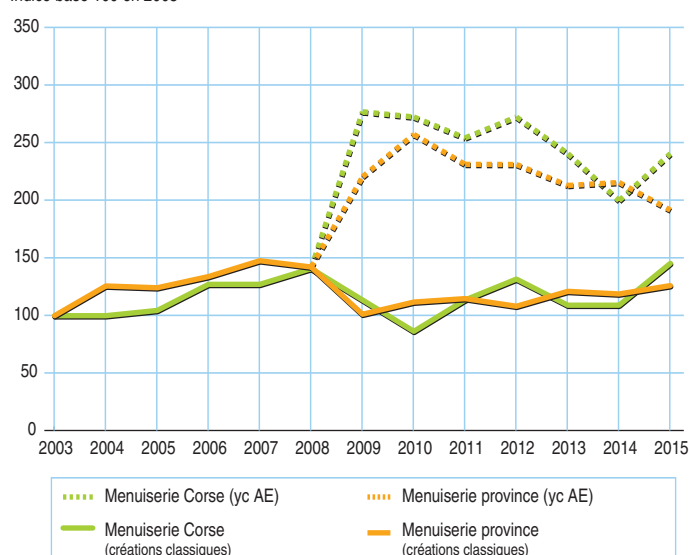
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

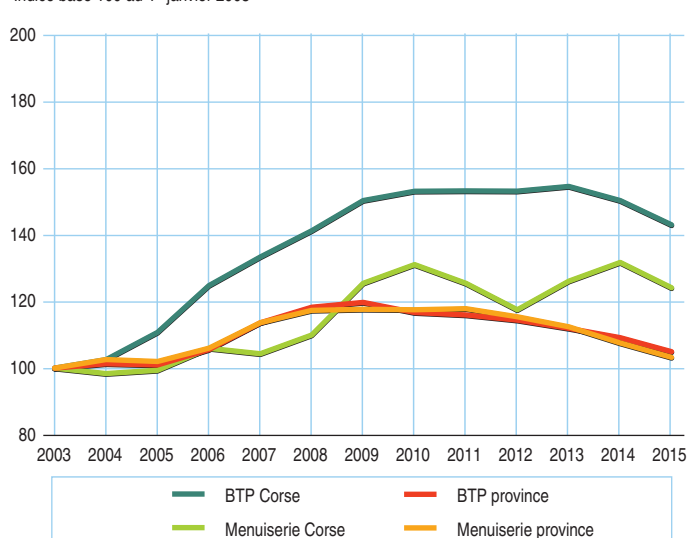


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Peinture		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	546	49 134	6 191
dont (en %)			
0 salarié	84,2	73,9	70,0
1 à 5 salariés	12,7	19,5	21,1
6 à 9 salariés	0,7	3,2	4,3
10 salariés ou plus	2,4	3,4	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	16,7	9,4	189,4
Créations d'entreprises	51	5 789	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	41,2	36,3	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Peinture		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	47 968	6 869 930	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	193	179	294
Taux de valeur ajoutée (%)	46,1	47,3	36,7
Productivité apparente (euros)	50 116	51 071	54 780
Taux de marge (%)	14,5	13,6	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	26,4	27,7	15,8
Taux d'investissement (%)	5,7	3,8	7,9
Autonomie financière (%)	38,1	35,8	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Peinture		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	395	69 385	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	36,2	30,1	29,6
6 à 9 salariés	6,8	16,6	18,1
10 salariés ou plus	57,0	53,3	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Peinture		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	0,9	2,4	3,7
Ouvriers	87,9	82,4	76,3
Femmes	4,9	13,1	9,4
Moins de 30 ans	27,9	31,3	26,3
50 ans ou plus	18,3	22,1	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	43,6	35,0	29,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

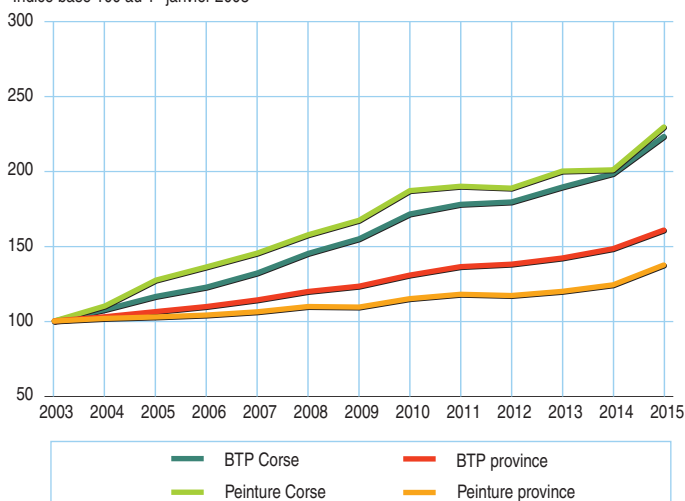
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	Peinture		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	11,0	11,8	11,9
Part des permanents (%)	63,6	62,7	62,0
Part des CDI (%)	78,8	73,1	80,3

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

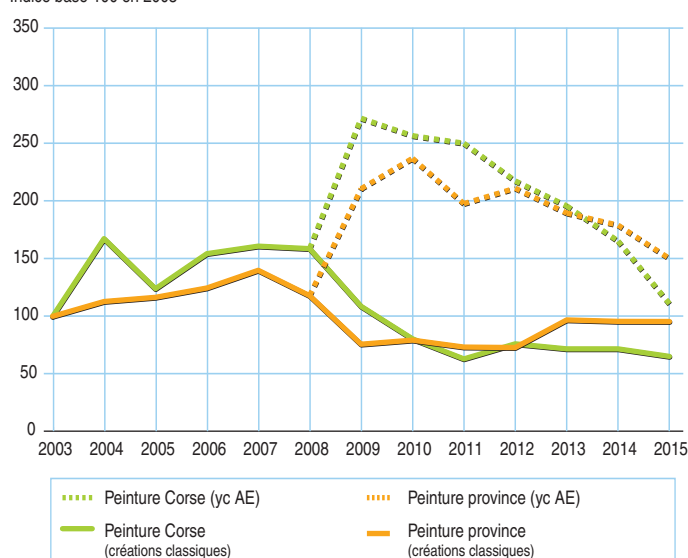
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

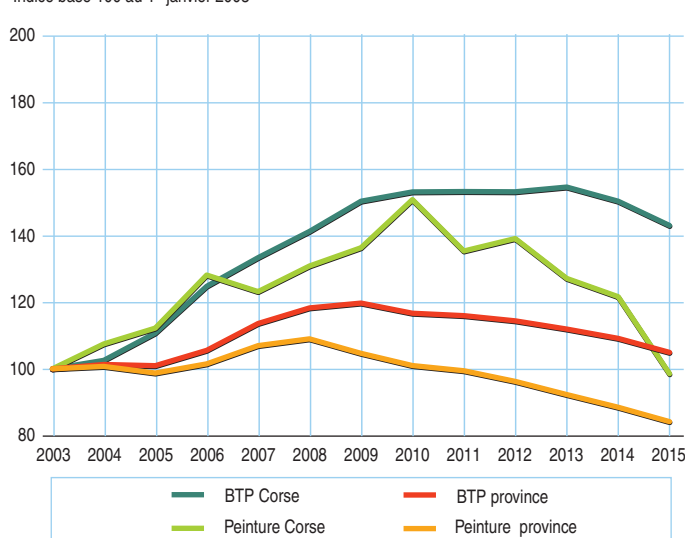


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Travaux publics		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	640	46 159	6 191
dont (en %)			
0 salarié	59,1	59,6	70,0
1 à 5 salariés	23,9	22,2	21,1
6 à 9 salariés	7,3	5,2	4,3
10 salariés ou plus	9,7	13,0	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	19,6	8,8	189,4
Créations d'entreprises	69	4 166	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	37,7	26,1	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Travaux publics		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	414 328	39 467 107	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	443	441	294
Taux de valeur ajoutée (%)	34,5	29,8	36,7
Productivité apparente (euros)	63 615	62 717	54 780
Taux de marge (%)	17,8	12,4	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	10,1	8,6	15,8
Taux d'investissement (%)	10,2	10,0	7,9
Autonomie financière (%)	46,2	27,9	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Travaux publics		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	2 329	279 328	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	16,7	8,5	29,6
6 à 9 salariés	14,3	6,3	18,1
10 salariés ou plus	69,0	85,2	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Travaux publics		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	7,3	11,8	3,7
Ouvriers	68,8	61,0	76,3
Femmes	11,8	10,7	9,4
Moins de 30 ans	23,7	23,8	26,3
50 ans ou plus	24,4	23,1	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	14,1	8,7	29,0

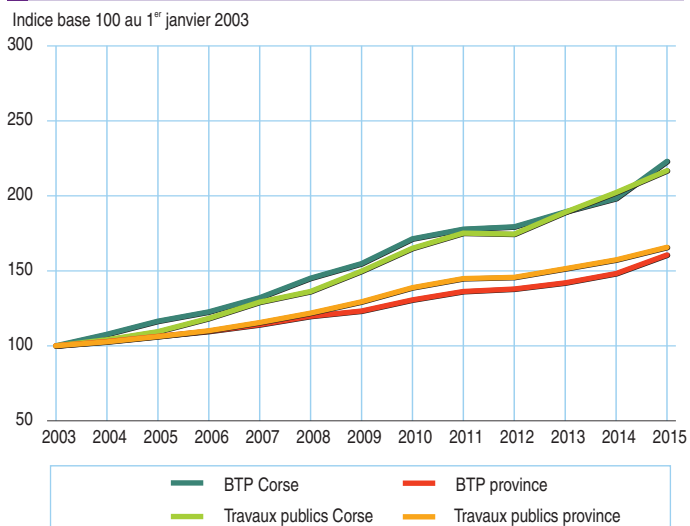
Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

Conditions d'emploi des salariés en 2013

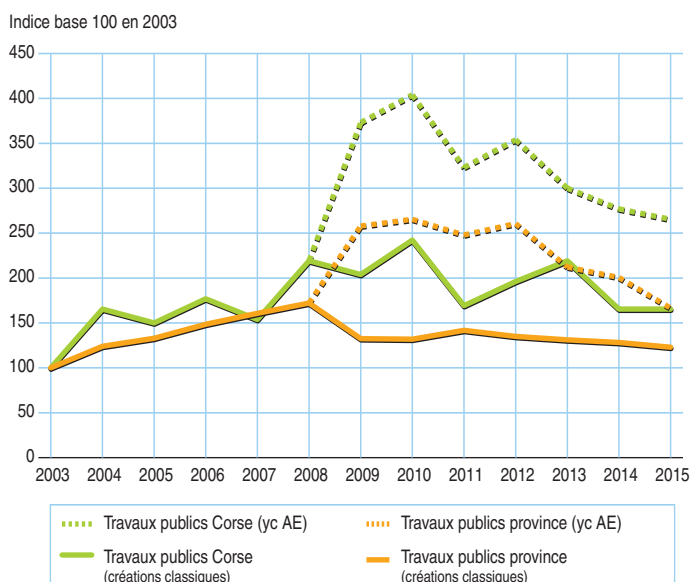
	Travaux publics		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	13,2	14,5	11,9
Part des permanents (%)	69,1	72,5	62,0
Part des CDI (%)	85,0	88,4	80,3

Source : Insee, DADS

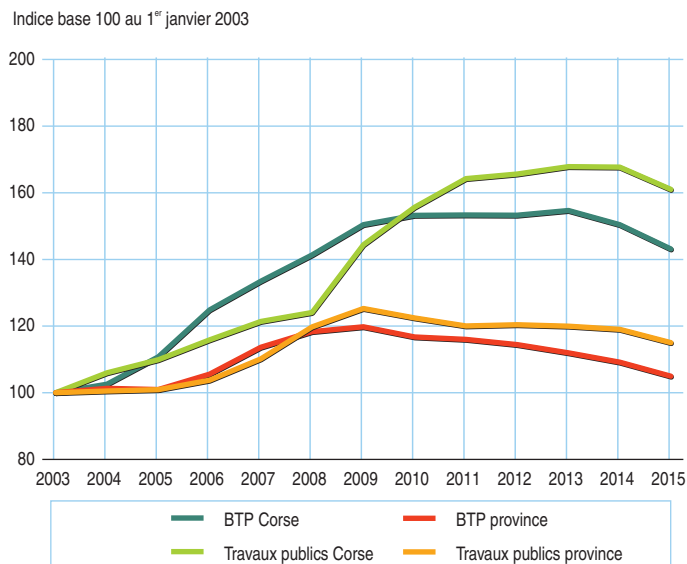
Evolution du nombre d'établissements



Evolution du nombre de créations d'entreprises



Evolution du nombre d'emplois salariés



Etablissements et créations d'entreprises en 2015

	Terrassement		BTP
	Corse	Province	Corse
Etablissements	248	18 062	6 191
dont (en %)			
0 salarié	60,5	62,3	70,0
1 à 5 salariés	23,8	24,3	21,1
6 à 9 salariés	7,7	5,6	4,3
10 salariés ou plus	8,0	7,8	4,6
Densité (établissements/10 000 habitants)	7,6	3,5	189,4
Créations d'entreprises	37	1 705	712
dont auto-entrepreneurs (en %)	48,6	31,7	41,0

Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014
Source : Insee, Répertoire des entreprises et établissements

Indicateurs économiques des entreprises (mono-régionales employeuses) en 2013

	Terrassement		BTP
	Corse	Province	Corse
Chiffre d'affaires total (milliers d'euros)	115 492	7 686 651	1 470 033
Chiffre d'affaires médian (milliers d'euros)	419	396	294
Taux de valeur ajoutée (%)	37,4	34,8	36,7
Productivité apparente (euros)	63 485	61 136	54 780
Taux de marge (%)	18,5	17,5	16,6
Taux de rentabilité économique (%)	9,6	12,4	15,8
Taux d'investissement (%)	16,6	13,6	7,9
Autonomie financière (%)	62,9	32,6	41,2

Source : Insee, Fare

Emplois salariés selon la taille des établissements en 2015

	Terrassement		BTP
	Corse	Province	Corse
Nombre d'emplois salariés	804	50 981	10 637
Répartition selon la taille des établissements (en %)			
1 à 5 salariés	18,0	19,6	29,6
6 à 9 salariés	17,2	14,5	18,1
10 salariés ou plus	64,8	65,9	52,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Structure de l'emploi en 2013

	Terrassement		BTP
	Corse	Province	Corse
Emploi salarié (en %)			
Cadres	5,3	5,3	3,7
Ouvriers	75,0	75,1	76,3
Femmes	13,3	9,5	9,4
Moins de 30 ans	27,7	27,2	26,3
50 ans ou plus	20,1	22,0	21,2
Emploi non salarié dans l'emploi total (en %)	17,9	18,9	29,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation complémentaire

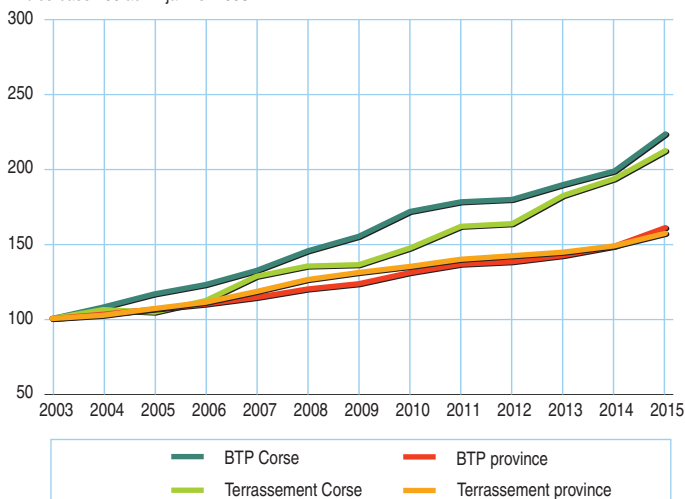
Conditions d'emploi des salariés en 2013

	Terrassement		BTP
	Corse	Province	Corse
Salaire horaire net moyen (euros)	12,3	12,6	11,9
Part des permanents (%)	66,6	67,2	62,0
Part des CDI (%)	81,7	82,3	80,3

Source : Insee, DADS

Evolution du nombre d'établissements

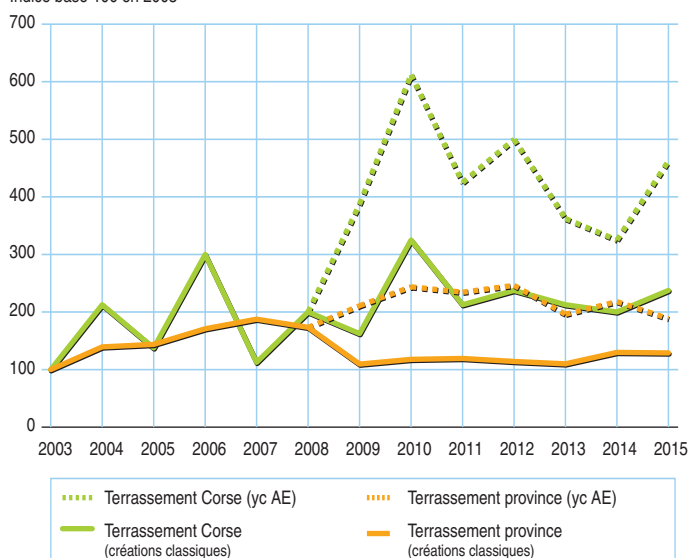
Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre de créations d'entreprises

Indice base 100 en 2003

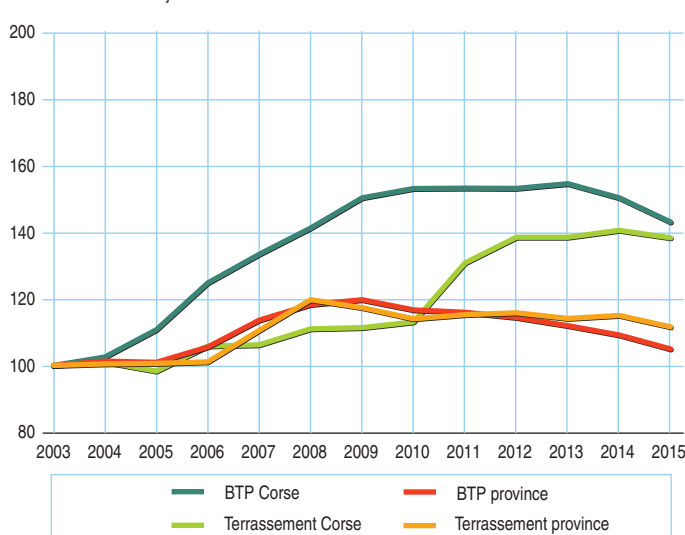


Note : l'auto-entrepreneur est requalifié "micro-entrepreneur" depuis décembre 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Evolution du nombre d'emplois salariés

Indice base 100 au 1^{er} janvier 2003



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Coordination	Direction régionale de l'Insee Corse
Partenariat	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse (Direccte) Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Corse (Dreal)
Directeur de la publication	Alain Tempier
Rédactrice en chef	Angela Tirroloni
Rédacteurs	Stéphane Vachet (Dreal) Arnaud Huyssen (Direccte) Magali Bonnefont (Insee) Marie-Pierre Nicolai (Insee) Yannig Pons Stéphanie Balzer (Insee) Elisabeth Gallard (Insee) Déborah Caruso (Insee)
Maquette	Claudine Lavergne
Contact presse	04 95 23 54 63 Courriel : Communication-corse@insee.fr
	© Insee 2016 Retrouvez-nous sur www.insee.fr

Insee Dossier

Corse

Le BTP en Corse

Le BTP a un poids particulièrement important dans l'économie corse. Ce secteur a en effet connu une forte croissance dans la première décennie des années 2000, portée notamment par une demande soutenue de logements collectifs et des dépenses publiques élevées. Cependant, bien que moins impacté par la crise qui touche le secteur sur le continent depuis 2009, le marché ralentit à partir de 2010. Cela se traduit progressivement par des pertes d'emplois et une détérioration de la rentabilité économique des entreprises. Dans ce contexte, l'emploi salarié reste très masculin, fortement ouvrier et se caractérise par une main-d'œuvre étrangère importante, originaire de plus en plus d'Europe, en majorité du Portugal. Pourtant, les emplois du secteur sont plus stables que dans le reste de l'économie, très saisonnière. Mais, compte tenu de la structure du tissu productif sur l'île (moins d'emplois qualifiés et de grandes entreprises), les salaires de la construction sont plus faibles qu'en France de province. Le secteur compte également de nombreux non-salariés, en lien notamment avec le succès du statut d'auto-entrepreneur, particulièrement élevé dans la région. Enfin, les plus fortes conséquences de la dégradation dans le BTP sont visibles chez les demandeurs d'emploi qui ont plus que triplé depuis fin 2008.

Dossier n° 6
Décembre 2016

Insee Corse

Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2429-8743

© Insee 2016

